AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

Qui aura lieu le 15 mai 2018 et circulaire de sollicitation de procurations par la direction

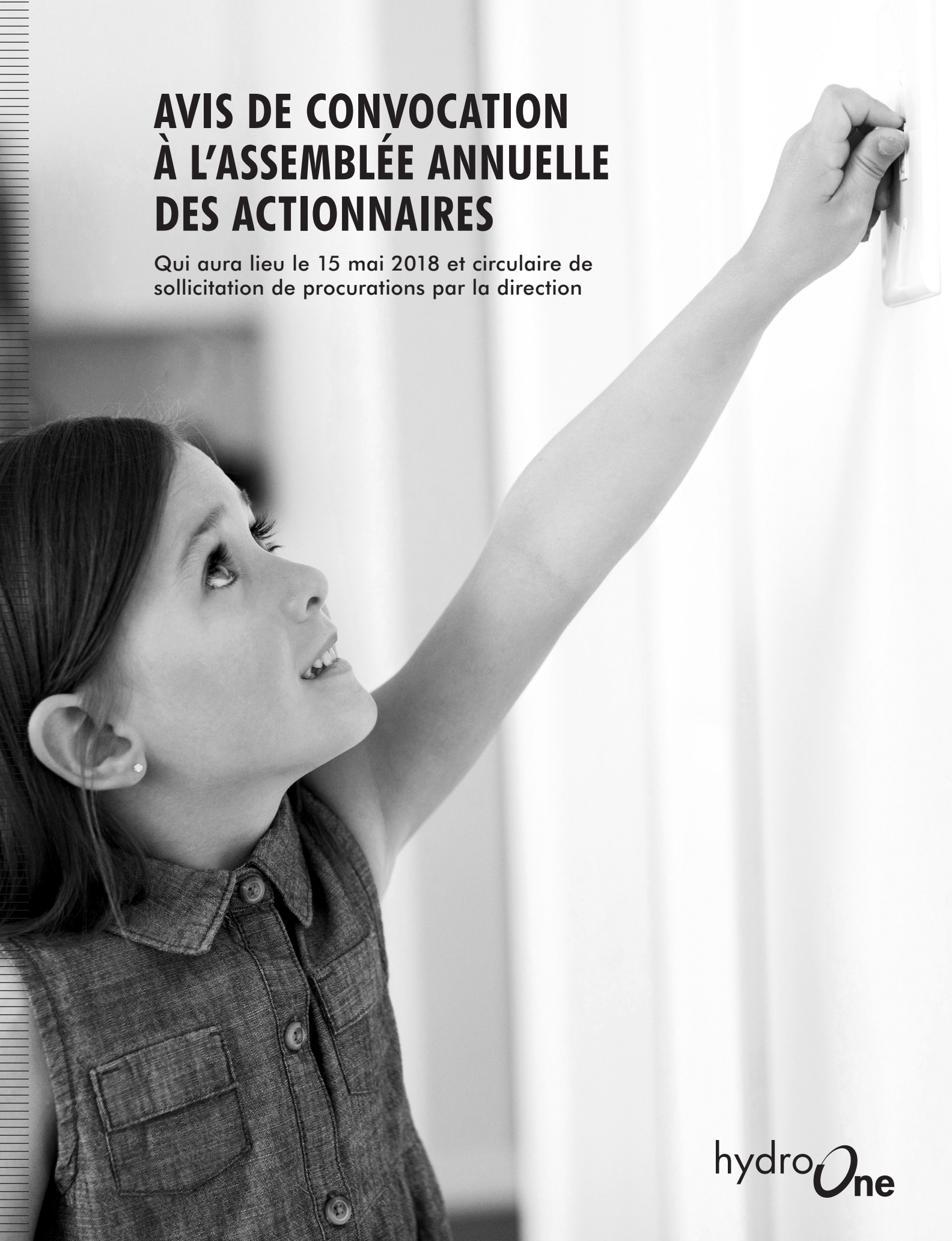

hydro One

Avis de convocation à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2018 et disponibilité des documents de sollicitation de procurations

Hydro One Limited (*Hydro One* ou la *Société*) vous donne accès à sa circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la *circulaire*) relative à son assemblée annuelle des actionnaires de 2018 (l'*assemblée*) par voie électronique conformément à la procédure de notification et d'accès, au lieu de vous les envoyer par la poste en format papier, comme les autorités canadiennes en valeurs mobilières l'autorisent. La transmission électronique est plus respectueuse de l'environnement et réduit sensiblement les coûts d'impression des documents et d'envoi de ceux-ci aux actionnaires. Tous les actionnaires sont invités à examiner la circulaire avant d'exercer leurs droits de vote. Les actionnaires qui ont des questions au sujet de la procédure de notification et d'accès peuvent communiquer avec nous au numéro sans frais 1-855-887-2244 (service en français et en anglais). Le présent avis de convocation fournit des détails quant à la date, à l'heure et au lieu de l'assemblée, y compris les questions qui feront l'objet d'un vote à l'assemblée. Vous trouverez ci-joint le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote dont vous aurez besoin pour exercer vos droits de vote par procuration.

Par les présentes, avis est donné que l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One sera tenue :

QUAND :

Le mardi 15 mai 2018
à 9 h 30 (heure de l'Est)

OÙ :

Université Ryerson
Auditorium du 7e étage
55 Dundas St. W.
Toronto (Ontario)
M5G 2C3

aux fins suivantes et aux fins du traitement de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée et à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement :

Questions devant faire l'objet d'un vote par les actionnaires	Rubrique de la circulaire
États financiers : recevoir les états financiers consolidés audités de 2017 de Hydro One ainsi que le rapport des auditeurs externes s'y rapportant.	Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – 1. États financiers ».
Élection des administrateurs : élire les administrateurs pour l'année à venir.	Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – 2. Élection des administrateurs ».
Nomination des auditeurs externes : nommer KPMG s.r.l./ S.E.N.C.R.L. en qualité d'auditeurs externes pour l'année à venir et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération.	Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – 3. Nomination des auditeurs externes ».
Vote consultatif sur la rémunération : examiner une résolution consultative sur la démarche de Hydro One en matière de rémunération des membres de la haute direction.	Se reporter à la rubrique « Points à l'ordre du jour – 4. Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction ».
Autres questions : traiter de toute autre question qui peut être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.	Se reporter à la rubrique « Renseignements supplémentaires – Autres questions ».

Comment puis-je obtenir une copie électronique de la circulaire?

Il est possible de consulter en ligne une copie électronique de la circulaire sur le site Web de Hydro One à https://www.hydroone.com/investor-relations/agm ou sous le profil de Hydro One Limited sur le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (*SEDAR*) à www.sedar.com. Vous pouvez également consulter notre rapport annuel de 2017 (le *rapport annuel*) de la même manière.

Comment puis-je obtenir une copie papier de la circulaire?

En plus de pouvoir rapidement consulter ou imprimer la circulaire ou le rapport annuel en ligne sur notre site Web, vous pouvez demander qu'une copie papier des documents vous soit envoyée par la poste ordinaire, sans frais. Veuillez adresser votre demande par téléphone, par courriel ou en ligne, selon le cas, suivant les méthodes indiquées ci-après, qui diffèrent selon que vous êtes i) un actionnaire non inscrit (véritable) qui détient ses actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un autre intermédiaire, ou ii) un actionnaire inscrit qui détient un certificat d'actions ou un relevé d'un système d'inscription directe confirmant que vous êtes propriétaire des actions ordinaires :

Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable)	Par téléphone (en français et en anglais) : 1-877-907-7643 (sans frais en Amérique du Nord) ou 905-507-5450 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) Par courriel : noticeandaccess@broadridge.com (à l'extérieur de l'Amérique du Nord) En ligne : www.proxyvote.com (indiquez le numéro de contrôle figurant sur le formulaire d'instructions de vote)
Si vous êtes un actionnaire inscrit	Par téléphone (en français et en anglais) : 1-855-887-2243 (sans frais en Amérique du Nord) Par courriel : investor.relations@HydroOne.com

Une copie papier vous sera envoyée par la poste dans les trois jours ouvrables qui suivent la réception de votre demande, si vous soumettez votre demande à quelque moment que ce soit avant l'assemblée. Pour recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant le délai de remise des procurations (terme défini ci-après) aux fins de l'assemblée, vous devez soumettre votre demande avant 17 h (heure de l'Est) le 3 mai 2018. Si vous soumettez votre demande le jour de l'assemblée ou après, une copie papier vous sera envoyée par la poste dans les 10 jours civils suivant la réception de votre demande. Après l'assemblée, les documents relatifs à l'assemblée demeureront disponibles à l'adresse www.proxyvote.com pendant une période d'au moins un an après leur dépôt sur SEDAR.

Comment puis-je exercer les droits de vote rattachés à mes actions?

Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée, vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions par procuration de l'une ou l'autre des manières suivantes. Vous aurez besoin du numéro de contrôle indiqué dans le formulaire de procuration ou d'instructions de vote qui accompagne les présentes pour voter.

Vote par Internet	Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable), allez à www.proxyvote.com. Si vous êtes un actionnaire inscrit, allez à www.voteendirect.com.
Vote par téléphone	Composez le numéro sans frais indiqué sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote.
Vote par la poste ou par remise en mains propres	Remplissez le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote et retournez-le dans l'enveloppe fournie à cette fin.

Pour que leur procuration soit valide, les actionnaires inscrits doivent retourner leur formulaire au moyen de l'une ou l'autre des méthodes applicables indiquées ci-dessus à Société de fiducie Computershare du Canada, l'agent des transferts de Hydro One, au plus tard à 9 h 30 (heure de l'Est) le 11 mai 2018 (le *délai de remise des procurations*) ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant la reprise de celle-ci. Les actionnaires non inscrits doivent retourner leur formulaire d'instructions de vote au moyen de l'une ou l'autre des méthodes indiquées ci-dessus au moins un jour ouvrable avant le délai de remise des procurations afin que leurs intermédiaires disposent de suffisamment de temps pour communiquer leurs instructions de vote à la Société de fiducie Computershare du Canada.

Hydro One se réserve le droit d'accepter les procurations reçues en retard et de renoncer à l'application du délai de remise des procurations, avec ou sans préavis, mais elle n'est aucunement obligée d'accepter ou de rejeter une procuration reçue en retard.

L'assemblée

L'assemblée sera diffusée en direct sur le Web (audio seulement) et pourra être retransmise après l'assemblée à https://www.hydroone.com/investor-relations/agm.

Le conseil d'administration de Hydro One a approuvé le contenu de la présente circulaire et son envoi aux actionnaires.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 19 mars 2018.

Sur ordre du conseil d'administration,

La secrétaire générale,

Maureen Wareham

Veuillez **examiner** la circulaire **avant** d'exercer vos droits de vote.

Lettre du président du conseil

Cher actionnaire,

Vous êtes invité à assister à l'assemblée annuelle des actionnaires (l'*assemblée*) de Hydro One Limited, qui sera tenue à l'Auditorium du 7e étage de l'université Ryerson, 55 Dundas St. W., Toronto (Ontario) M5G 2C3, à 9 h 30 (heure de l'Est) le mardi 15 mai 2018. À l'assemblée, vous aurez l'occasion de poser des questions et de rencontrer les membres du conseil d'administration, les membres de la direction et d'autres actionnaires. Si vous n'êtes pas en mesure d'assister en personne à l'assemblée, vous pourrez visionner une webémission de l'assemblée en direct sur notre site Web à https://www.hydroone.com/investor-relations/agm.

À l'assemblée, vous serez appelé à voter sur plusieurs questions importantes. Nous vous prions donc de prendre le temps de bien examiner les renseignements qui figurent dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction. Votre vote est important. Si vous ne pouvez pas assister à l'assemblée en personne et que vous êtes propriétaire d'actions ordinaires de Hydro One Limited en date du 3 avril 2018, vous pouvez utiliser le formulaire de procuration ou d'instructions de vote ci-joint pour exercer vos droits de vote avant l'assemblée.

Je vous prie d'agréer, cher actionnaire, mes plus sincères salutations.

Le président du conseil de Hydro One Limited,

David F. Denison, O.C.

Table des matières

1

Points à l'ordre du jour de l'assemblée

Renseignements au sujet de l'exercice des droits de vote 4

Livraison des documents de sollicitation de procurations 4

Nombre d'actions en circulation 4

Qui peut voter 4

Comment voter 5

Comment voter par procuration 6

Confidentialité 7

Résultats du vote 7

Arrangements spéciaux 7

Questions à l'assemblée 7

Questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote 7

À propos des candidats aux postes d'administrateur 8

Indépendance 8

États de service 8

Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité 9

Notices biographiques des administrateurs 10

Les candidats aux postes d'administrateurs en un coup d'œil 10

Rémunération des administrateurs 28

Exigences relatives à la propriété d'actions des administrateurs 29

Tableau de la rémunération des administrateurs 29

2

Gouvernance

Pratiques en matière de gouvernance de Hydro One 30

Structure du conseil 34

Orientation et formation continue 35

Indépendance du conseil d'administration 37

Compétences et expérience du conseil 38

Sélection des candidats aux postes d'administrateur 39

Renouvellement du conseil et limites applicables à la durée d'occupation du poste d'administrateur 39

Politique en matière de diversité 40

Autres mandats d'administrateur 41

Évaluations 42

Rapports des comités 43

3

Rémunération de la haute direction

Lettre aux actionnaires 53

Analyse de la rémunération 55

Information complémentaire

Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants 104

Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés 104

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes 104

Personnes intéressées par certains points à l'ordre du jour 104

Propositions et mises en candidature d'actionnaires 104

Autres questions 105

Annexe A

Mandat du conseil de Hydro One Limited A-1

Circulaire de sollicitation de procurations de 2018

Vous avez reçu la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction (la *circulaire*) parce que vous étiez propriétaire d'actions ordinaires de Hydro One à la fermeture des bureaux le 3 avril 2018 (la *date de clôture des registres*) et que vous avez le droit de voter à notre assemblée annuelle.

La direction sollicite votre procuration relativement à l'assemblée des actionnaires qui aura lieu le 15 mai 2018.

Dans le présent document :

- Les termes *nous*, *notre* ou *nos*, la *Société* et *Hydro One* désignent Hydro One Limited.
- Les termes *vous* et *votre* ou *vos* désignent les porteurs d'actions ordinaires de la Société.
- Les termes *actions ordinaires* et *actions* désignent les actions ordinaires de Hydro One.

Le présent document contient des renseignements au sujet de l'assemblée et des pratiques en matière de gouvernance et de rémunération en vigueur chez Hydro One. Nous l'avons divisé en trois sections distinctes afin de vous aider à vous y retrouver facilement et à voter en toute confiance.

Nous payons le coût de la sollicitation des procurations pour tous les propriétaires inscrits et tous les propriétaires véritables, à l'exception des propriétaires véritables qui s'opposent à ce que leur nom et leur adresse soient remis à la Société. Nous sollicitons des procurations principalement par la poste. Cependant, des employés de Hydro One ou de Société de fiducie Computershare du Canada (*Computershare*), notre agent des transferts, pourraient également communiquer avec vous par téléphone, par la poste ou en personne. Nous pourrions également retenir les services d'agents de sollicitation à un coût minime afin qu'ils communiquent avec vous.

La présente circulaire est datée du 19 mars 2018, mais l'information qu'elle contient est à jour en date du 14 mars 2018 et tous les montants en dollars sont en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Tous les résultats financiers mentionnés dans les présentes sont fondés sur les états financiers de Hydro One, dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis *(PCGR des États-Unis)*. Dans la présente circulaire, chaque fois qu'il est question de l'assemblée, cela inclut toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

1 POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE

Renseignements au sujet des quatre points à l'ordre du jour et de la manière d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions

pages 2 à 29

2 GOUVERNANCE

Renseignements au sujet de nos pratiques en matière de gouvernance et du conseil

pages 30 à 50

3 RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Renseignements sur la rémunération que nous avons versée à nos membres de la haute direction en 2017 et les fondements de celle-ci

pages 51 à 103

Points à l'ordre du jour de l'assemblée

Points à l'ordre du jour

Comme il est indiqué dans l'avis de convocation, les actionnaires de Hydro One seront appelés à examiner les quatre questions qui suivent et, au besoin, à voter sur celles-ci lors de l'assemblée :

1. États financiers

Les états financiers consolidés audités de Hydro One pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport des auditeurs externes s'y rapportant seront reçus.

2. Élection des administrateurs

Le conseil d'administration (le *conseil*) de la Société compte actuellement 15 membres. Le 24 janvier 2018, Mme Kathryn Jackson a informé le président du conseil qu'elle avait décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2018 de la Société. Le conseil a approuvé la réduction de sa taille à 14 membres en date de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2018 de la Société. Ainsi, à l'assemblée, les actionnaires seront appelés à élire 14 administrateurs conformément à la politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité de Hydro One (la *politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité*), qui est expliquée en détail aux pages 9 et suivantes. Tous les administrateurs ainsi élus seront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs remplaçants soient élus ou nommés.

On trouvera plus de renseignements au sujet des candidats aux postes d'administrateur à la rubrique « À propos des candidats aux postes d'administrateur » aux pages 8 et suivantes.

Le conseil vous recommande de voter *EN FAVEUR* de l'élection de chacun des candidats aux postes d'administrateur.

3. Nomination des auditeurs externes

Les auditeurs externes de Hydro One sont KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. (*KPMG*), comptables professionnels agréés, de Toronto, en Ontario. KPMG a été nommé pour la première fois à titre d'auditeurs externes de Hydro One le 31 août 2015. En outre, KPMG agit en qualité d'auditeurs externes de la principale filiale de Hydro One (Hydro One Inc.) depuis 2008. Les actionnaires seront appelés à approuver la nomination de KPMG en qualité d'auditeurs externes de Hydro One pour l'année à venir et à autoriser les administrateurs de Hydro One à fixer leur rémunération.

Le tableau qui suit présente le total des honoraires que KPMG a facturés à Hydro One et à ses filiales en 2017 et en 2016 relativement à des services professionnels.

	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016
Honoraires d'audit[1]	1 559 514 $	1 524 814 $
Honoraires pour services liés à l'audit[2]	1 171 700 $	488 854 $
Honoraires pour services fiscaux[3]		
Conformité fiscale et réclamation au titre de la RS-DE	161 000 $	90 000 $
Conseils fiscaux généraux	100 000 $	57 500 $
Conseils fiscaux relatifs à l'acquisition d'Avista	311 300 $	—
Autres honoraires[4]	—	413 643 $
Total	3 303 514 $	2 574 811 $

Notes :

1) Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : l'audit des états financiers annuels de la Société et de ses filiales et la préparation des documents exigés en vertu de la loi et de la réglementation.

2) Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : la vérification diligente relative à l'acquisition d'Avista, des traductions et l'audit du régime de retraite de Hydro One, la communication d'informations financières conformes aux IFRS à l'intention de la Province et des services connexes raisonnablement liés à l'exécution de l'audit ou de l'examen des états financiers de la Société qui ne sont pas présentés sous la rubrique « Honoraires d'audit ».

3) Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : la procédure de réclamation du crédit d'impôt à l'investissement lié à la recherche scientifique et au développement expérimental (« RS-DE »), des services de conformité fiscale relatifs aux caisses de retraite de Hydro One et des conseils fiscaux généraux.

4) Les services fournis se rapportaient à ce qui suit : des activités de vérification diligente.

Le conseil vous recommande de voter EN FAVEUR de l'approbation de la nomination de KPMG en qualité d'auditeurs externes de Hydro One et d'autoriser les administrateurs de Hydro One à fixer leur rémunération.

4. Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction

Notre programme de rémunération vise à intéresser, à maintenir en poste, à motiver et à récompenser les personnes grâce à des méthodes de rémunération concurrentielles qui renforcent le principe de rémunération au rendement de Hydro One. Il vise à inciter les employés à mettre au point et à mettre en œuvre des stratégies qui créent de la valeur pour les actionnaires. Hydro One est d'avis que son programme de rémunération cadre avec ces objectifs et est dans l'intérêt des actionnaires. On trouvera des renseignements détaillés sur notre programme de rémunération des membres de la haute direction à la rubrique « Rémunération des membres de la haute direction », aux pages 51 et suivantes.

Le conseil a adopté une politique prévoyant la tenue d'un vote consultatif sur la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction (le *vote consultatif sur la rémunération*) lors de chaque assemblée annuelle. Un tel vote constitue une part importante du processus de communication continu entre les actionnaires et le conseil en matière de rémunération des membres de la haute direction.

À l'assemblée, les actionnaires auront l'occasion de voter sur notre démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction grâce à l'examen de la résolution consultative sur la rémunération qui suit :

« Il est résolu, sur une base consultative et sans diminuer le rôle et les responsabilités du conseil d'administration, que les actionnaires acceptent la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction énoncée dans la présente circulaire de sollicitation de procurations par la direction remise avant l'assemblée annuelle des actionnaires de 2018 de la Société. »

Cette résolution est conforme au modèle de résolution recommandé par la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance et suit le même modèle que notre résolution consultative sur la rémunération qui a été approuvée par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2017 de la Société. L'approbation de cette résolution exige qu'elle soit adoptée à la majorité des voix exprimées par les actionnaires sur celles-ci en personne ou par procuration. Puisque votre vote est consultatif, il ne lie en rien le conseil. Toutefois, le conseil tiendra compte des résultats du vote lorsqu'il examinera les mécanismes de rémunération des membres de la haute direction à l'avenir.

Le conseil vous recommande de voter EN FAVEUR de l'approbation de la résolution consultative sur la démarche relative à la rémunération des membres de la haute direction de Hydro One.

Lors de l'assemblée annuelle de 2017, la résolution consultative sur la rémunération a été approuvée par les actionnaires, les actionnaires titulaires de 489 688 822 actions ordinaires qui ont voté en faveur de la résolution représentant environ 99,76 % des votes exprimés à l'égard de la résolution.

Renseignements au sujet de l'exercice des droits de vote

Transmission des documents de sollicitation de procurations

Comme les autorités canadiennes en valeurs mobilières l'autorisent, Hydro One donne aux actionnaires un accès électronique à sa circulaire relative à l'assemblée annuelle des actionnaires ainsi qu'à son rapport annuel de 2017, au lieu d'envoyer par la poste des copies papier. Ce mode de transmission est plus respectueux de l'environnement et réduit les coûts d'impression des documents et d'envoi de ceux-ci aux actionnaires.

Les actionnaires recevront un avis de disponibilité des documents de sollicitation de procurations (l'*avis*), ainsi qu'un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote. L'avis contient des instructions sur la façon dont les actionnaires peuvent accéder et consulter la copie électronique de la circulaire et dont ils peuvent en demander une copie papier. Les actionnaires qui ont déjà fourni des instructions pour leur compte en vue de recevoir des copies papier de la circulaire recevront une copie papier de la circulaire, ainsi que l'avis au sujet de sa disponibilité par voie électronique. L'avis donne également des instructions sur la façon d'exercer les droits de vote à l'assemblée.

Les documents de sollicitation de procurations sont envoyés aux actionnaires inscrits directement et seront envoyés aux intermédiaires pour que ceux-ci les remettent à tous les actionnaires non inscrits (véritables). Nous payons le coût de la sollicitation de procurations pour tous les propriétaires inscrits et tous les propriétaires véritables, à l'exception des propriétaires véritables qui s'opposent à ce que leur nom et leur adresse soient remis à la Société. Les propriétaires véritables opposés ne recevront les documents de sollicitation de procurations que si leur intermédiaire prend à sa charge le coût de leur livraison.

Nombre d'actions en circulation

En date du 14 mars 2018, il y avait en circulation 595 386 711 actions ordinaires, chacune conférant le droit d'exprimer une voix lors d'un vote.

La *Loi de 1998 sur l'électricité* (Ontario) et nos statuts empêchent toute personne physique ou morale (ou groupe de personnes physiques ou morales agissant de concert), à l'exception de Sa Majesté la Reine du chef de l'Ontario, représentée par le ministre de l'Énergie (la *Province*), d'être propriétaire de plus de 10 % des titres comportant droit de vote de quelque catégorie ou série que ce soit, y compris les actions ordinaires de Hydro One, ou d'exercer le contrôle ou une emprise sur une telle proportion de ces titres.

Qui peut voter

Vous avez le droit d'exprimer une voix par action ordinaire que vous détenez le 3 avril 2018, soit la date de clôture des registres pour l'assemblée.

Sauf pour ce qui est de la Province, toute personne ou entité contrôlée par une personne qui a la propriété véritable d'actions représentant au total plus de 10 % des droits de vote admissibles pouvant être exercés à l'assemblée ne peuvent exercer les droits de vote rattachés à leurs actions.

En date du 14 mars 2018, à la connaissance de nos administrateurs et membres de la haute direction, aucune personne ou entité n'a la propriété véritable, directement ou indirectement, de plus de 10 % de nos actions ordinaires en circulation, à l'exception de la Province, qui détient 282 412 648 actions ordinaires (représentant environ 47,4 % des actions ordinaires en circulation), ou n'exerçait le contrôle ou une emprise sur une telle proportion de ces actions.

Aux termes d'une convention de gouvernance que la Société a conclue avec la Province le 5 novembre 2015 (la *convention de gouvernance*), la Province est tenue de voter en faveur des candidats indiqués dans la présente circulaire, sauf en cas d'élection d'administrateurs avec opposition et si la Province tente de remplacer le conseil conformément à la convention de gouvernance en s'abstenant de voter ou en votant pour leur destitution.

Comment voter

La manière de voter diffère selon que vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) qui détient des actions ordinaires par l'intermédiaire d'un courtier ou d'un autre intermédiaire ou un actionnaire inscrit qui détient un certificat d'actions ou un relevé d'un système d'inscription directe confirmant que vous êtes propriétaire des actions. Vous pouvez voter en personne ou vous pouvez nommer une personne pour qu'elle assiste à l'assemblée et exerce les droits de vote rattachés à vos actions pour vous (c'est ce que l'on appelle un vote par procuration). Veuillez lire les instructions suivantes attentivement.

	Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
	Votre intermédiaire vous a fait parvenir un formulaire d'instructions de vote. Il se pourrait que les actions que vous détenez en tant qu'actionnaire non inscrit ne soient pas inscrites dans nos registres. Vous devez donc suivre les instructions de vote reçues de votre intermédiaire.	Notre agent des transferts vous a fait parvenir un formulaire de procuration.
Si vous voulez assister à l'assemblée et voter en personne	Veuillez utiliser le formulaire d'instructions de vote que votre intermédiaire vous a fourni. Dans la plupart des cas, vous n'aurez qu'à inscrire votre nom en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu pour la nomination d'un fondé de pouvoir et à retourner le formulaire d'instructions de vote de la manière indiquée par votre intermédiaire. Votre intermédiaire pourrait également vous autoriser à le faire en ligne. *Ne* remplissez *pas* la section relative à l'exercice des droits de vote du formulaire d'instructions de vote étant donné que vous voterez à l'assemblée. Si le formulaire d'instructions de vote ne prévoit pas d'espace pour la nomination d'un fondé de pouvoir, vous pourriez devoir y indiquer que vous souhaitez recevoir un formulaire de procuration, puis le retourner suivant les instructions de votre intermédiaire. Votre intermédiaire vous fera parvenir par la poste un formulaire de procuration que vous devrez remplir, signer et retourner à notre agent des transferts, Computershare. À votre arrivée à l'assemblée, veuillez vous inscrire auprès de Computershare.	*Ne* remplissez *pas* le formulaire de procuration et ne nous l'envoyez pas. Apportez-le à l'assemblée. À votre arrivée à l'assemblée, veuillez vous inscrire auprès de notre agent des transferts, Computershare.
Si vous ne prévoyez pas assister à l'assemblée	Veuillez remplir le formulaire d'instructions de vote ci-joint et le retourner à votre intermédiaire. Vous pouvez soit indiquer vos instructions de vote dans le formulaire d'instructions de vote en y cochant les cases appropriées et le retourner à votre intermédiaire, soit nommer un fondé de pouvoir chargé d'assister à l'assemblée et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions pour vous. Les actionnaires peuvent également voter en ligne, par téléphone, par la poste ou par remise en mains propres, en suivant les instructions indiquées sur le formulaire d'instructions de vote.	Remplissez le formulaire de procuration ci-joint et retournez-le à Computershare. Vous pouvez soit indiquer vos instructions de vote dans le formulaire de procuration, soit nommer une autre personne chargée d'assister à l'assemblée et d'y exercer les droits de vote rattachés à vos actions pour vous. Les actionnaires peuvent également voter en ligne, par téléphone, par la poste ou par remise en mains propres, en suivant les instructions indiquées sur le formulaire de procuration.

	Actionnaires non inscrits (véritables)	Actionnaires inscrits
Retour du formulaire	Le formulaire d'instructions de vote vous indique comment retourner celui-ci à votre intermédiaire. N'oubliez pas que votre intermédiaire doit recevoir vos instructions de vote suffisamment à l'avance pour pouvoir y donner suite, soit généralement un jour ouvrable avant le délai de remise des procurations indiqué ci-après. Pour que vos droits de vote soient décomptés, Computershare doit recevoir votre formulaire d'instructions de vote de votre intermédiaire au plus tard à la fin du délai de remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 11 mai 2018 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant la reprise de celle-ci.	Le formulaire de procuration ci-joint vous indique comment transmettre vos instructions de vote. Computershare doit recevoir votre procuration, y compris toute procuration modifiée, au plus tard à la fin du délai de remise des procurations, soit 9 h 30 (heure de l'Est) le 11 mai 2018 ou, si l'assemblée est reportée ou ajournée, au plus tard 48 heures (sans compter les samedis, les dimanches ou les jours fériés en Ontario) avant la reprise de celle-ci. Vous pouvez retourner votre procuration par la poste, dans l'enveloppe fournie à cette fin.
Changement d'avis / révocation de votre procuration	Si vous avez fourni à votre intermédiaire des instructions de vote et que vous changez d'avis quant à la manière d'exercer vos droits de vote ou que vous décidez d'assister à l'assemblée et d'y voter en personne, veuillez communiquer avec votre intermédiaire, qui vous indiquera quoi faire. Si votre intermédiaire vous donne la possibilité de transmettre vos instructions de vote par Internet, vous pouvez également *modifier* vos instructions par Internet dans la mesure où votre intermédiaire reçoit les nouvelles instructions suffisamment à l'avance pour pouvoir y donner suite avant la fin du délai de remise des procurations. Veuillez confirmer le délai de remise des procurations auprès de votre intermédiaire.	Si vous changez d'avis quant à la façon d'exercer vos droits de vote avant l'assemblée et que vous souhaitez révoquer votre procuration, vous devez envoyer un avis écrit signé précisant vos instructions à l'une des personnes suivantes : • notre secrétaire générale, au plus tard à 16 h (heure de l'Est) le dernier jour ouvrable avant l'assemblée (ou toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement), à l'adresse suivante : 483 Bay Street, South Tower, 8th Floor Reception, Toronto, Ontario, Canada M5G 2P5 Attention : Corporate Secretary • le président de l'assemblée, avant le début de l'assemblée ou de toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement. Vous pouvez également modifier vos instructions de vote en envoyant de nouvelles instructions de vote à Computershare au plus tard à la fin du délai de remise des procurations indiqué ci-dessus ou en votant en personne à l'assemblée.

Comment voter par procuration

Nomination de votre fondé de pouvoir

Les fondés de pouvoir nommés dans votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote sont David F. Denison ou, à défaut de celui-ci, Mayo Schmidt (les *fondés de pouvoir désignés*), soit le président du conseil (le *président du conseil*) et le président et chef de la direction (le *président et chef de la direction*) de la Société, respectivement. **Vous avez le droit de nommer une autre personne chargée de vous représenter à l'assemblée.** Veuillez simplement inscrire le nom de cette personne en caractères d'imprimerie dans l'espace prévu à cette fin dans le formulaire ou, si vous votez par Internet, suivre les instructions en ligne. Votre fondé de pouvoir ne doit pas nécessairement être un actionnaire de la Société. Il doit assister à l'assemblée afin d'y voter pour vous.

Nous nous réservons le droit d'accepter les procurations reçues en retard et de renoncer à l'application du délai de remise des procurations, avec ou sans préavis, mais nous ne sommes aucunement obligés d'accepter ou de rejeter une procuration reçue en retard.

Comment votera votre fondé de pouvoir

Votre fondé de pouvoir doit voter en se conformant aux instructions que vous fournissez dans votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, y compris dans le cadre de tout scrutin qui pourra être tenu à l'assemblée. Pour l'élection des administrateurs et la nomination des auditeurs externes, vous pouvez voter pour ou cocher la case abstention et, pour toutes les autres questions, vous pouvez voter pour ou contre. **Si vous ne précisez pas la manière dont vous souhaitez voter, votre fondé de pouvoir pourra exercer les droits de vote rattachés à vos actions à sa guise**. Votre fondé de pouvoir décidera également comment voter à l'égard d'une modification apportée à un point à l'ordre du jour de l'assemblée ou à l'égard de toute question dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas de report ou d'ajournement.

Si vous remplissez et retournez dûment votre formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote, mais que vous ne nommez pas un fondé de pouvoir différent et que vous ne précisez pas la manière dont vous souhaitez voter, David F. Denison ou, à défaut de celui-ci, Mayo Schmidt, les fondés de pouvoir désignés, votera pour vous comme suit :

Questions faisant l'objet d'un vote	Comment voteront les fondés de pouvoir membres de la direction si aucun choix n'est indiqué
Élection des administrateurs	*EN FAVEUR* de chaque candidat
Nomination des auditeurs externes dont la rémunération doit être fixée par le conseil	*EN FAVEUR*
Vote consultatif sur la rémunération des membres de la haute direction	*EN FAVEUR*

Confidentialité

Pour préserver la confidentialité du vote, Computershare compte toutes les procurations. Computershare discute des procurations avec nous seulement si la loi l'y oblige, si un actionnaire entend clairement communiquer avec la direction ou le conseil d'administration ou, encore, en cas de course aux procurations.

Résultats du vote

Nous déposerons les résultats du vote (y compris les détails relatifs au pourcentage d'appui reçu pour chaque point à l'ordre du jour) auprès des autorités en valeurs mobilières après l'assemblée, et les afficherons également sur notre site Web, à https://www.hydroone.com/investor-relations/agm.

Arrangements spéciaux

Si vous prévoyez assister à l'assemblée et avez des besoins spéciaux en matière d'écoute, d'accès ou de traduction, veuillez communiquer avec la secrétaire générale à CorporateSecretary@HydroOne.com.

Questions à l'assemblée

À l'assemblée, vous aurez l'occasion de poser des questions et de rencontrer les membres du conseil d'administration, les membres de la direction et d'autres actionnaires. Le président de l'assemblée se réserve le droit de limiter les questions des actionnaires afin de s'assurer que le plus grand nombre d'actionnaires possible aient l'occasion de poser des questions.

Questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote, veuillez communiquer avec Computershare, dont vous trouverez les coordonnées en troisième de couverture. Si vous êtes un actionnaire non inscrit (véritable) et que vous avez des questions au sujet de l'exercice de vos droits de vote, veuillez communiquer avec votre intermédiaire de la façon indiquée sur votre formulaire d'instructions de vote.

À propos des candidats aux postes d'administrateur

Cette année, il y a 14 candidats aux postes d'administrateur. Le 24 janvier 2018, Mme Kathryn Jackson a informé le président du conseil qu'elle avait décidé de ne pas solliciter un nouveau mandat à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2018 de la Société. Le conseil a approuvé la réduction de sa taille à 14 membres (comparativement à 15 membres actuellement) en date de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2018 de la Société.

Les notices biographiques des administrateurs, qui sont présentées dans les pages suivantes, vous fournissent des renseignements au sujet des compétences et de l'expérience des administrateurs et d'autres choses importantes à leur sujet, notamment le nombre de titres de capitaux propres de Hydro One qu'ils détiennent et le nom des autres sociétés ouvertes au conseil d'administration desquelles ils siègent.

Les compétences que ces administrateurs détiennent en tant que groupe constituent un élément tout aussi important. Les administrateurs ont a été choisis en raison de leurs compétences, de leur indépendance, de leur expérience commerciale, de leur expertise en gouvernance de sociétés ouvertes, de la qualité de leur service à la clientèle et de leur connaissance de l'industrie de l'électricité et des politiques publiques. Vous trouverez des renseignements supplémentaires au sujet de nos attentes envers les administrateurs et des fonctions du conseil aux pages 27 et suivantes.

Indépendance

Des 14 candidats aux postes d'administrateur, 13 sont indépendants. Pour les besoins de Hydro One, un administrateur indépendant est un administrateur qui est indépendant de Hydro One et indépendant de la Province. Les administrateurs seront indépendants de Hydro One s'ils sont indépendants au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne régissant la communication des pratiques de gouvernance et des exigences des bourses imposant un nombre ou un pourcentage d'administrateurs indépendants. Selon la législation en valeurs mobilières canadienne, l'administrateur qui est « indépendant » au sens de la législation en valeurs mobilières applicable est un administrateur qui n'a pas de relation directe ou indirecte dont, de l'avis du conseil, on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle nuise à l'exercice d'un jugement indépendant, certaines relations stipulées étant réputées ne pas être indépendantes. Un administrateur sera « indépendant de la Province » s'il est indépendant de Hydro One en vertu de la législation en valeurs mobilières ontarienne régissant la communication des pratiques de gouvernance, si la Province et certaines entités provinciales déterminées sont traitées comme la société mère de Hydro One aux termes de cette définition, mais à l'exclusion des administrateurs actuels dont la relation a pris fin avant le 31 août 2015. La convention de gouvernance exige que tous les administrateurs, à l'exception du chef de la direction, soient indépendants à la fois de Hydro One et de la Province. Le président du conseil de Hydro One est indépendant à la fois de Hydro One et de la Province.

Aucun des administrateurs indépendants n'a été haut dirigeant de la Société. Avoir un conseil indépendant est l'une des façons de nous assurer que le conseil est en mesure de fonctionner de façon indépendante de la direction et de prendre les décisions qui sont dans l'intérêt de Hydro One et de nos actionnaires.
M. Mayo Schmidt n'est pas un administrateur indépendant en raison de ses fonctions de président et chef de la direction de la Société.

États de service

Chacun des candidats aux postes d'administrateur est actuellement membre du conseil. Tous les candidats ont été élus pour la première fois le 31 août 2015 dans le cadre de la constitution de la Société et réélus au conseil lors de l'assemblée annuelle des actionnaires de 2017. S'ils sont élus, les candidats aux postes d'administrateur occuperont leurs fonctions jusqu'à notre prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leur remplaçant soit élu ou nommé.

Avant de devenir administrateurs de la Société, deux des candidats aux postes d'administrateur indépendants et le président du conseil siégeaient déjà au conseil d'administration de la filiale en propriété exclusive de la Société, Hydro One Inc. Mme Gale Rubenstein et M. George Cooke siègent au conseil d'administration de Hydro One Inc. depuis le 30 mars 2007 et le 26 janvier 2010, respectivement. M. David F. Denison, président du conseil, exerce les fonctions d'administrateur et de président du conseil de Hydro One Inc. depuis le 16 avril 2015. Le conseil tire parti de la continuité du service et des connaissances de ces candidats aux postes d'administrateur.

Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité

Le conseil a adopté une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité applicable à l'élection des administrateurs. Cette politique prévoit que, dans le cadre d'élections sans opposition, tout candidat au poste d'administrateur qui obtient plus de votes d'*abstention* que de votes *en faveur* doit immédiatement remettre sa démission au conseil, pour examen. Le conseil examinera l'affaire et prendra les mesures qu'il juge appropriées dans les circonstances. L'administrateur qui a remis sa démission conformément à cette politique ne pourra pas participer aux délibérations du comité ou du conseil au sujet de sa démission. En pareil cas, les autres administrateurs examineront la démission et, dans les 90 jours de l'assemblée à laquelle ont eu lieu les élections, décideront de l'accepter ou non.

Selon la convention de gouvernance, la Province ne peut s'abstenir d'exercer ses droits de vote à l'égard des candidats aux postes d'administrateur dans le cadre d'élections sans opposition, sauf si la Province s'abstient d'exercer ses droits de vote à l'égard de tous les candidats, à l'exception du chef de la direction et, à la discrétion de la Province, du président du conseil. Si, du fait que la Province s'est abstenue de voter à leur égard dans le cadre d'élections sans opposition, des administrateurs ont obtenu une majorité d'abstentions de vote et remis leur démission, le conseil prendra les mesures qu'il juge appropriées et les administrateurs en question pourront participer à cette prise de décision. Sauf dans des circonstances exceptionnelles, une démission sera acceptée et entrera en vigueur dès son acceptation par le conseil. Un communiqué annonçant la décision des administrateurs sera publié rapidement après la prise d'une telle décision et, si la démission n'est pas acceptée, il énoncera les motifs du refus.

La politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité ne s'applique pas aux élections avec opposition, c.-à-d. lorsque le nombre de candidats aux postes d'administrateur dont la candidature est valide excède le nombre d'administrateurs à élire à cette assemblée.

La Province et Hydro One ont conclu à la clôture du premier appel public à l'épargne de Hydro One, le 5 novembre 2015, une convention de gouvernance qui circonscrit le rôle de la Province à l'égard de la gouvernance de Hydro One et, entre autres, exige que Hydro One applique aux élections des administrateurs sa politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité. Pour plus de renseignements au sujet de la convention de gouvernance, se reporter à la description de nos pratiques en matière de gouvernance aux pages 30 et suivantes.

Notices biographiques des administrateurs

À moins d'indication contraire, les renseignements fournis dans la notice biographique de chaque administrateur sont à jour au 14 mars 2018. Les notices biographiques vous renseignent au sujet des administrateurs qui sont actuellement candidats aux postes d'administrateur, notamment au sujet des éléments suivants :

- le parcours des candidats, leur âge et leur lieu de résidence;
- leur poste principal et leur formation;
- l'année durant laquelle ils ont été élus ou nommés pour la première fois à un poste d'administrateur ainsi que leur statut en matière d'indépendance;
- s'ils sont un candidat de la Province en vertu de la convention de gouvernance;
- leur expérience et leurs compétences;
- le nom des sociétés ouvertes au conseil d'administration desquelles ils siègent (autres que la Société et Hydro One Inc.);
- le nombre de titres de capitaux propres de Hydro One qu'ils détiennent et la mesure, exprimée en pourcentage, dans laquelle ils satisfont aux exigences relatives à la propriété d'actions;
- leur présence aux réunions du conseil et des comités en 2017;
- les résultats du vote lors de leur élection à l'assemblée annuelle de 2017 qui s'est tenue le 4 mai 2017 et à l'assemblée annuelle de 2016 qui s'est tenue le 31 mai 2016.

Les candidats aux postes d'administrateur en un coup d'œil

	I. Bourne	C. Brindamour	M. Caira	C. Clark	G. Cooke	D. Denison	M. Harris	J. Hinds	R. Jamieson	F. Lankin	P. S. Orsino	J. Peverett	G. Rubenstein	M. Schmidt
Citoyenneté	🇨🇦	🇨🇦	🇨🇦	🇨🇦	🇨🇦	🇨🇦	🇨🇦	🇨🇦	🇨🇦	🇨🇦	🇨🇦	🇨🇦	🇨🇦	🇨🇦 🇺🇸
Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes	–	–	–	✓	–	–	✓	–	–	–	–	–	–	–
Administrateur indépendant	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	x
Âge	70	47	64	64	64	65	60	60	65	63	63	59	65	60
Genre	M	M	M	M	M	M	F	M	F	F	M	F	F	M
Comité d'audit		✓			✓			✓	✓	✓	*			
Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones[1)]					✓		*	✓	✓				✓	
Comité des ressources humaines	*	✓	✓	✓			✓					✓	✓	
Comité de gouvernance[2)]	✓		✓	✓						✓	✓	*		

* Président(e) du comité

1) Auparavant, ce comité était appelé le « comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des Premières Nations et des Métis ». Le conseil a approuvé le changement de nom le 13 juillet 2017.

2) Auparavant, ce comité était appelé le « comité des candidatures, de gouvernance, des politiques publiques et des affaires réglementaires ». Le conseil a approuvé le changement de nom le 13 février 2018.

Ian Bourne, 70 ans

Alberta, Canada

Administrateur depuis le
31 août 2015

Indépendant

Président du conseil, Ballard Power Systems Inc.

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes

- Ballard Power Systems Inc.
- Corporation Wajax

Compétences / Champs d'expertise :

Comptabilité / Finances
Secteur de l'énergie
Ressources humaines / Relations avec les syndicats
Technologies de l'information
Gestion des risques

M. Ian Bourne est président du conseil d'administration de Ballard Power Systems, Inc. (depuis 2006), chef de file dans le secteur des piles à combustible à membrane échangeuse de protons. Il siège au conseil d'administration de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada (« OIRPC »), de Corporation Wajax (« WJX ») et du Conseil canadien sur la reddition de comptes (« CCRC »). M. Bourne a en outre siégé au conseil d'administration du Groupe SNC-Lavalin Inc. de 2009 à 2015; au cours de cette période, il a été président du conseil de cette société de 2013 à 2015 et a également été chef de la direction par intérim de cette société de mars 2012 à octobre 2012. M. Bourne est président du comité de gouvernance de l'OIRPC et il a été membre du comité des ressources humaines de l'OIRPC, du CCRC, de Ballard Power Systems Inc. (« BLDP ») et du Groupe SNC-Lavalin Inc. (« SNC »). M. Bourne a aussi siégé au comité d'audit de l'OIRPC, de WJX, de BLDP et de SNC. Il a siégé au conseil de Canadian Oil Sands Limited (de 2007 à 2016), dont il a été président du comité de gouvernance et de la rémunération ainsi que membre du comité d'audit. M. Bourne a travaillé activement auprès de divers organismes communautaires, dont l'Orchestre philharmonique de Calgary, le Glenbow Museum et la Calgary Foundation. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'université Mount Allison et il est *Fellow* de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2017[1]	
Conseil d'administration	13 sur 13	100 %
Comité des ressources humaines (président du comité)	5 sur 5	100 %
Comité de gouvernance	4 sur 4	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

	Votes en faveur		Abstentions	
2017	490 575 161	99,94 %	306 670	0,06 %
2016	536 332 303	99,97 %	142 752	0,03 %

Il n'aura plus le droit d'être réélu en 2023.

Propriété de titres de capitaux propres[2]

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires ($)[3]	Valeur des DDVA d'administrateur ($)[2]	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur ($)[2][3]	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions[4][5]
2017	4 000	8 841	94 240	210 052	304 292	Atteint la cible
2016	2 000	4 713	47 740	111 129	158 869	Atteint la cible
Variation nette	+2 000	+4 128	+46 500	+98 923	+145 423	

Charles Brindamour, 47 ans

Ontario, Canada

Administrateur depuis le
31 août 2015

Indépendant

Candidat de la Province

Chef de la direction, Intact Corporation financière

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes

- Intact Corporation financière

Compétences / Champs d'expertise :

Transformation d'entreprises
Marchés financiers
Consommateurs
Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
Gestion des risques

M. Charles Brindamour est le chef de la direction d'Intact Corporation financière, plus important fournisseur d'assurances de dommages du Canada et important fournisseur de produits d'assurance spécialisés en Amérique du Nord. Il siège au conseil d'administration d'Intact Corporation financière, de l'Association de Genève, du Conseil canadien des affaires, du C.D. Howe Institute et de Branksome Hall. Il est également membre du comité consultatif du *Climate Change Adaptation Project* de l'Université de Waterloo et il siège au conseil consultatif de la Gibraltar Growth Corporation. M. Brindamour est titulaire d'un baccalauréat en actuariat de l'Université Laval et membre de la Casualty Actuarial Society des États-Unis.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2017[1]	
Conseil d'administration	11 sur 13	85 %
Comité des ressources humaines	5 sur 5	100 %
Comité d'audit	6 sur 6	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

	Votes en faveur		Abstentions	
2017	490 192 246	99,86 %	689 585	0,14 %
2016	535 579 304	99,83 %	895 751	0,17 %

Il n'aura plus le droit d'être réélu en 2027.

Propriété de titres de capitaux propres[2]

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires ($)[3]	Valeur des DDVA d'administrateur ($)[2]	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur ($)[2][3]	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions[4][5]
2017	15 000	15 718	328 950	373 426	702 376	Oui (4,4 fois)
2016	15 000	8 378	328 950	197 563	526 513	Oui (3,3 fois)
Variation nette	0	+7 340	0	+175 863	+175 863	

Marcello (Marc) Caira, 64 ans

Ontario, Canada

Administrateur depuis le
31 août 2015

Indépendant

Candidat de la Province

Vice-président du conseil, Restaurant Brands International Inc.

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes

- Restaurant Brands International Inc.

Compétences / Champs d'expertise :

Transformation d'entreprises
Consommateurs
Ressources humaines / Relations avec les syndicats
Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)

M. Marc Caira est vice-président du conseil d'administration de Restaurant Brands International Inc., société de restauration rapide multinationale. De plus, il est administrateur de The Minto Group, promoteur immobilier privé, et il siège au conseil des gouverneurs du Seneca College, institution d'enseignement post-secondaire de premier plan. Avant sa nomination au poste de vice-président du conseil de Restaurant Brands International Inc. en décembre 2014, M. Caira a été président et chef de la direction de Tim Hortons Inc. (de juillet 2013 à décembre 2014), chaîne de restauration rapide multinationale, membre du conseil directeur de Nestlé S.A. en Suisse, société d'aliments et de boissons transnationale, et chef de la direction de Nestlé Professional. M. Caira est titulaire d'un diplôme en gestion du marketing du Seneca College de Toronto (1977) et est diplômé du programme des administrateurs de l'International Institute for Management Development de Lausanne, en Suisse.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2017[1]	
Conseil d'administration	13 sur 13	100 %
Comité des ressources humaines	5 sur 5	100 %
Comité de gouvernance	4 sur 4	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

	Votes en faveur		Abstentions	
2017	490 651 045	99,95 %	230 786	0,05 %
2016	536 336 453	99,97 %	138 602	0,03 %

Il n'aura plus le droit d'être réélu en 2027.

Propriété de titres de capitaux propres[2]

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires ($)[3]	Valeur des DDVA d'administrateur ($)[2]	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur ($)[2][3]	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions[4][5]
2017	9 100	15 718	199 290	373 426	572 716	Oui (3,6 fois)
2016	9 100	8 378	199 290	197 563	396 853	Atteint la cible
Variation nette	0	+7 340	0	+175 863	+175 863	

Christie Clark, 64 ans

Ontario, Canada

Administrateur depuis le
31 août 2015

Indépendant

Administrateur de sociétés

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes

- Air Canada
- Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix
- Les Compagnies Loblaw Limitée

Compétences / Champs d'expertise :

Comptabilité / Finances
Transformation d'entreprises
Ressources humaines / Relations avec les syndicats
Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
Gestion des risques

M. Christie Clark est administrateur de sociétés. Il siège au conseil d'administration de Les Compagnies Loblaw Limitée, détaillant canadien d'aliments et de produits pharmaceutiques, d'Air Canada, compagnie aérienne canadienne, et de la Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, propriétaire, gestionnaire et promoteur d'immeubles de commerce de détail et d'immeubles commerciaux du Canada. Avant cela, il a été chef de la direction et associé principal de PricewaterhouseCoopers s.r.l./S.E.N.C.R.L. de juillet 2005 à juillet 2011. M. Clark est *Fellow* de Comptables professionnels agréés de l'Ontario et, en plus de siéger au conseil d'administration de sociétés ouvertes, il est membre du conseil d'administration du Comité olympique canadien et d'À nous le podium. En outre, il est membre du conseil consultatif de la Smith School of Business de l'université Queen's. Il est actuellement administrateur invité de l'Institut des administrateurs de sociétés dans le cadre du cours d'une journée dispensé à l'échelle nationale et intitulé « Efficacité du comité de vérification ». M. Clark est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'université Queen's et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Toronto.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Les Compagnies Loblaw Limitée avec Marianne Harris

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2017[1]	
Conseil d'administration	13 sur 13	100 %
Comité des ressources humaines	5 sur 5	100 %
Comité de gouvernance	4 sur 4	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

	Votes en faveur		Abstentions	
2017	490 691 533	99,96 %	190 298	0,04 %
2016	536 368 012	99,98 %	107 043	0,02 %

Il n'aura plus le droit d'être réélu en 2027.

Propriété de titres de capitaux propres[2]

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires ($)[3]	Valeur des DDVA d'administrateur ($)[2]	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur ($)[2][3]	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions[4][5]
2017	0	15 718	0	373 426	373 426	Atteint la cible
2016	0	8 378	0	197 563	197 563	Atteint la cible
Variation nette	0	+7 340	0	+175 863	+175 863	

George Cooke, 64 ans

Ontario, Canada

Administrateur depuis le
31 août 2015

Indépendant

Administrateur de sociétés et président du conseil d'administration, OMERS Administration Corporation

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes

- s. o.

Compétences / Champs d'expertise :

Comptabilité / Finances
Secteur de l'énergie
Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques
Ressources humaines / Relations avec les syndicats
Gestion des risques

M. George Cooke est administrateur de sociétés et président du conseil d'administration d'OMERS Administration Corporation et de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario. Il est également gouverneur de Curling Canada. M. Cooke est un ancien président et chef de la direction de la Compagnie d'assurance générale Dominion du Canada (la *Dominion*), société d'assurances de dommages, poste qu'il a occupé de 1992 jusqu'en août 2012. En août 2012, M. Cooke a quitté ses fonctions de président de cette société et a continué d'occuper le poste de chef de la direction de cette société jusqu'au 31 décembre 2012. M. Cooke est titulaire d'un baccalauréat ès arts spécialisé en sciences politiques et d'une maîtrise en administration des affaires de l'université Queen's. En outre, il détient un doctorat honorifique en droit de l'université Assumption de Windsor.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2017[1]	
Conseil d'administration	13 sur 13	100 %
Comité d'audit	6 sur 6	100 %
Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	4 sur 4	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

	Votes en faveur		Abstentions	
2017	490 722 093	99,97 %	159 738	0,03 %
2016	536 367 192	99,98 %	107 863	0,02 %

Il n'aura plus le droit d'être réélu en 2022.

Propriété de titres de capitaux propres[2]

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires ($)[3]	Valeur des DDVA d'administrateur ($)[2]	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur ($)[2][3]	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions[4][5]
2017	0	15 718	0	373 426	373 426	Atteint la cible
2016	0	8 378	0	197 563	197 563	Atteint la cible
Variation nette	0	+7 340	0	+175 863	+175 863	

David F. Denison, 65 ans

Ontario, Canada

Administrateur depuis le
31 août 2015

Indépendant

Président du conseil, Hydro One Limited et Hydro One Inc.

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes

- BCE Inc.
- Banque Royale du Canada

Compétences / Champs d'expertise :

Comptabilité / Finances
Marchés financiers
Technologies de l'information
Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
Gestion des risques

M. David F. Denison est le président du conseil de Hydro One et de Hydro One Inc. Il est administrateur de sociétés et il a été président et chef de la direction de l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada, société de gestion de placements mondiale, de 2005 à 2012, et d'Allison Transmission Holdings Inc., de 2013 à 2016. Auparavant, il a été président de Fidelity Investments Canada Limited. M. Denison siège au conseil d'administration de la Banque Royale du Canada, de BCE Inc. et de Bell Canada. Il siège également au conseil des placements et au comité consultatif international de la société d'investissement du gouvernement de Singapour ainsi qu'au conseil consultatif international de la China Investment Corporation et il est coprésident du comité des placements de l'Université de Toronto. M. Denison est titulaire d'un baccalauréat en mathématiques et en enseignement de l'Université de Toronto; il est comptable professionnel agréé de même que *Fellow* de Comptables professionnels agréés de l'Ontario. M. Denison est officier de l'Ordre du Canada. En 2018, M. Denison a obtenu le titre de *Fellow* de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2017[1]	
Conseil d'administration	13 sur 13	100 %

M. Denison n'est membre d'aucun comité, mais il assiste aux réunions de tous les comités.

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

	Votes en faveur		Abstentions	
2017	487 984 037	99,41 %	2 897 794	0,59 %
2016	536 244 627	99,96 %	240 428	0,04 %

Il n'aura plus le droit d'être réélu en 2027.

Propriété de titres de capitaux propres[2]

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires ($)[3]	Valeur des DDVA d'administrateur ($)[2]	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur ($)[2][3]	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions[4][5]
2017	1 036	25 540	24 361	606 817	631 178	Atteint la cible
2016	1 000	13 615	23 530	321 040	344 570	Atteint la cible
Variation nette	+36	+11 925	+831	+285 777	+286 608	

Margaret (Marianne) Harris, 60 ans

Ontario, Canada

Administratrice depuis le
31 août 2015

Indépendante

Candidate de la Province

Administratrice de sociétés

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes

- Les Compagnies Loblaw Limitée
- Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
- Financière Sun Life Inc.

Compétences / Champs d'expertise :

Comptabilité / Finances
Marchés financiers
Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques
Ressources humaines / Relations avec les syndicats
Gestion des risques

Elle n'aura plus le droit d'être réélue en 2027.

Mme Marianne Harris est administratrice de sociétés. Elle est présidente du conseil d'administration de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM »), organisme d'autoréglementation qui encadre les courtiers en valeurs mobilières et les activités de négociation sur les marchés des titres d'emprunt et de participation du Canada. Avant de devenir administratrice de sociétés, Mme Harris a été directrice générale de Bank of America Merrill Lynch et présidente de la division des services bancaires aux entreprises et des services de banque d'investissement de Merrill Lynch Canada Inc. En plus de son poste de présidente du conseil de l'OCRCVM, elle siège au conseil d'administration de la Financière Sun Life Inc., de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, et de Les Compagnies Loblaw Limitée. Mme Harris est également membre du conseil consultatif du doyen de la Schulich School of Business (université York), et elle est membre du conseil consultatif du Hennick Centre for Business and Law (université York). Mme Harris est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business, d'un diplôme *Juris Doctor* de la Osgoode Hall Law School (université York) et d'un baccalauréat en sciences (spécialisé) de l'université Queen's.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Les Compagnies Loblaw Limitée avec Christie Clark

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2017[1]	
Conseil d'administration	13 sur 13	100 %
Comité des ressources humaines	4 sur 5	80 %
Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones (présidente du comité)	4 sur 4	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

	Votes en faveur		Abstentions	
2017	490 715 972	99,97 %	165 859	0,03 %
2016	536 372 194	99,98 %	102 861	0,02 %

Propriété de titres de capitaux propres[2]

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires ($)[3]	Valeur des DDVA d'administrateur ($)[2]	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur ($)[2][3]	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions[4][5]
2017	0	17 682	0	420 104	420 104	Atteint la cible
2016	0	9 426	0	222 258	222 258	Atteint la cible
Variation nette	0	+8 256	0	+197 846	+197 846	

James Hinds, 60 ans

Ontario, Canada

Administrateur depuis le
31 août 2015

Indépendant

Administrateur de sociétés

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes

- Allbanc Split Corp.

Compétences / Champs d'expertise :
Comptabilité / Finances
Transformation d'entreprises
Marchés financiers
Secteur de l'énergie
Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques

M. James Hinds est administrateur de sociétés. Il siège au conseil d'administration d'Allbanc Split Corp., société de fonds communs de placement. Il est un courtier en valeurs mobilières à la retraite qui a été directeur général de Valeurs Mobilières TD Inc. Auparavant, il a occupé des postes chez CIBC Wood Gundy Inc. et Newcrest Capital Inc. M. Hinds est un ancien président du conseil de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (« SIERE »), société d'État responsable de l'exploitation du marché de l'électricité, et il a également été président du conseil d'administration de l'ancien Office de l'électricité de l'Ontario (de 2010 à 2014), jusqu'à sa fusion avec la SIERE le 1er janvier 2015. M. Hinds est titulaire d'un baccalauréat ès arts du Victoria College de l'Université de Toronto, d'une maîtrise en administration des affaires de la Wharton School of Business et d'un diplôme en droit de la Faculté de droit de l'Université de Toronto.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2017[1]	
Conseil d'administration	13 sur 13	100 %
Comité d'audit	6 sur 6	100 %
Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	4 sur 4	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

	Votes en faveur		Abstentions	
2017	490 667 230	99,96 %	214 601	0,04 %
2016	536 373 645	99,98 %	101 410	0,02 %

Il n'aura plus le droit d'être réélu en 2027.

Propriété de titres de capitaux propres[2]

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires ($)[3]	Valeur des DDVA d'administrateur ($)[2]	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur ($)[2][3]	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions[4][5]
2017	50 000	15 715	1 183 115	373 426	1 556 541	Oui (9,7 fois)
2016	50 000	8 378	1 183 115	197 563	1 380 678	Oui (8,6 fois)
Variation nette	0	+7 337	0	+175 863	+175 863	

Roberta Jamieson, 65 ans

Ontario, Canada

Administratrice depuis le
31 août 2015

Indépendante

Candidate de la Province

Présidente et chef de la direction, Indspire

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes

- s. o.

Compétences / Champs d'expertise :

Consommateurs
Secteur de l'énergie
Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques
Gestion des risques
Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)

Mme Roberta Jamieson est une Mohawk provenant du territoire de Six Nations of the Grand River, en Ontario, où elle habite toujours. Elle est également présidente et chef de la direction d'Indspire, premier organisme de bienfaisance dirigé par des Autochtones du Canada, et chef de production des Indspire Awards, gala diffusé à l'échelle nationale qui honore les réalisations des Autochtones. Mme Jamieson a été la première femme faisant partie des Premières Nations à obtenir un diplôme en droit au Canada, la première personne non-membre du Parlement nommée membre d'office d'un comité de la Chambre des communes, la première femme nommée ombudsman de l'Ontario (de 1989 à 1999) et, en décembre 2011, elle a été la première femme à être élue chef du territoire de Six Nations of the Grand River. Elle a aussi siégé au conseil d'administration d'Ontario Power Generation Inc. (de 2012 à 2015). Mme Jamieson a été nommée membre de l'Ordre du Canada en 1994 et promue au rang d'officier en 2016. Elle est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'université Western Ontario. Mme Jamieson est récipiendaire du *2018 Indigenous Women in Leadership Award* du Conseil canadien pour le commerce autochtone. Le 7 mars 2018, Mme Jamieson a été nommée au Conseil consultatif sur l'égalité des sexes pour la présidence canadienne du G7.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2017[1]	
Conseil d'administration	13 sur 13	100 %
Comité d'audit	6 sur 6	100 %
Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	4 sur 4	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

	Votes en faveur		Abstentions	
2017	490 738 816	99,97 %	143 015	0,03 %
2016	536 364 089	99,98 %	110 966	0,02 %

Elle n'aura plus le droit d'être réélue en 2027.

Propriété de titres de capitaux propres[2]

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires ($)[3]	Valeur des DDVA d'administrateur ($)[2]	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur ($)[2][3]	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions[4][5]
2017	0	7 858	0	186 713	186 713	Atteint la cible
2016	0	4 189	0	98 781	98 781	Atteint la cible
Variation nette	0	+3 669	0	+87 932	+87 932	

Frances Lankin, 63 ans

Ontario, Canada

Administratrice depuis le
31 août 2015

Indépendante

Administratrice de sociétés

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes

- s. o.

Compétences / Champs d'expertise :

Transformation d'entreprises
Consommateurs
Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques
Ressources humaines / Relations avec les syndicats
Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)

Elle n'aura plus le droit d'être réélue en 2027.

Mme Frances Lankin est administratrice de sociétés. Elle est l'ancienne présidente et chef de la direction de United Way Toronto (de 2001 à 2010), organisme de bienfaisance de Toronto. En 2009, Mme Lankin a été nommée au Conseil privé de la Reine pour le Canada et a agi pendant cinq ans à titre de membre du Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité. En 2014, elle a été nommée au Conseil consultatif de la première ministre de l'Ontario pour la gestion des biens provinciaux, dont le mandat consistait à examiner et à repérer des occasions de moderniser les entreprises commerciales gouvernementales et, en 2011 et en 2012, elle a codirigé l'examen du système d'aide sociale de l'Ontario dans le cadre de la stratégie de réduction de la pauvreté de la province. Mme Lankin est membre du conseil d'administration de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario. Mme Lankin a été nommée membre de l'Ordre du Canada en 2012 et elle a été nommée au Sénat canadien en avril 2016, où elle siège à titre de sénatrice indépendante de l'Ontario.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2017[1]	
Conseil d'administration	11 sur 13	85 %
Comité d'audit	5 sur 6	83 %
Comité de gouvernance	4 sur 4	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

	Votes en faveur		Abstentions	
2017	490 640 179	99,95 %	241 652	0,05 %
2016	536 361 389	99,98 %	113 666	0,02 %

Propriété de titres de capitaux propres[2]

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires ($)[3]	Valeur des DDVA d'administrateur ($)[2]	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur ($)[2][3]	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions[4][5]
2016	0	7 858	0	186 713	186 713	Atteint la cible
2016	0	4 189	0	98 781	98 781	Atteint la cible
Variation nette	0	+3 669	0	+87 932	+87 932	

Philip S. Orsino, 63 ans

Ontario, Canada

Administrateur depuis le
31 août 2015

Indépendant

Administrateur de sociétés

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes

- Banque de Montréal

Compétences / Champs d'expertise :

Comptabilité / Finances
Transformation d'entreprises
Marchés financiers
Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
Gestion des risques

M. Philip S. Orsino est administrateur de sociétés. Il a été président et chef de la direction de Jeld-Wen Inc., société mondiale de fabrication intégrée de matériaux de construction, de 2011 jusqu'à son départ à la retraite en 2014. Auparavant et jusqu'en octobre 2005, M. Orsino a été président et chef de la direction de Masonite International Corporation pendant 22 ans. M. Orsino siège au conseil d'administration de la Banque de Montréal, dont il préside le comité d'audit et de révision. Il est aussi administrateur et président du comité d'audit de The Minto Group, promoteur immobilier privé. Il a reçu le prix de président-directeur général de l'année au Canada en 2003 et a été récipiendaire du Distinguished Business Alumni Award décerné par l'Université de Toronto en 2002. Il est *Fellow* de l'Institut des comptables professionnels agréés de l'Ontario et titulaire d'un diplôme du Victoria College de l'Université de Toronto. M. Orsino a été nommé officier de l'Ordre du Canada en 2004.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2017[1]	
Conseil d'administration	12 sur 13	92 %
Comité d'audit (président du comité)	6 sur 6	100 %
Comité de gouvernance	6 sur 6	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

	Votes en faveur		Abstentions	
2017	490 727 068	99,97 %	154 763	0,03 %
2016	536 364 932	99,98 %	110 123	0,02 %

Il n'aura plus le droit d'être réélu en 2027.

Propriété de titres de capitaux propres[2]

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires ($)[3]	Valeur des DDVA d'administrateur ($)[2]	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur ($)[2][3]	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions[4][5]
2017	10 000	12 788	257 519	301 316	558 835	Oui (3,5 fois)
2016	10 000	4 713	257 519	111 129	368 648	Atteint la cible
Variation nette	0	+8 075	0	+190 187	+190 187	

Jane Peverett, 59 ans

Colombie-Britannique, Canada

Administratrice depuis le
31 août 2015

Indépendante

Candidate de la Province

Administratrice de sociétés

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes

- Banque Canadienne Impériale de Commerce
- Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée
- Northwest Natural Gas Company

Compétences / Champs d'expertise :

Comptabilité / Finances
Secteur de l'énergie
Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques
Ressources humaines / Relations avec les syndicats
Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés

Elle n'aura plus le droit d'être réélue en 2027.

Mme Jane Peverett est administratrice de sociétés. Elle a été présidente et chef de la direction (de 2005 à 2009) de la British Columbia Transmission Corporation, qui avait la responsabilité du réseau de transport d'électricité à haute tension de la Colombie-Britannique. Auparavant, elle a été présidente et chef de la direction de Union Gas Limited. À l'heure actuelle, Mme Peverett siège au conseil d'administration de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, dont elle préside le comité d'audit, et elle est administratrice de Northwest Natural Gas Company et de Chemin de fer Canadien Pacifique, dont elle préside le comité d'audit. Mme Peverett siégeait auparavant au conseil d'administration de British Columbia Ferry Services Inc. et d'Encana Corporation, dont elle présidait le comité d'audit. Mme Peverett est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'université McMaster et d'une maîtrise en administration des affaires de l'université Queen's. En outre, elle possède le titre de comptable en management accrédité, elle est *Fellow* de la Société des comptables en management et elle a obtenu le titre d'IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2017[1]	
Conseil d'administration	13 sur 13	100 %
Comité des ressources humaines	5 sur 5	100 %
Comité de gouvernance	4 sur 4	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

	Votes en faveur		Abstentions	
2017	490 389 072	99,90 %	492 759	0,10 %
2016	536 372 397	99,98 %	102 658	0,02 %

Propriété de titres de capitaux propres[2]

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires ($)[3]	Valeur des DDVA d'administrateur ($)[2]	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur ($)[2][3]	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions[4][5]
2017	0	8 840	0	210 052	210 052	Atteint la cible
2016	0	4 713	0	111 129	111 129	Atteint la cible
Variation nette	0	+4 127	0	+98 923	+98 923	

Gale Rubenstein, 65 ans

Ontario, Canada

Administratrice depuis le
31 août 2015

Indépendante

Candidate de la Province

Associée, Goodmans LLP

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes

- s. o.

Compétences / Champs d'expertise :

Consommateurs
Secteur de l'énergie
Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques
Ressources humaines / Relations avec les syndicats
Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)

Elle n'aura plus le droit d'être réélue en 2019.

Mme Gale Rubenstein est associée du cabinet d'avocats Goodmans LLP, dont elle est membre du comité de direction. Elle a agi comme avocate principale du Comité pancanadien des investisseurs de papier commercial structuré adossé à des actifs émis par des tiers, avocate de liquidateurs de plusieurs institutions financières, avocate de la Province dans le cadre des restructurations de General Motors et de Chrysler, et avocate du surintendant des services financiers (Ontario) et de la Province d'Ontario dans le cadre des restructurations d'Algoma et de Stelco. Elle a agi comme conseillère juridique de syndics de nombreuses institutions financières. Elle est titulaire d'un baccalauréat en droit de la Osgoode Hall Law School (université York), membre du comité consultatif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les résolutions bancaires, *Fellow* de l'Institut d'insolvabilité du Canada et administratrice de la Fondation des maladies du cœur de l'Ontario et de la Outside the March Theatre Company.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2017[1]	
Conseil d'administration	13 sur 13	100 %
Comité des ressources humaines	5 sur 5	100 %
Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	4 sur 4	100 %

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

	Votes en faveur		Abstentions	
2017	490 663 244	99,96 %	218 587	0,04 %
2016	536 372 805	99,98 %	102 250	0,02 %

Propriété de titres de capitaux propres[2]

Année	Actions ordinaires	DDVA d'administrateur	Valeur des actions ordinaires ($)[3]	Valeur des DDVA d'administrateur ($)[2]	Valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur ($)[2][3]	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions[4][5]
2017	0	7 858	0	186 713	186 713	Atteint la cible
2016	0	4 189	0	98 781	98 781	Atteint la cible
Variation nette	0	+3 669	0	+87 932	+87 932	

Mayo Schmidt, 60 ans

Ontario, Canada

Administrateur depuis le
31 août 2015

Non indépendant

Président et chef de la direction, Hydro One Limited et Hydro One Inc.

Mandats d'administrateur au sein d'autres sociétés ouvertes

- Nutrien Ltd.

Compétences / Champs d'expertise :

Transformation d'entreprises
Consommateurs
Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques
Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
Gestion des risques

M. Mayo Schmidt est président et chef de la direction de Hydro One. Avant de se joindre à Hydro One, M. Schmidt était président et chef de la direction de Viterra Inc., société internationale du secteur des ingrédients alimentaires présente dans 14 pays qui fournit des ingrédients alimentaires nutritionnels essentiels à plus de 50 pays. Au début de sa carrière, M. Schmidt a occupé de nombreux postes de direction clés de plus en plus importants chez General Mills, Inc. jusqu'à ce qu'il se joigne à ConAgra à titre de président des activités canadiennes de cette dernière et qu'il dirige l'expansion de ConAgra au Canada. En 2007, il a dirigé le regroupement du secteur de l'agriculture du Canada, y compris l'acquisition d'Agricore United, puis il a dirigé l'acquisition d'ABB, plus importante société agricole australienne, transformant Viterra Inc., dont la capitalisation boursière était alors de 200 millions de dollars, en une société qui a été vendue pour plus de 7,5 milliards de dollars en 2012. M. Schmidt siège actuellement au conseil d'administration de Nutrien Ltd., dont il préside le comité de gouvernance. Il est membre du Private and Public, Scientific, Academic and Consumer Food Policy Group de l'université Harvard et est membre du conseil des fiduciaires de la Fondation de l'université Washburn. M. Schmidt a reçu un doctorat honorifique en commerce de l'université Washburn en 2016 et un baccalauréat en administration des affaires de l'université Washburn en 1980.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Non

Membre du conseil ou des comités	Présence en 2017[1]	
Conseil d'administration	13 sur 13	100 %

M. Schmidt n'est membre d'aucun comité, mais il assiste aux réunions de tous les comités.

Résultats du vote à l'assemblée annuelle

	Votes en faveur		Abstentions	
2017	490 717 781	99,97 %	154 050	0,03 %
2016	536 370 965	99,98 %	104 090	0,02 %

Le critère d'admissibilité à la réélection ne s'applique pas au président et chef de la direction.

Propriété de titres de capitaux propres

Année	Actions ordinaires	DVAAR/DVALR/ DDVA de la direction	Valeur des actions ordinaires ($)[3]	Valeur des DDVA de la direction, des DVALR et des DVAAR ($)[2]	Valeur totale des actions ordinaires, des DVAAR, des DVALR et des DDVA de la direction ($)[2, 3]	Respecte les exigences relatives à la propriété d'actions[4]

Veuillez vous reporter à la page 77 pour des renseignements détaillés sur l'actionnariat de M. Schmidt.

Notes :

1) Les administrateurs de Hydro One sont également administrateurs de Hydro One Inc.; les deux conseils et les comités de chacune d'entre elles tiennent des réunions conjointes. Se reporter également à la rubrique « Présence des administrateurs aux réunions » à la page 26. Même si Mme Kathryn Jackson ne sollicite pas un nouveau mandat à l'assemblée générale annuelle de 2018 de la Société, en 2017, elle a été présente aux réunions des comités auxquels elle siégeait dans les proportions suivantes : a) conseil d'administration : 11 sur 13 ou 85 %, b) comité de gouvernance : 4 sur 4 ou 100 % et c) comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones : 4 sur 4 ou 100 %.

2) L'actionnariat de chaque administrateur est présenté au 17 mars 2017 pour l'exercice 2016 et au 14 mars 2018 pour l'exercice 2017. La valeur des DDVA d'administrateur est établie en fonction du cours de clôture de nos actions ordinaires à la TSX à la date d'attribution des DDVA d'administrateur, comme suit :

Date d'attribution	Cours de clôture à la TSX
31 décembre 2015	22,29 $
31 mars 2016	24,31 $
31 mars 2016 (équivalents de dividendes)	23,48 $ (date de valeur : 18 mars 2016)
30 juin 2016	25,96 $
30 juin 2016 (équivalents de dividendes)	24,49 $ (date de valeur : 15 juin 2016)
30 septembre 2016	25,90 $
30 septembre 2016 (équivalents de dividendes)	25,62 $ (date de valeur : 15 septembre 2016)
30 décembre 2016	23,58 $
30 décembre 2016 (équivalents de dividendes)	23,22 $ (date de valeur : 15 décembre 2016)
31 mars 2017	24,25 $
31 mars 2017 (équivalents de dividendes)	23,50 $ (date de valeur : 15 mars 2017)
30 juin 2017	23,23 $
30 juin 2017 (équivalents de dividendes)	23,37 $ (date de valeur : 14 juin 2017)
29 septembre 2017	22,72 $
29 septembre 2017 (équivalents de dividendes)	22,62 $ (date de valeur :13 septembre 2017)
29 décembre 2017	22,40 $
29 décembre 2017 (équivalents de dividendes)	22,49 $ (date de valeur : 13 décembre 2017

Des fractions de DDVA d'administrateur peuvent être attribuées, ces fractions étant calculées à trois décimales près. Le nombre de DDVA d'administrateur indiqué dans le tableau a été arrondi. À titre de président et chef de la direction. M. Schmidt ne peut recevoir de DDVA d'administrateur étant donné qu'il est un administrateur non externe.

3) La valeur des actions ordinaires détenues par chaque administrateur, le cas échéant, est établie au moyen du coût d'acquisition unitaire des actions ordinaires à la date de l'achat.

4) Conformément aux lignes directrices relatives à la gouvernance, on s'attend à ce que tous les administrateurs externes atteignent leur cible en matière d'actionnariat (soit trois fois leur rémunération annuelle à titre d'administrateur) au plus tard six ans après la date de clôture du premier appel public à l'épargne de la Société ou six ans après la date à laquelle ils ont été nommés au conseil, selon la dernière des deux dates. Selon les lignes directrices relatives à la gouvernance actuelles, l'actionnariat d'un administrateur externe doit être établi le 31 décembre de chaque année (en fonction du coût d'acquisition initial ou de la valeur d'attribution) et comparé aux exigences relatives à la propriété d'actions. À titre de président et chef de la direction, M. Schmidt est assujetti à des exigences différentes en la matière. Pour plus de renseignements sur les exigences relatives à la propriété d'actions auxquelles M. Schmidt est assujetti et sur son respect de celles-ci, se reporter aux pages 58 et 77.

5) Le degré de respect des exigences relatives à la propriété d'actions est calculé en divisant la valeur totale des actions ordinaires et des DDVA d'administrateur en date du 31 décembre de l'année pertinente par le montant de la rémunération annuelle, soit 160 000 $ pour 2017 pour tous les administrateurs (hormis le président du conseil) et 260 000 $ pour 2017 pour le président du conseil.

Interdiction d'opérations et faillites

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-dessous, aucun administrateur :

- n'est, ni n'a été au cours des 10 dernières années, administrateur ou i) président du conseil, vice-président du conseil ou président, ii) chef de la direction ou chef des finances, iii) vice-président responsable d'une unité d'exploitation, d'une division ou d'une fonction principale, notamment les ventes, les finances ou la production, ou iv) une personne responsable de l'établissement des politiques (chacun des cas de figure en i), ii), iii) et iv) ci-dessus désignant un *membre de la haute direction*) d'une société qui, pendant qu'il exerçait ces fonctions ou au cours de l'année suivant la date à laquelle il a cessé d'exercer ces fonctions, a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens;

- n'est, ni n'a été au cours des 10 dernières années, administrateur, chef de la direction ou chef des finances d'une société qui a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une ordonnance d'interdiction d'opérations, une ordonnance assimilable à une interdiction d'opérations ou une ordonnance qui refuse le droit de se prévaloir d'une dispense prévue par la législation en valeurs mobilières) prononcée pendant qu'il exerçait ces fonctions ou par suite d'un événement survenu pendant qu'il exerçait ces fonctions, dans chaque cas, d'une durée de plus de 30 jours consécutifs;

- n'a, au cours des 10 dernières années, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux ou pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ni n'a vu un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite nommé pour détenir ses biens.

En mai 2004, Saskatchewan Wheat Pool Inc. (« SWP »), société remplacée par Viterra Inc., a entamé l'aliénation de ses activités d'élevage de porcs, qui étaient exercées par l'intermédiaire de certaines de ses filiales, dans le cadre d'un processus supervisé par un tribunal en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada). Le 12 avril 2005, la Saskatchewan Financial Services Commission a rendu une ordonnance d'interdiction d'opérations à l'égard des titres de quatre filiales de SWP du fait que celles-ci n'avaient pas déposé les documents d'information continue annuels requis. L'ordonnance d'interdiction d'opérations a été révoquée le 18 octobre 2010 à la suite de la demande de Viterra Inc. de procéder à la réorganisation des entités en question. M. Schmidt occupait les fonctions de dirigeant et/ou d'administrateur de ces entités à l'époque.

M. Orsino était administrateur de CFM Corporation de juillet 2007 jusqu'à sa démission en mars 2008. En avril 2008, CFM Corporation a demandé la protection prévue par la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada).

Mme Peverett était administratrice de Postmedia Network Canada Corp. entre avril 2013 et janvier 2016. Le 5 octobre 2016, soit moins d'un an après que Mme Peverett eut démissionné du conseil d'administration, Postmedia a conclu une opération de restructuration du capital (la *restructuration du capital*) en vertu d'un plan d'arrangement approuvé par un tribunal aux termes de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Dans le cadre de la restructuration du capital, des titres d'emprunt d'un montant d'environ 268,6 millions de dollars américains ont été échangés contre des actions qui représentaient environ 98 % des actions en circulation à ce moment. En outre, Postmedia a remboursé, prorogé et modifié les modalités de ses obligations en cours au titre de la dette dans le cadre de la restructuration du capital.

Amendes ou sanctions

Aucun des administrateurs de Hydro One ne s'est vu imposer des amendes ou des sanctions par un tribunal en vertu des lois sur les valeurs mobilières ou par une autorité en valeurs mobilières, ni n'a conclu de règlement avec une telle autorité ou ne s'est vu imposer par un tribunal ou un organisme de réglementation des amendes ou des sanctions qui seraient considérées comme importantes pour un investisseur raisonnable qui prend une décision en matière de placement.

Présence des administrateurs aux réunions

On s'attend à ce que les administrateurs assistent aux réunions du conseil, aux réunions des comités auxquels ils siègent et à l'assemblée annuelle des actionnaires. En 2017, la présence moyenne de tous les administrateurs aux réunions du conseil et aux réunions des comités s'est élevée à 96 % et à 98 %, respectivement.

Nombre de réunions du conseil et des comités (du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017)[1)]

	Réunions ordinaires	Réunions extraordinaires	Séances à huis clos
Conseil	4	9	13
Comité d'audit	5	1	6
Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones	4	–	4
Comité des ressources humaines	5	–	5
Comité de gouvernance	4	–	4

Note :

1) Les administrateurs de Hydro One sont également administrateurs de Hydro One Inc. et les deux conseils et les comités de chacun d'entre eux tiennent des réunions conjointes.

Nos attentes envers nos administrateurs

Nous nous attendons à ce que nos administrateurs possèdent des qualités personnelles qui sont utiles au conseil, consacrent le temps qu'il faut aux tâches du conseil et des comités, agissent avec intégrité, exercent un jugement commercial indépendant et se tiennent au courant des questions concernant le conseil et y participent pleinement. Le conseil a adopté une description de poste écrite qui énonce les attentes du conseil envers les administrateurs, y compris les suivantes :

Qualités personnelles

- Ils ont une connaissance approfondie des affaires, possèdent des compétences financières, comprennent le milieu des affaires canadien et ont de l'expérience comme haut dirigeant ou chef d'entreprise pour avoir occupé un tel poste.
- Leur éthique est rigoureuse et leurs relations personnelles, commerciales et professionnelles sont intègres.
- Ils ont de solides compétences en écoute, en communication et en défense des droits, et sont motivés à participer efficacement aux travaux du conseil et des comités, et ont la capacité de le faire.

Gérance

- Ils comprennent la mission, la vision, les stratégies et les objectifs de la Société et contribuent à leur réalisation.
- Ils respectent les lignes directrices en matière de gouvernance de la Société et exercent leurs fonctions à titre d'administrateurs.
- Ils ont la capacité d'agir indépendamment de la direction (en ce qui concerne les administrateurs qui ne sont pas membres de la direction) et de répondre des décisions du conseil concernant les parties prenantes dans leur ensemble, et non seulement certains actionnaires ou certaines parties prenantes.

Intégrité

- Ils agissent avec intégrité et bonne foi au mieux des intérêts de la Société et exercent le degré de soin et de diligence dont une personne raisonnablement prudente ferait preuve en pareilles circonstances.
- Ils font preuve d'une éthique des plus rigoureuses et d'intégrité dans le cadre de leurs relations personnelles, commerciales et professionnelles et se conforment au code de conduite de la Société.

Participation

- Ils consacrent suffisamment de temps à leurs responsabilités et à leur préparation en prévision de chaque réunion du conseil et des comités auxquels ils font partie.
- Ils assistent aux réunions du conseil et des comités ainsi qu'aux assemblées des actionnaires, et ils participent activement aux délibérations et aux décisions du conseil et des comités.
- Ils travaillent de manière constructive et efficace avec les autres administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société.

Formation

- Ils approfondissent continuellement leur connaissance de l'entreprise et des activités de la Société, des collectivités dans lesquelles celle-ci exerce ses activités, des tendances et des questions nouvelles ainsi que des initiatives stratégiques importantes.

Tous les administrateurs de la Société doivent être des personnes très compétentes et intègres qui possèdent les compétences suivantes :

- une vaste expérience et une vaste expertise en affaires ou applicable aux affaires;
- de l'expérience comme haut dirigeant ou chef d'entreprise pour avoir occupé un tel poste;
- une vaste exposition au milieu des affaires canadien ou international et une bonne compréhension de celui-ci;
- des aptitudes en direction de dirigeants d'une société;
- de la motivation et de la disponibilité.

Dans chaque cas, ces compétences doivent convenir à une entreprise dont la complexité, la taille et l'échelle correspondent à celles de Hydro One et répondre aux normes les plus élevées applicables aux administrateurs de sociétés ouvertes canadiennes de premier plan. Les compétences requises des administrateurs sont codifiées dans les modalités de la convention de gouvernance.

Rémunération des administrateurs

Les règlements administratifs de la Société prévoient que les administrateurs peuvent toucher une rémunération pour les services qu'ils rendent, comme le conseil peut l'établir, et obtenir le remboursement de tous les frais qu'ils engagent dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, y compris leurs frais de déplacement. La politique et les échelles de rémunération des administrateurs de Hydro One ont été établies initialement en 2015 (avant le premier appel public à l'épargne (PAPE) de la Société) et aucune modification ne leur a été apportée en 2016 ou en 2017. Les échelles de rémunération ont été fixées près ou en-deçà des échelles médianes de rémunération des administrateurs du groupe de comparaison suivant formé de grandes entreprises de services publics canadiennes et d'autres sociétés de pipelines et d'entreposage du Canada :

- Fortis Inc.
- Emera Incorporated
- ATCO Ltd.
- Keyera Corp.
- TransAlta Corporation
- Pembina Pipeline Corporation
- Inter Pipeline Ltd.
- Alta Gas Ltd.

La politique de la Société en matière de rémunération et de remboursement des frais de déplacement et des débours des administrateurs s'applique aux administrateurs externes. M. Schmidt, en qualité de président et chef de la direction, ne touche aucune rémunération distincte pour ses services en qualité d'administrateur. On trouvera des renseignements détaillés au sujet de la rémunération de M. Schmidt à la rubrique « Rémunération de la haute direction » aux pages 75 et suivantes.

Les administrateurs doivent toucher la moitié de leur rémunération annuelle sous forme de rémunération en titres de capitaux propres prenant la forme de droits différés à la valeur d'actions d'administrateur (les *DDVA d'administrateur*). Ils peuvent choisir de toucher la totalité de la composante en espèces sous forme de DDVA d'administrateur. Hydro One a adopté un régime de droits différés à la valeur d'actions à l'intention des administrateurs externes prévoyant l'attribution de DDVA d'administrateur aux administrateurs de Hydro One, à l'exception du chef de la direction. Les DDVA d'administrateur sont des attributions qui donnent aux participants le droit de recevoir, après la cessation de leurs fonctions au sein de Hydro One et de ses filiales, une somme correspondant à la valeur d'une action ordinaire au moment du règlement. Les droits rattachés aux DDVA d'administrateur sont acquis immédiatement et ceux-ci donnent droit à des équivalents de dividendes lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires.

Le tableau qui suit présente le programme de rémunération des administrateurs de Hydro One pour 2017.

Fonction	Rémunération en espèces ($)	Rémunération en titres de capitaux propres ($)	Total ($)
Président du conseil	130 000	130 000	260 000
Tous les autres administrateurs	80 000	80 000	160 000
Présidents des comités	20 000	—	20 000
Jetons de présence aux réunions du conseil ou des comités			Aucun jeton de présence

En outre, les administrateurs reçoivent une indemnité raisonnable pour chaque réunion à laquelle ils assistent en compensation des frais de déplacement et des autres frais engagés pour assister aux réunions, conformément à la politique approuvée de la Société. Les administrateurs ne touchent aucune rémunération additionnelle pour se préparer aux réunions du conseil ou des comités auxquels ils font partie. Pour 2017, les administrateurs de Hydro One ont touché la totalité de leur rémunération en titres de capitaux propres sous forme de DDVA d'administrateur.

En août 2017, le président du comité de gouvernance du conseil a retenu les services de Hugessen Consulting Inc. afin que celle-ci effectue une analyse comparative de la rémunération versée aux administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction de Hydro One au moyen du même groupe de comparaison que celui utilisé aux fins de l'analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction, qui est présenté à la page 63. Par suite de son examen, le comité de gouvernance a recommandé au conseil, et le conseil a approuvé, les modifications suivantes à la politique de rémunération des administrateurs de la Société avec effet le 1er janvier 2018 : majoration de 25 000 $ de la rémunération annuelle des administrateurs (à 185 000 $), majoration de 70 000 $ de la rémunération annuelle du président du conseil (à 330 000 $) et majoration de 5 000 $ de la rémunération du président du comité d'audit et du président du comité des ressources humaines (à 25 000 $ chacun). Par suite de la majoration de la rémunération des administrateurs, le conseil d'Hydro One se rapproche, mais se situe toujours sous la médiane, de ce groupe de comparaison élargi.

Exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs

Hydro One estime que les intérêts des actionnaires et ceux des administrateurs sont davantage en harmonie lorsque ceux-ci détiennent une participation significative dans Hydro One. Selon les lignes directrices en matière de gouvernance, les administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction de Hydro One disposent de six ans suivant le 5 novembre 2015, date de clôture du premier appel public à l'épargne de la Société, ou la date à laquelle ils ont été nommés au conseil d'administration, selon la dernière des deux dates, pour établir un placement minimum en actions ordinaires ou en DDVA d'administrateur correspondant à trois fois leur rémunération annuelle totale à titre d'administrateur (y compris leur rémunération en titres de capitaux propres), établie en fonction de la valeur d'attribution initiale ou du coût d'acquisition. En 2017, pour les administrateurs, à l'exception du président du conseil, l'exigence en matière d'actionnariat s'élève à 480 000 $; dans le cas du président du conseil, l'exigence s'élève à 780 000 $. Par suite de la modification apportée à la politique de rémunération des administrateurs de la Société avec effet le 1er janvier 2018 (dont il est question dans le paragraphe qui précède), depuis le 1er janvier 2018, pour les administrateurs, à l'exception du président du conseil, l'exigence en matière d'actionnariat s'élève à 555 000 $; dans le cas du président du conseil, l'exigence s'élève à 990 000 $.

Tableau de la rémunération des administrateurs

Le tableau qui suit présente sommairement la rémunération que les administrateurs externes de Hydro One ont gagnée auprès de Hydro One et de ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

	Rémunération totale				Forme de paiement[1]		
Nom	Rémunération des administrateurs ($)	Rémunération des présidents de comités ($)	Frais de déplacement ($)	Total des frais ($)[1]	Espèces ($)	DDVA d'administrateur[2] ($)	DDVA d'administrateur en pourcentage de la rémunération totale[3] (%)
Ian Bourne	160 000	20 000	9 000	189 000	99 000	90 000	50
Charles Brindamour	160 000	s. o.	–	160 000	–	160 000	100
Marcello (Marc) Caira	160 000	s. o.	–	160 000	–	160 000	100
Christie Clark	160 000	s. o.	–	160 000	–	160 000	100
George Cooke	160 000	s. o.	–	160 000	–	160 000	100
David F. Denison	260 000	s. o.	–	260 000	–	260 000	100
Margaret (Marianne) Harris	160 000	20 000	–	180 000	–	180 000	100
James Hinds	160 000	s. o.	–	160 000	–	160 000	100
Kathryn Jackson	160 000	s. o.	10 500	170 500	90 500	80 000	50
Roberta Jamieson	160 000	s. o.	4 000	164 000	84 000	80 000	50
Frances Lankin	160 000	s. o.	10 500	170 500	90 500	80 000	50
Philip S. Orsino	160 000	20 000	–	180 000	–	180 000	100
Jane Peverett	160 000	20 000	17 500	197 500	107 500	90 000	50
Gale Rubenstein	160 000	s. o.	–	160 000	80 000	80 000	50

Notes :

1) Toutes les sommes indiquées dans le tableau sont présentées avant impôts. Les sommes déclarées comprennent la partie de la rémunération des administrateurs, de la rémunération des présidents des comités et des frais de déplacement payables en espèces.

2) Les droits liés aux DDVA d'administrateur sont acquis intégralement lors de l'attribution. Les valeurs ne tiennent pas compte des DDVA d'administrateur additionnels reçus sous forme d'équivalents de dividendes, le cas échéant.

3) Les frais de déplacement sont exclus du calcul.

Gouvernance

Hydro One et le conseil reconnaissent l'importance de la gouvernance aux fins de la gestion efficace à long terme de la Société. Indépendance, intégrité et reddition de comptes sont à la base de notre démarche en matière de gouvernance. La présente rubrique traite de notre démarche en matière de gouvernance, de notre conseil et de ses priorités et de nos attentes envers nos administrateurs.

Pratiques en matière de gouvernance de Hydro One

Nous sommes résolus à appliquer des pratiques exemplaires. Hydro One dispose de politiques, de procédures et de pratiques de gouvernance qui sont conformes aux pratiques exemplaires de sociétés ouvertes canadiennes de premier plan, et sa résolution à cet égard est traduite dans les modalités de la convention de gouvernance. Nos pratiques respectent ou dépassent les règlements et instructions générales des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et les règles et politiques de la Bourse de Toronto, y compris l'*Instruction générale relative à la gouvernance* et les obligations d'information connexes. Le conseil examine et revoit régulièrement les pratiques de gouvernance de la Société de manière que celles-ci suivent l'évolution des attentes, des règlements et des pratiques exemplaires en matière de gouvernance.

Gouvernance en un coup d'œil

✓	Ce que nous faisons	✗	Ce que nous ne faisons pas
✓	13 des 14 candidats aux postes d'administrateur sont indépendants (page 8)	✗	Les administrateurs ne sont pas élus en groupe
✓	Les comités du conseil sont composés exclusivement d'administrateurs indépendants (page 37)	✗	Aucun administrateur membre de la direction ne siège aux comités du conseil
✓	Postes distincts pour les fonctions de président du conseil et de chef de la direction (page 34)	✗	Aucun administrateur ne siège à un nombre excessif de conseils; aucun administrateur ne siège au conseil de plus de quatre sociétés ouvertes[2]
✓	Le président du conseil est un administrateur indépendant (page 34)	✗	Aucune option d'achat d'actions n'est attribuée aux administrateurs
✓	Politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité (page 9)	✗	Le conseil n'est pas renouvelable par tranches
✓	Les actionnaires seront consultés chaque année sur la rémunération (page 3)	✗	Aucune action à double catégorie, aucune action sans droit de vote ni aucune action à droit de vote subalterne
✓	Limites applicables à la durée d'occupation du poste d'administrateur (page 39)	✗	Aucune monétisation ou couverture de nos actions ordinaires ou de la rémunération en titres de capitaux propres
✓	Présentation des titres de capitaux propres détenus par les administrateurs (pages 11 et suivantes)		
✓	Exigences relatives à la propriété d'actions par les administrateurs (page 29)		
✓	Surveillance rigoureuse des risques (page 32)		
✓	Les comités du conseil ont tous les pouvoirs nécessaires pour retenir les services de conseillers indépendants		
✓	Plafonds quant au nombre de mandats d'administrateur simultanés et quant aux administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes (page 41)		
✓	40 % des administrateurs étaient des femmes en 2017, conformément à notre politique en matière de diversité suivant laquelle 40 % des administrateurs doivent être des femmes (page 40)[1]		
✓	Les administrateurs indépendants se réunissent hors de la présence des membres de la direction à chaque réunion du conseil ou d'un comité (page 37)		
✓	Le conseil fait l'objet, chaque année, d'une évaluation officielle (page 42)		
✓	Code de conduite qui encadre l'éthique (page 32)		
✓	Les actionnaires et les autres parties prenantes peuvent communiquer avec le président du conseil, les administrateurs indépendants et les présidents des comités (troisième de couverture)		
✓	Programme d'orientation et de formation formel à l'intention des administrateurs (page 35)		
✓	Processus de planification de la relève formel à l'intention des membres de la direction, y compris le chef de la direction, et du conseil (page 32)		
✓	Exigences raisonnables en matière de quorum – il y a quorum aux réunions du conseil ou des comités si la majorité des membres sont présents et il y a quorum aux assemblées des actionnaires si au moins deux personnes détenant au moins 25 % des actions ordinaires sont présentes		
✓	Aucun vote prépondérant pour le président du conseil		

Notes :

1) À la suite de l'assemblée annuelle des actionnaires, la proportion de femmes au sein de notre conseil sera de 35,7 %

2) Compte non tenu du mandat d'administrateur auprès de Hydro One Inc. Selon la convention de gouvernance avec la Province, le conseil d'administration de Hydro One Inc. doit compter le même nombre de membres que le conseil de la Société.

À propos de la convention de gouvernance

Relativement à la clôture du premier appel public à l'épargne de la Société en novembre 2015, Hydro One a conclu la convention de gouvernance avec la Province, qui décrit certains principes régissant la manière dont Hydro One sera gérée et exploitée, y compris le fait que la Province, en sa qualité de porteur d'actions ordinaires, prendra part aux activités commerciales et aux affaires internes de Hydro One à titre d'investisseur et non à titre de gestionnaire. Entre autres, la convention de gouvernance :

- exige que, sauf pour ce qui est du chef de la direction, tous les administrateurs soient indépendants de Hydro One et indépendants de la Province;
- énonce le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateur, y compris l'exigence d'avoir un conseil comptant entre 10 et 15 membres, et prévoit le nombre maximal de candidats qui peuvent être sélectionnés par la Province (voir la page 39);
- exige que Hydro One applique une politique relative à l'élection des administrateurs à la majorité au moment des élections d'administrateurs et limite le pouvoir de la Province de s'abstenir de voter pour les candidats aux postes d'administrateur, sauf si elle remplace le conseil intégralement, à l'exception du chef de la direction et, à sa discrétion, le président du conseil;
- exige que la nomination et la confirmation annuelle du chef de la direction et du président du conseil, ainsi que les modifications apportées aux pratiques de gouvernance clés de la Société, soient approuvées par voie de résolution spéciale des administrateurs;
- limite le droit de la Province d'exercer certains droits d'actionnaire, comme celui d'exiger la tenue d'une assemblée des actionnaires en vue d'examiner un changement fondamental, ou de solliciter d'autres personnes à exercer des droits que la Province n'a pas le droit d'exercer;
- limite l'acquisition de titres comportant droit de vote par la Province, mais accorde à la Province des droits préférentiels de souscription à l'égard des émissions futures de titres comportant droit de vote.

L'approbation du conseil obtenue par voie de résolution spéciale adoptée au moins aux deux tiers des voix exprimées à une réunion du conseil ou par le consentement écrit unanime de tous les administrateurs est requise pour apporter des changements à la grille de compétences des administrateurs, à la politique en matière de diversité au sein du conseil, à la politique relative à l'élection du conseil à la majorité, à la politique relative à l'engagement auprès des parties prenantes, à la politique relative à la communication de l'information sur l'entreprise, aux lignes directrices en matière de gouvernance, au mandat de l'ombudsman de Hydro One, aux mandats du conseil et de ses comités, aux descriptions de poste pour les postes de chef de la direction, de président du conseil, d'administrateur et de président de comité, au code de conduite, à la politique en matière de dénonciation, aux lignes directrices relatives à la propriété d'actions par les membres de la haute direction et à la politique d'interdiction de couverture ainsi qu'à la politique relative à la récupération de la rémunération.

Une copie de la convention de gouvernance a été déposée sur SEDAR et peut être consultée sous le profil de Hydro One à www.sedar.com. En outre, on trouvera d'autres renseignements au sujet des modalités de la convention de gouvernance dans la plus récente notice annuelle de Hydro One, que l'on peut également consulter sous le profil de Hydro One à www.sedar.com.

La structure et le rôle du conseil cadrent avec les pratiques exemplaires de sociétés ouvertes canadiennes de premier plan et avec la convention de gouvernance.

Mandat du conseil

Le conseil a comme mandat de superviser les activités commerciales et les affaires internes de Hydro One. Dans le cadre de ce mandat, le conseil est chargé de surveiller les intérêts des clients de Hydro One qui revêtent une importance fondamentale pour ce qui est des activités et de la stratégie de Hydro One et de donner de l'information à cet égard. Le conseil a approuvé le mandat de l'ombudsman de Hydro One, qui relève directement du comité de gouvernance du conseil et communique régulièrement avec ce comité. Le conseil reçoit également des rapports complets sur le service à la clientèle et ceux-ci font partie des questions qui sont étudiées à chaque réunion régulière du conseil. Il a adopté un mandat écrit, qui est reproduit à l'annexe A jointe à la présente circulaire.

Rôle du conseil en matière de stratégie

Le conseil surveille notre orientation stratégique et tient la direction responsable de l'exécution de la stratégie de la Société. Il participe à notre processus de planification stratégique tout au long de l'année en revoyant et en approuvant notre plan stratégique (compte tenu des occasions qui se présentent à notre entreprise et des risques auxquels elle est exposée), en passant en revue régulièrement la façon dont la direction a exécuté les plans d'affaires et les résultats obtenus à ce chapitre, et en évaluant chaque année le rendement de la Société par rapport aux

objectifs financiers et aux autres objectifs établis dans ses plans d'affaires, à son rendement antérieur et aux résultats de ses homologues dans le secteur. Le conseil consacre au moins une réunion par année à ces questions.

Rôle du conseil à l'égard de la surveillance des risques

Notre cadre de surveillance des risques établit les éléments essentiels dont nous tenons compte pour surveiller le repérage et la gestion de nos principaux risques d'entreprise. Le conseil a délégué au comité d'audit la responsabilité d'examiner et d'approuver nos principales politiques en la matière et notre cadre de gestion des risques d'entreprise et de dresser une liste de risques clés auxquels la Société prévoit donner priorité au cours de l'année à venir. Le comité d'audit évalue aussi les risques clés auquel la Société est exposée.

Le conseil conserve la responsabilité générale de superviser la gestion du risque pour la Société. Le comité d'audit aide le conseil en faisant en sorte que les risques qui ont été repérés soient répartis entre les comités du conseil lorsque cette mesure est appropriée, conformément à l'étendue générale de leurs responsabilités respectives. On s'attend à ce que, dans le cadre de leur évaluation, les comités évaluent la probabilité et l'ampleur des risques propres à leur mandat et, en raison des nominations croisées au sein des comités et d'autres procédures, les effets potentiellement conjugués des risques. Le comité d'audit examine le profil de risque de la Société ainsi que son degré de tolérance aux risques chaque année avec les dirigeants de la Société, mais le président et chef de la direction a la responsabilité ultime de la gestion des risques auxquels la Société est exposée.

Pour aider le conseil à cerner les risques auxquels fait face la Société, la direction présente chaque année au conseil une évaluation des principaux risques et des mesures d'atténuation ou de gestion des risques, ainsi que les moyens pris pour atténuer ou gérer ces risques. La dernière évaluation a été conclue le 8 août 2017. Une description détaillée de l'ensemble des risques auxquels fait face la Société figure dans la notice annuelle et le rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 et dans les autres documents déposés par la Société auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières du Canada. L'appréciation par le conseil de l'importance relative des risques peut varier au fil du temps.

Contrôles internes et systèmes d'information de gestion

Le conseil surveille l'intégrité et l'efficacité de nos systèmes d'information de gestion et nos contrôles internes, et approuve notre politique en matière de contrôles internes. Il effectue ses travaux principalement par l'intermédiaire du comité d'audit, qui surveille nos contrôles clés à l'égard de l'information financière, les attestations relatives à nos contrôles internes à l'égard de l'information financière ainsi que nos contrôles et procédures de communication de l'information. Le comité d'audit se réunit hors de la présence du chef des finances et du chef de l'audit interne, et avec les auditeurs externes hors de la présence des membres de la direction, reçoit régulièrement des rapports de la direction et du service d'audit interne sur nos contrôles internes et sur les lacunes importantes dans ceux-ci, et surveille le code de conduite de Hydro One (le *code de conduite*) ainsi que la politique en matière de dénonciation de Hydro One (la *politique de dénonciation*), ce qui inclut des procédures pour la réception et la résolution des plaintes au sujet de questions touchant la comptabilité ou l'audit.

Gestion des talents : développement des qualités de chef, planification de la relève et évaluation du rendement

Notre stratégie en matière de gestion des talents est axée sur le développement du talent de nos hauts dirigeants en vue de soutenir notre stratégie d'affaires à long terme et d'assurer la relève au sein de la direction. Le conseil surveille l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie avec l'aide du comité des ressources humaines. Le comité des ressources humaines examine les compétences, l'expérience et les capacités des dirigeants faisant partie du plan de relève, évalue les candidats aux postes hiérarchiques les plus élevés, y compris celui de président et de chef de la direction, et confirme la nomination des personnes qui occupent des fonctions de vice-président directeur et qui relèvent directement du président et chef de la direction.

Le comité des ressources humaines passe en revue les évaluations du rendement que fait le président et chef de la direction des membres de la direction relevant directement de lui qui occupent un poste hiérarchique de vice-président directeur. Le comité des ressources humaines évalue également le rendement du président et chef de la direction par rapport à son mandat et à ses objectifs à court et à long terme établis en début d'année.

Éthique commerciale

La Société a un code de conduite écrit qui s'applique à tous les employés, administrateurs et dirigeants de Hydro One et de ses filiales.

Le code de conduite présente les valeurs de base de Hydro One et établit des normes qui définissent comment les employés, les dirigeants et les administrateurs de Hydro One devraient agir. Le code de conduite porte, notamment, sur la santé et la sécurité, les conflits d'intérêts, la discrimination et le harcèlement, la

confidentialité, les opérations d'initiés, la protection de l'environnement, la sauvegarde des actifs de Hydro One (y compris les systèmes d'information comptable et financière) et les relations avec des parties prenantes externes, y compris les investisseurs, les clients, les fonctionnaires et d'autres tiers, la conduite pendant les enquêtes et les obligations de conformité et d'information. On trouvera le texte intégral du code de conduite sur le site Web de Hydro One, à www.HydroOne.com, ou sur SEDAR, sous le profil de Hydro One, à www.sedar.com.

Le conseil surveille la conformité au code de conduite par l'intermédiaire du comité d'audit. Toute violation réelle, éventuelle ou présumée du code de conduite peut être signalée sous le couvert de l'anonymat au chef de l'éthique commerciale de la Société, en qualité de délégué à la confidentialité de la Société, conformément à la politique de dénonciation.

Politique de dénonciation

La politique de dénonciation se veut un rempart contre les menaces à l'intégrité de notre information financière, les menaces à la santé et à la sécurité, les actes répréhensibles commis par des employés, des représentants et des partenaires commerciaux, ainsi que les violations réelles, éventuelles ou soupçonnées de notre code de conduite et des lois applicables. Nous encourageons les employés qui ont des préoccupations au sujet de l'une ou l'autre de ces questions d'en discuter avec leur superviseur et, au besoin, d'en faire part sous le couvert de l'anonymat par l'intermédiaire du fournisseur de services tiers indépendant de la Société, à www.clearviewconnects.com. La politique de dénonciation protège les employés qui font une déclaration de bonne foi. Toutes les déclarations feront l'objet d'une enquête menée à l'interne ou par un tiers externe indépendant, et des mesures appropriées seront prises. Le comité d'audit examine toutes les questions signalées aux termes de la politique de dénonciation et leur règlement.

Engagement auprès des parties prenantes

La Société est résolue à comprendre les intérêts de ses investisseurs, des autorités de réglementation, des gouvernements, des créanciers, des employés, des clients, des fournisseurs, des organismes non gouvernementaux et des autres parties prenantes ainsi que des collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités et à entretenir et renforcer ses relations à long terme avec eux. En vue de promouvoir un dialogue ouvert, efficace et soutenu avec les parties prenantes, le conseil a adopté une politique relative à l'engagement auprès des parties prenantes qui cadre avec la politique relative aux opérations d'initiés et la politique relative à la communication de l'information de l'entreprise ainsi qu'avec l'obligation de la Société de fournir de l'information fidèle et d'avoir en place des contrôles et des procédures de communication de l'information efficaces. Le conseil ou un comité approprié du conseil examine le contenu des principales communications de la Société destinées au public investisseur, y compris les rapports trimestriels et annuels, les communiqués de presse portant sur ses résultats, les rapports de gestion, les circulaires de sollicitation de procurations, les notices annuelles et les déclarations d'enregistrement ou les prospectus qui peuvent être publiés, déposés ou autrement distribués. Les actionnaires peuvent exprimer leurs points de vue par l'intermédiaire de leurs votes concernant les administrateurs, la rémunération et les autres questions soumises à l'approbation des actionnaires.

Certains des importants progrès que la Société a réalisés en 2017 à l'égard de certains de ses plus grandes parties prenantes sont décrits sommairement ci-après.

a) Clients

Se fondant sur les commentaires qu'elle a reçus de ses clients, Hydro One a conçu une nouvelle facture qui comprend de nouveaux éléments visuels faciles à comprendre et plus faciles à lire afin d'aider les clients à mieux comprendre leur consommation et qui utilise un langage mieux adapté à leur réalité.

b) Gros clients

En plus des solides résultats d'exploitation enregistrés dans les segments des clients résidentiels et des petites entreprises, Hydro One a également réalisé un certain nombre de progrès dans le segment des gros clients. Dans son sondage annuel le plus récent, le taux de satisfaction global à l'égard de Hydro One est passé à 87 % en 2017. Ces résultats positifs sont attribuables, en partie, à l'harmonisation organisationnelle telle qu'elle se rapporte aux gros clients, à l'amélioration des rapports à l'intention des clients et à un engagement renouvelé à l'égard de la défense des intérêts des clients.

c) Collectivités

Pour démontrer l'engagement renouvelé de Hydro One à titre de société centrée sur le client, l'équipe des relations avec les collectivités de la Société continue de soutenir les projets de foresterie et d'immobilisations de Hydro One en nouant des relations avec les collectivités locales à l'échelle de la Province grâce à des communications proactives, transparentes et axées sur la collaboration.

d) Peuples autochtones

Depuis 2017, Hydro One offre un nouveau programme d'économie d'énergie à l'intention des Premières Nations d'une durée de quatre ans aux 47 collectivités faisant partie des Premières Nations servies par Hydro One et qui n'étaient pas visées par le programme d'économie d'énergie à l'intention des autochtones offert par la Société Indépendante d'exploitation du réseau d'électricité de 2013 à 2015. En outre, en 2017, relativement à son engagement auprès des peuples autochtones, Hydro One a tenu deux séances provinciales et cinq séances régionales où elle a pu rencontrer la totalité des 88 collectivités faisant partie des Premières Nations servies par Hydro One Networks Inc. et la totalité des 29 conseils des Métis de l'Ontario.

Hydro One est résolue à accroître chez ses employés le degré de sensibilisation à l'égard des cultures autochtones et ce, à tous les niveaux et, plus particulièrement, elle souhaite s'assurer que ses employés ont les compétences, les connaissances et les ressources nécessaires pour nouer et entretenir avec les peuples et les collectivités autochtones des relations qui soient fondées sur le respect mutuel et la confiance. Ainsi, Hydro One a mis en œuvre un programme de formation à quatre volets à l'intention des chefs des relations avec les autochtones au troisième trimestre de 2017. Au 31 décembre 2017, 88 des 95 employés (93 %) qui occupent des fonctions de directeur ou des fonctions supérieures avaient suivi le cours de sensibilisation aux cultures autochtones en ligne et le cours de formation en classe a été offert à la totalité des employés qui occupent des fonctions de directeur ou des fonctions supérieures.

Le 21 juin 2018, pendant la journée nationale des autochtones, Hydro One lancera un Cercle de réseautage des employés autochtones (CREA), soit un nouveau groupe de ressources à l'intention des employés autochtones de la Société.

Structure du conseil

Président du conseil

Le président du conseil a la responsabilité de diriger le conseil dans le cadre de l'exécution de ses fonctions et de ses responsabilités de manière efficace, efficiente et indépendante de la direction. Selon la convention de gouvernance, le président du conseil est nommé et confirmé chaque année par voie de résolution spéciale du conseil. Le poste de président du conseil doit être distinct du poste de président et chef de la direction, et la personne qui occupe ce poste doit être indépendante de Hydro One et indépendante de la Province.

Le président du conseil a comme principales responsabilités, notamment, de diriger le conseil en vue de rehausser son efficacité à l'égard de certaines fonctions qui sont de son ressort, y compris la supervision de la direction de la Société et la surveillance des relations entre le conseil, la direction, les actionnaires, les clients et d'autres parties prenantes. Le président du conseil préside toutes les réunions du conseil, préside toutes les séances avec les administrateurs indépendants, soutient l'orientation et la formation permanente des administrateurs, les aide à cet égard et s'assure qu'un système approprié permettant d'évaluer chaque année le rendement du conseil dans son ensemble est en place.

Président et chef de la direction

Le président et chef de la direction a la responsabilité de gérer Hydro One et de lui donner une orientation stratégique, y compris d'élaborer et de mettre en place des plans, des politiques, des stratégies et des budgets permettant de faire croître et d'exploiter de manière rentable la Société. Selon la convention de gouvernance, la nomination du président et chef de la direction est confirmée chaque année par voie de résolution spéciale du conseil.

Comités du conseil

Quatre comités permanents aident le conseil à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités. Les mandats des comités et leurs membres sont présentés dans la circulaire aux pages 43 et suivantes. Sauf pour ce qui est du président du conseil et du président et chef de la direction, tous les administrateurs siègent à au moins un comité du conseil. Le président du conseil assiste régulièrement aux réunions des comités aux termes d'une invitation permanente. Le président et chef de la direction ne siège à aucun comité du conseil puisqu'il n'est pas indépendant. Toutefois, il assiste et participe régulièrement aux réunions des comités.

On peut consulter les mandats des comités dans la section portant sur la gouvernance de notre site Web, à https ://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance.

Présidents des comités

Les présidents des comités doivent être des administrateurs indépendants. Ils ont la responsabilité de diriger leur comité, de favoriser le bon fonctionnement de leur comité indépendamment de la direction et de faire rapport au conseil sur les activités de leur comité et sur la mesure dans laquelle ces activités sont conformes au mandat de leur comité, ainsi que de faire au président du conseil et au président du comité de gouvernance des commentaires sur la planification de la relève de leur poste et de celui de chacun des membres de leur comité, de manière générale.

Descriptions de poste

Le conseil a adopté des descriptions de poste écrites pour les postes de président du conseil, de président et chef de la direction, d'administrateurs et de président de chacun des comités du conseil.

Orientation et formation continue

La Société a instauré un programme d'orientation à l'intention des nouveaux administrateurs conformément aux lignes directrices en matière de gouvernance de Hydro One (les *lignes directrices en matière de gouvernance*).

Lorsqu'un nouvel administrateur se joint au conseil, les membres de la direction lui font un exposé des principaux aspects des affaires commerciales, des activités, de la structure de gouvernance, des politiques et des procédures de la Société. En outre, les administrateurs obtiennent l'accès au portail sécurisé du conseil de la Société, par lequel ils ont accès en ligne à tous les documents nécessaires qui sont relatifs aux réunions et aux assemblées ainsi qu'au guide d'information à l'intention des administrateurs, qui renferme les mandats du conseil et des comités, les descriptions de poste pour le poste de président du conseil, de président et chef de la direction, de président de comité et d'administrateur, ainsi que des copies des règlements administratifs et des lignes directrices en matière de gouvernance de la Société.

En outre, la Société soutient les occasions de formation permanente à l'extérieur de la Société, et chaque administrateur est encouragé à assister à des forums, à des conférences, à des séminaires et à des programmes de formation externes concernant des sujets qui s'appliquent à leur rôle comme administrateur ou membre de comité ou qui accroît sa connaissance du secteur d'activité de la Société et d'autres champs d'intérêt pertinents aux activités commerciales et aux affaires internes de la Société. Pour bénéficier du soutien financier de la Société, l'administrateur qui souhaite assister à de tels programmes doit obtenir l'approbation du président du conseil ou du président du comité de gouvernance.

On trouvera plus de renseignements sur nos pratiques de gouvernance sur notre site web à https ://www.hydroone.com/about/corporate-information/governance.

En 2017, la majorité, sinon la totalité, des candidats aux postes d'administrateur ont participé à des séances de formation à l'interne et à l'externe, notamment les suivantes :

Interne/Externe	Sujet	Présentateurs/Hôtes	Participants
Interne	Engagement auprès des Premières Nations	Haute direction	Conseil d'administration
	Cadre de gestion des risques	Haute direction	Comité d'audit
	Cybersécurité	Securonix	Conseil d'administration
	Diversité et inclusion chez Hydro One	Haute direction	Comité des ressources humaines
	Cadre stratégique	Haute direction	Comité de gouvernance
	Stratégie en matière de main-d'œuvre	Haute direction	Conseil d'administration
	Compteurs intelligents – Un aperçu	Haute direction	Conseil d'administration
	Cybersécurité	Haute direction	Comité d'audit
	Relations avec les autochtones	Indigenous Corporate Training Inc.	Conseil d'administration
	Plan énergétique à long terme	Ministère de l'Énergie	Conseil d'administration
	Protocole relatif au cycle optimal	Haute direction	Conseil d'administration
	Régimes incitatifs à long terme	Hugessen / Willis Towers Watson	Comité des ressources humaines
	Visites à l'intention du conseil	Haute direction	Conseil d'administration

Interne/Externe	Sujet	Présentateurs/Hôtes	Participants
Externe	13th Annual Electricity Invitational Forum	Northwind Professional Institute	J. Hinds
	Activism, M&A and Board Responsibilities	Barclays & Skadden	K. Jackson
	Communications avec le comité d'audit (projet) Efficacité du comité d'audit	Conseil canadien sur la reddition de comptes Institut des administrateurs de sociétés	P. Orsino C. Clark (directeur national/instructeur en chef)
	Audit Committee Oversight: Proxy Topics, Accounting Developments, Regulatory/Legal Developments	KPMG LLP	K. Jackson
	Supervision par le conseil des grands projets d'immobilisations	Institut des administrateurs de sociétés	J. Peverett
	Relation entre le chef de la direction et le conseil	Institut des administrateurs de sociétés	J. Peverett
	Compensation Committee Leadership Network – Board Oversight of Talent; Role of the CHRO	Tapestry Networks	M. Harris
	Compensation Committee Leadership Network – Setting Goals in an Uncertain Environment	Tapestry Networks	M. Harris
	Table ronde sur les indicateurs de la qualité de l'audit du CCRC	Conseil canadien sur la reddition de comptes	D. Denison et P. Orsino
	Symposium annuel du CCRC	Conseil canadien sur la reddition de comptes	D. Denison,I. Bourne et P. Orsino
	Administrateurs avertis de Deloitte	Deloitte Canada	I. Bourne
	DOE Quadrennial Energy Review	Deloitte LLP	K. Jackson
	Hedging in Energy Industry	Rice Energy, Inc.	K. Jackson
	Congrès annuel de l'IAS	Institut des administrateurs de sociétés	D. Denison et I. Bourne
	Activités sectorielles de l'IAS	Institut des administrateurs de sociétés	I. Bourne
	Key Tax Developments Affecting Power and Utilities	KPMG LLP	K. Jackson
	Northwind Conference	Northwind Professional Institute	I. Bourne et J. Hinds
	Congrès annuel de l'Ontario Electricity Association	Ontario Electricity Association	J. Hinds
	Le rôle du comité d'audit à l'égard du traitement des mesures non conformes aux PCGR	Conseil canadien sur la reddition de comptes	C. Clark
	The Future of Mobility: Effects on Energy Industry	Deloitte LLP	K. Jackson
	Le rôle du comité d'audit	Conseil canadien sur la reddition de comptes	C. Clark (expert)

Indépendance du conseil d'administration

À l'heure actuelle, le conseil compte 15 membres, dont 14 sont indépendants à la fois de Hydro One et de la Province. Le tableau qui suit présente sommairement les membres de chacun des comités et le statut d'indépendance des administrateurs.

	Comités				Indépendance	
Administrateur	Audit	Gouvernance	Ressources humaines	Santé, sécurité, environnement et peuples autochtones	Indépendant de Hydro One	Indépendant de la Province
Ian Bourne	—	✓	Président	—	✓	✓
Charles Brindamour	✓	—	✓	—	✓	✓
Marcello (Marc) Caira	—	✓	✓	—	✓	✓
Christie Clark	—	✓	✓	—	✓	✓
George Cooke	✓	—	—	✓	✓	✓
David F. Denison	—	—	—	—	✓	✓
Margaret (Marianne) Harris	—	—	✓	Présidente	✓	✓
James Hinds[1]	✓	—	—	✓	✓	✓
Kathryn Jackson[2]	—	✓	—	✓	✓	✓
Roberta Jamieson[1]	✓	—	—	✓	✓	✓
Frances Lankin	✓	✓	—	—	✓	✓
Philip S. Orsino	Président	✓	—	—	✓	✓
Jane Peverett	—	Présidente	✓	—	✓	✓
Gale Rubenstein	—	—	✓	✓	✓	✓
Mayo Schmidt[3]	—	—	—	—	—	—

Notes :

1) M. Hinds a déjà été administrateur et président du conseil de la SIERE et Mme Jamieson a déjà été administratrice d'Ontario Power Generation Inc., mais, puisque ces relations ont pris fin avant le 31 août 2015, ils sont indépendants de la Province au sens de la convention de gouvernance.

2) Mme Jackson ne sollicite pas un nouveau mandat à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2018 de la Société.

3) M. Schmidt n'est pas indépendant parce qu'il est président et chef de la direction de Hydro One.

À chaque réunion du conseil, les administrateurs indépendants tiennent une séance à huis clos à laquelle les membres de la direction ne sont pas présents, sauf si le président du conseil en décide autrement. En 2017, treize séances à huis clos hors de la présence de la direction ont été tenues. En outre, chaque comité du conseil tient des séances à huis clos régulières, sauf si le président du comité concerné en décide autrement. De même, le comité d'audit se réunit périodiquement, au moins une fois par trimestre. De plus, le comité d'audit tient une séance à huis clos lors de chacune de ses réunions, hors de la présence de la direction ou des administrateurs non indépendants, sauf si le président du comité d'audit en décide autrement. Ces séances favorisent les discussions ouvertes et franches entre les administrateurs.

En 2017, le comité d'audit s'est réuni avec le chef de la fonction d'audit interne de la Société et les auditeurs externes dans le cadre de séances à huis clos distinctes à chacune de ses réunions trimestrielles pour discuter des questions que le comité d'audit ou l'un ou l'autre de ces groupes estimait devoir discuter en privé. Le comité d'audit s'est réuni à huis clos avec le chef des finances à sa réunion trimestrielle de mai 2017 et avec le premier vice-président, Finances (agissant en qualité de chef des finances) à sa réunion trimestrielle d'août 2017. Le premier vice-président, Finances (agissant en qualité de chef des finances) s'est aussi réuni en privé avec le président du comité d'audit avant chaque réunion du comité d'audit en 2017.

Compétences et expérience du conseil

Chaque administrateur apporte une expérience pertinente au conseil. La grille qui suit présente l'éventail de compétences clés et d'expérience au sein du conseil dans des domaines qui revêtent de l'importance pour les activités de la Société. La grille de compétences et d'expérience sert également à repérer les compétences que la Société recherchera chez les candidats aux postes d'administrateur en cas de changement au sein du conseil. Le tableau ci-après indique les cinq principaux domaines de compétences et d'expérience de chacun des administrateurs[1].

Compétences principales

Administrateur	Compatibilité/ Finances	Ressources humaines / Relations avec les syndicats	Consommateurs	Secteur de l'énergie	Marchés financiers	Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones)	Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques	Technologies de l'information	Gestion des risques	Transformation d'entreprises	Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés
Ian Bourne	✓	✓		✓				✓	✓		
Charles Brindamour			✓		✓				✓	✓	✓
Marcello (Marc) Caira		✓	✓			✓				✓	✓
Christie Clark	✓	✓							✓	✓	✓
George Cooke	✓	✓		✓			✓		✓		
David F. Denison	✓				✓			✓	✓		✓
Margaret (Marianne) Harris	✓	✓			✓		✓		✓		
James Hinds	✓			✓	✓		✓			✓	
Roberta Jamieson			✓	✓		✓	✓		✓		
Frances Lankin		✓	✓			✓	✓			✓	
Philip S. Orsino	✓				✓				✓	✓	✓
Jane Peverett	✓	✓		✓			✓				✓
Gale Rubenstein		✓	✓	✓		✓	✓				
Mayo Schmidt			✓				✓		✓	✓	✓
Nombre total d'administrateurs ayant de l'expérience	8	8	6	6	5	4	8	2	9	7	7

Note :

1) Puisque Mme Kathryn Jackson ne sollicitera pas un nouveau mandat à l'assemblée annuelle des actionnaires de 2018 de la Société, elle n'a pas été incluse dans la grille de compétences présentée ci-dessus.

Description des compétences

Comptabilité / Finances : membre de la direction financière principale d'une société ouverte ou d'une grande entreprise ou expérience dans le domaine de la comptabilité générale et de la présentation de l'information financière et du financement de sociétés (bonne connaissance des contrôles financiers internes, des PCGR du Canada ou des États-Unis ou des Normes internationales d'information financière);

Ressources humaines / Relations avec les syndicats : compréhension approfondie du développement des ressources humaines, du perfectionnement de l'organisation et des personnes et de la formation, expérience avec des travailleurs syndiqués et des programmes de rémunération, d'avantages sociaux et de retraite, plus particulièrement les programmes de rémunération des membres de la haute direction;

Consommateurs : expérience avec des entreprises en contact direct avec des consommateurs;

Secteur de l'énergie : expérience dans l'industrie de l'électricité, jumelée à une grande connaissance des participants au marché;

Marchés financiers : expérience dans le domaine du commerce des valeurs mobilières, de la finance ou des opérations de fusion et d'acquisition d'envergure;

Engagement auprès des parties prenantes (y compris les peuples autochtones) : expérience ou compréhension approfondie des communications et des relations avec les investisseurs, la clientèle, les autorités de réglementation et les collectivités, tout particulièrement auprès des collectivités autochtones;

Affaires gouvernementales et réglementaires / Politiques publiques : expérience ou compréhension approfondie des affaires gouvernementales et des politiques publiques, au Canada et ailleurs dans le monde;

Technologies de l'information : expérience dans le domaine des technologies de l'information et des grandes opérations de mise en place de systèmes de gestion;

Gestion des risques : expérience ou compréhension des systèmes, des procédures et des méthodes de gestion des risques d'entreprise;

Transformation d'entreprises : expérience dans la mise en œuvre de changements d'orientation stratégique et dans la direction de la croissance d'une entreprise;

Expérience comme haut dirigeant de grandes sociétés : expérience comme chef de la direction, chef de l'exploitation ou chef des finances d'une société ouverte ou d'une grande entreprise.

Sélection des candidats aux postes d'administrateur

Le comité de gouvernance repère des candidats qualifiés en vue de l'élection du conseil, en tenant compte de leur indépendance, de leurs antécédents, de leur expérience et de leurs compétences et de la mesure dans laquelle leur expérience et leurs compétences cadrent avec les besoins de Hydro One. Selon la convention de gouvernance, la Province a le droit de sélectionner le nombre de candidats aux postes d'administrateur qui correspond à 40 % du nombre d'administrateurs devant être élus (arrondi au nombre entier le plus près). Le comité de gouvernance communique avec la Province et lui fait des recommandations au sujet des candidats éventuels aux postes d'administrateur, y compris les candidats que la Province pourrait sélectionner. La Province n'a pas l'obligation de sélectionner l'un ou l'autre des candidats aux postes d'administrateur qui lui sont recommandés.

Les candidats aux postes d'administrateur doivent satisfaire aux normes de sélection des candidats qui sont énoncées dans la convention de gouvernance, y compris les exigences en matière d'indépendance prévues par règlement et les exigences prévues par la législation en valeurs mobilières et les règles des bourses applicables. Si un candidat proposé remplace un administrateur existant, selon la convention de gouvernance, le candidat doit également, compte tenu des administrateurs existants et des autres candidats confirmés, permettre au conseil de satisfaire aux exigences en matière de composition du conseil découlant de la grille de compétences des administrateurs de Hydro One, de la politique relative à la diversité au sein du conseil et à d'autres normes de gouvernance. Le conseil doit en tout temps être composé à la majorité de résidents canadiens.

Au plus tard 60 jours avant la date à laquelle doivent être mis à la poste les documents de sollicitation de procurations relatifs à l'assemblée annuelle des actionnaires de Hydro One, la Province et le comité de gouvernance s'aviseront mutuellement des candidats qu'ils proposent aux postes d'administrateur. Si un candidat proposé n'est pas déjà administrateur de Hydro One ou s'il est alors un administrateur, mais que sa situation personnelle a subi un changement important de telle sorte qu'il cesserait de respecter les normes de sélection des candidats aux postes d'administrateur qui sont énoncées dans la convention de gouvernance, alors la Province ou le comité, selon le cas, aura 10 jours ouvrables pour confirmer ou rejeter cette candidature pour le motif que le candidat ne respecte pas ces normes de sélection des candidats.

Si un candidat de la Province ou du comité de gouvernance est rejeté, la Province ou le comité aura le droit de sélectionner d'autres candidats jusqu'à ce qu'un candidat soit confirmé par l'autre. Si aucun candidat remplaçant n'est confirmé à l'égard d'un administrateur dont le départ du conseil était prévu et que l'administrateur en question ne démissionne pas, celui-ci sera candidat à nouveau. La Province et le comité feront des efforts raisonnables sur le plan commercial pour confirmer les candidats aux postes d'administrateur avant la date à laquelle doivent être mis à la poste les documents de sollicitation de procurations relatifs à l'assemblée annuelle des actionnaires.

Selon la convention de gouvernance, la Province est tenue de voter en faveur de tous les candidats aux postes d'administrateur de Hydro One. Toutefois, cette obligation est assujettie au droit prépondérant de la Province de s'abstenir de voter ou de tenter d'une autre manière de destituer et de remplacer tous les administrateurs à une assemblée des actionnaires, y compris, dans un cas comme dans l'autre, ses propres candidats, mais à l'exception du chef de la direction et, à sa discrétion, du président du conseil.

Renouvellement du conseil et limites applicables à la durée d'occupation du poste d'administrateur

Le conseil de la Société est déterminé à mettre en œuvre un processus de renouvellement et de planification de la relève des administrateurs. Le conseil a fixé une limite applicable à la durée d'occupation du poste d'administrateur ainsi que l'âge obligatoire de la retraite, qui sont indiqués dans les lignes directrices en matière de gouvernance.

Aucun administrateur non-membre de la haute direction ne peut solliciter un nouveau mandat 12 ans après la date à laquelle il a commencé à siéger pour la première fois au conseil d'administration de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales, sauf dans des circonstances spéciales (y compris si cela est nécessaire pour faciliter le renouvellement ordonné du conseil) suivant la recommandation du comité de gouvernance. Aucun administrateur ne peut être nommé ou élu à ce titre après avoir atteint l'âge de 75 ans, sauf si le conseil en décide autrement. De plus, une fois qu'un administrateur a occupé le poste de président de comité pendant quatre ans, le comité de gouvernance examinera la question de savoir s'il serait approprié de le remplacer.

Politique en matière de diversité

Le conseil a adopté une politique en matière de diversité au sein du conseil (la *politique en matière de diversité*) qui formalise l'engagement de la Société à l'égard de la diversité et son désir de maintenir un conseil composé d'administrateurs talentueux et dévoués dont les compétences, l'expérience, les connaissances et les antécédents reflètent la nature diversifiée du contexte commercial dans lequel elle exerce ses activités, y compris un nombre approprié d'administratrices. Le conseil aspire à ce que chaque genre constitue au moins 40 % de sa composition. À l'heure actuelle, pour ce qui est du genre, le conseil compte six administratrices (40 %). Après l'assemblée, en supposant que tous les candidats au poste d'administrateur soient élus, le conseil comptera cinq administratrices (35,7 %), puisque Mme Kathryn Jackson ne sollicite pas un nouveau mandat.

Au moment d'examiner la composition du conseil et de repérer des candidats qualifiés en vue de l'élection du conseil, le comité de gouvernance évalue chaque année l'efficacité de la politique en matière de diversité relativement à la promotion de la diversité au sein du conseil. En 2017, M. Denison, à titre de président du conseil, est devenu membre du Club 30 %, organisme qui appuie l'équilibre des genres au sein des conseils d'administration.

En plus de la politique en matière de diversité officielle du conseil, Hydro One vise à avoir une culture d'entreprise inclusive où tous les employés sont appréciés et ont des possibilités d'avancement égales. Hydro One cherche également à s'assurer que la diversité en matière de genre soit reflétée de manière appropriée à tous les échelons de l'entreprise, y compris au sein de la direction, compte tenu de tous les facteurs pertinents comme le mérite, les capacités et le traitement équitable des employés. En 2017, la Société a mis en œuvre une nouvelle stratégie en matière de diversité et d'inclusion regroupant cinq catégories principales de mesures. Ces catégories et les mesures prises relativement à chacune d'entre elles sont décrites ci-après :

i) Planification de la main-d'œuvre : Nous planchons actuellement sur une stratégie de planification de la main-d'œuvre qui tiendra compte de manière explicite de l'importance que Hydro One accorde à la diversité et à l'inclusion.

ii) Recrutement : Nous continuons de nous efforcer à recruter plus de femmes à des postes de haute direction. En 2017, nous avons accru le nombre de femmes aux postes de vice-président et à des postes supérieurs d'environ 10 %, de sorte que leur proportion s'établit à 33 %.

iii) Planification de la relève : Dans le cadre de notre processus de planification de la relève, les rapports et les paramètres tiennent désormais compte des statistiques en matière de diversité afin de nous aider à accroître notre degré de sensibilisation et à suivre nos progrès.

iv) Formation et perfectionnement des dirigeants : Le cadre initial d'un programme intitulé *Women in Leadership* a été mis au point et le programme sera lancé en 2018. En novembre 2017, Hydro One a tenu un symposium intitulé *Women in Trades, Technology & Engineering* (WTTE), auquel plus de 300 personnes ont assisté. Le symposium visait à souligner le rôle des hommes dans l'avancement de l'équité des genres.

v) Directives culturelles et relations communautaires :

a) En 2017, Hydro One a signé l'Accord Catalyst pour démontrer son engagement public à l'égard de la parité des genres. Catalyst est un organisme mondial à but non lucratif qui vise à accélérer l'avancement des femmes par l'inclusion en milieu de travail. Au moyen de l'accord, Catalyst a lancé un appel à l'action aux sociétés canadiennes afin qu'elles accroissent de 30 % la proportion globale des femmes qui occupent des fonctions d'administrateur ou de haut dirigeant d'ici la fin de 2022. En signant l'accord, Hydro One s'est engagée à ce qu'au moins 30 % des postes d'administrateur et de haut dirigeant soient continuellement occupés par des femmes.

b) La première phase de l'examen de l'efficacité de Hydro One en matière de diversité et d'inclusion a été réalisée. L'examen est composé de trois phases clés :

1. Analyse des données et des politiques existantes en matière de diversité et d'inclusion ainsi que du cycle de vie de la gestion des talents;

2. Un sondage sur la diversité et l'inclusion à l'échelle de la Société devant permettre d'acquérir une compréhension de la situation actuelle et de progresser;

3. Groupes de discussion et entretiens avec les membres de la haute direction pour explorer d'autres possibilités d'amélioration.

c) Une première rencontre a été tenue avec le Power Workers' Union, la Society of United Professionals (auparavant, « The Society of Energy Professionals ») et le Canadian Union of Skilled Workers pour discuter de collaboration en matière de diversité et d'inclusion.

d) Un atelier sur le Cercle de réseautage des employés autochtones a été tenu en septembre 2017, où 30 employés autochtones à l'échelle de Hydro One se sont réunis pour discuter de leurs expériences et s'entendre sur la création d'un nouveau groupe de ressources à l'intention des employés. Tous les employés autochtones se sont entendus pour créer le Cercle de réseautage des employés autochtones, que l'on prévoit lancer le 21 juin 2018, soit la Journée nationale des Autochtones.

Au 14 mars 2018, environ 33 % des postes de direction (échelon équivalent ou supérieur à celui de vice-président) (soit 11 sur 33) sont occupés par des femmes chez Hydro One, y compris un des sept postes de haute direction. La liste des hauts dirigeants de Hydro One figure dans la plus récente notice annuelle de la Société.

Sauf pour ce qui est de s'être engagée à signer l'Accord Catalyst, Hydro One n'a pas encore établi de cibles à l'égard du pourcentage de femmes devant occuper des postes de direction, et le conseil n'a pas encore décidé si des cibles devaient ou non être fixées à cet égard. Selon le plan de travail du comité des ressources humaines pour 2018, l'équipe de haute direction doit consulter les comités du conseil appropriés pour examiner le degré de diversité en matière de genre au sein de la direction et prendre une décision en ce qui concerne les cibles.

Autres mandats d'administrateur

Nombre maximal de mandats d'administrateur

La Société reconnaît que le conseil peut tirer parti du fait qu'un administrateur siège au conseil d'une autre société. Cependant, comme on s'attend à ce que les administrateurs consacrent le temps nécessaire à l'exécution de leurs responsabilités, avant d'accepter un autre poste d'administrateur au sein d'une société à but lucratif, un administrateur doit obtenir l'approbation du conseil, après examen; en outre, nous limitons le nombre de conseils de sociétés ouvertes auxquels un administrateur peut siéger (dans chaque cas, compte non tenu de ses mandats d'administrateur auprès de la Société et de Hydro One Inc.). On s'attend à ce que tous les administrateurs non-membres de la direction ne remplissent pas plus de quatre mandats d'administrateur au sein de sociétés ouvertes, et le chef de la direction ne devrait pas remplir plus d'un tel mandat.

En outre, selon le mandat du comité d'audit, aucun membre du comité d'audit ne peut siéger au comité d'audit de plus de deux autres sociétés ouvertes, sauf si le conseil a établi préalablement qu'un tel mandat simultané n'empêcherait pas le membre de servir efficacement le comité d'audit. À l'heure actuelle, aucun administrateur ou candidat au poste d'administrateur ne siège au conseil de plus de quatre sociétés ouvertes (à l'exclusion de Hydro One) et aucun membre du comité d'audit ne siège au conseil de plus de deux sociétés ouvertes.

Administrateurs siégeant ensemble au conseil d'autres sociétés ouvertes

Le conseil tente d'éviter, à tout moment, que deux administrateurs ou plus siègent ensemble au conseil d'une autre société ouverte (à l'exclusion, dans le cas des administrateurs de la Société, de Hydro One Inc.). Les administrateurs ne peuvent pas accepter une invitation de siéger au conseil d'une autre société ouverte et aucun candidat aux postes d'administrateur ne sera invité à se joindre au conseil si, ce faisant, il y avait plus d'un cas où au moins deux administrateurs siègent ensemble au conseil d'une autre société ouverte (ou il y aurait un plus grand nombre d'administrateurs siégeant ensemble à un tel conseil), sauf si le conseil l'a approuvé, dans chacun des cas. Il y a actuellement un cas d'administrateurs de la Société siégeant ensemble au conseil d'une autre société ouverte, comme il est indiqué ci-dessous.

Société	Administrateurs	Comités
Les Compagnies Loblaw Limitée	Christie Clark	Comité d'audit (président)
	Marianne Harris	Comité d'audit

Évaluations

Le comité de gouvernance a la responsabilité de surveiller l'évaluation annuelle de l'efficacité du conseil dans son ensemble, de chaque comité du conseil, du président du conseil, de chaque président de comité et de chaque administrateur (compte tenu du mandat du conseil et du mandat du comité pertinent, selon le cas). Des évaluations par les pairs et des auto-évaluations sont effectuées au niveau des administrateurs, sur une base individuelle. Lorsque les évaluations sont terminées, le comité de gouvernance passe en revue le processus d'évaluation annuelle du rendement du conseil et des comités, formule des recommandations au conseil et fait rapport au président du conseil des résultats de ce processus. Le processus comprend la production de questionnaires écrits et des réunions en tête-à-tête avec le président du conseil en vue de discuter du rendement individuel et de l'efficacité du conseil et des comités. Le conseil et chaque comité revoient également leurs résultats chaque année et établissent des objectifs pour l'année à venir.

Rapports des comités

Le conseil a établi quatre comités : i) le comité d'audit, ii) le comité de gouvernance, iii) le comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones et iv) le comité des ressources humaines. Tous les membres de ces comités sont des personnes qui, de l'avis du conseil, sont indépendantes. Tous les comités sont composés à la majorité de résidents canadiens. Les comités du conseil sont chargés d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de gérance relativement aux questions qui sont précisées dans le mandat de chacun d'eux, mandats qui ont été approuvés par le conseil.

Comité d'audit

Philip S. Orsino (président)

Charles Brindamour

George Cooke

James Hinds

Roberta Jamieson

Frances Lankin

Le comité s'est réuni à huis clos hors de la présence de la direction à chacune de ses réunions.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il avait exécuté ses fonctions et ses responsabilités.

Le comité d'audit doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants et posséder des « compétences financières » (au sens des autres exigences ou lignes directrices relatives au comité d'audit prévues par les lois sur les valeurs mobilières ou les règles des bourses applicables, notamment le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit*).

Au moins un membre du comité d'audit doit répondre à la définition d' « expert financier du comité d'audit » selon le sens attribué à l'expression *audit committee financial expert* dans les règles applicables de la Securities and Exchange Commission des États-Unis. Parmi les membres du comité d'audit, Philip S. Orsino, Charles Brindamour, George Cooke et James Hinds répondent à cette définition.

Chacun des membres du comité d'audit comprend les principes comptables utilisés pour dresser les états financiers de Hydro One et possède de l'expérience quant à l'application générale de ces principes comptables, ainsi qu'une compréhension des contrôles internes et des procédures nécessaires à la communication de l'information financière. Pour plus de renseignements au sujet du comité d'audit, se reporter à la rubrique « Comité d'audit » de la plus récente notice annuelle de la Société.

Selon son mandat, le comité d'audit a notamment les responsabilités suivantes :

- la supervision de l'indépendance, des compétences et de la nomination des auditeurs externes
- la supervision de la nomination du chef de la fonction d'audit interne de la Société
- la supervision de l'intégrité des états financiers et du processus d'information financière de Hydro One, y compris le processus d'audit et le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Hydro One, les contrôles et procédures de communication de l'information et la conformité aux autres exigences légales et réglementaires connexes
- la supervision du rendement de la fonction des finances, des auditeurs internes et des auditeurs externes de Hydro One
- la supervision du processus d'audit, de comptabilité et de communication de l'information financière
- l'examen et la recommandation des états financiers et des rapports de gestion intermédiaires et annuels destinés aux actionnaires

En outre, le comité d'audit a la responsabilité de superviser les questions réglementaires, le code de conduite et la politique en matière de dénonciation, le cadre de gestion des risques d'entreprise et l'examen des mesures de protection de la vie privée et de la sécurité des données de la Société.

Réalisations et faits saillants de 2017

- Examen annuel du mandat du comité pour en assurer le caractère adéquat
- Revue des résultats de l'évaluation annuelle du rendement du comité

Comité d'audit

Supervision des auditeurs externes

- Évaluation du rendement des auditeurs externes, y compris les membres de leur équipe d'audit
- Recommandation de la nomination des auditeurs externes
- Examen et approbation des honoraires pour les services d'audit et les services autres que d'audit
- Adoption d'une politique relative à l'approbation préalable des services non liés à l'audit
- Examen du plan d'audit annuel des auditeurs externes
- Surveillance de l'efficacité de la relation entre les auditeurs externes, la direction et le comité

Supervision des auditeurs internes

- Approbation du plan d'audit annuel des auditeurs internes
- Surveillance des activités de la fonction d'audit interne et examen des rapports des auditeurs internes, y compris les tableaux de bord d'audit interne, les rapports d'audit et les plans d'action de la direction
- Examen des résultats de l'examen de l'assurance de la qualité de l'audit interne exécuté par Deloitte LLP

Supervision des principes et des pratiques comptables

- Examen et discussions avec la direction et les auditeurs externes, notamment en ce qui concerne :
    - la qualité et le caractère approprié et acceptable des principes, des pratiques et des méthodes comptables qu'emploie la Société aux fins de son information financière
    - toutes les questions d'information financière importantes et les jugements posés dans le cadre de la préparation des états financiers

Supervision de l'information financière et des informations à fournir

- Examen et recommandation des états financiers annuels et intermédiaires de la Société et des informations fournies dans les rapports de gestion connexes
- Examen et recommandation du rapport annuel de 2016
- Examen avec la direction des contrôles internes à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information

Supervision des questions d'ordre financier et réglementaire

- Réception d'un aperçu du programme d'assurance de la Société pour 2017-2018
- Réception de mises à jour sur la réglementation
- Examen des rapports sommaires de dépenses d'emploi et supervision relative au processus d'approbation des dépenses des membres de la haute direction

Code de conduite et politique de dénonciation

- Examen annuel du code de conduite et de la politique de dénonciation de la Société
- Réception de rapports sur les activités aux termes de la politique de dénonciation

Gestion des risques d'entreprise

- Examen du cadre de gestion des risques d'entreprise de la Société
- Examen et recommandation de l'attribution de catégories de risque spécifiques au conseil et à chacun des comités
- Réception de rapports portant sur les systèmes de technologies de l'information (les « TI »), notamment la cybersécurité et les activités de TI

Comité de gouvernance

Jane Peverett (présidente)

Ian Bourne

Marcello (Marc) Caira

Christie Clark

Kathryn Jackson*

Frances Lankin

Philip S. Orsino

Le comité s'est réuni à huis clos hors de la présence de la direction à chacune de ses réunions.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il avait exécuté ses fonctions et ses responsabilités.

* Puisque Mme Kathryn Jackson ne sollicite pas un nouveau mandat à l'assemblée générale annuelle de 2018 de la Société, elle ne sera plus membre de ce comité après l'assemblée.

Le comité de gouvernance doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants. Ces personnes sont chargées d'examiner, de superviser et d'évaluer les politiques relatives à la gouvernance et à la sélection des candidats aux postes d'administrateur de Hydro One.

Selon son mandat, le comité de gouvernance a notamment les responsabilités suivantes :

- faire des recommandations au sujet du cadre, des politiques, des lignes directrices et de la démarche de la Société en matière de gouvernance
- évaluer chaque année l'efficacité du conseil dans son ensemble, chaque comité, le président du conseil, les présidents des comités et chaque administrateur, et faire des recommandations au conseil à cet égard
- gérer le processus de sélection des candidats aux postes d'administrateur conformément à la convention de gouvernance, y compris recommander les candidats au conseil
- superviser la planification de la relève des administrateurs
- superviser l'orientation et la formation continue des administrateurs
- nommer et surveiller l'ombudsman interne de la Société

En outre, le comité de gouvernance a la responsabilité de faire des recommandations au sujet de la rémunération des administrateurs, d'examiner la mise en œuvre du cadre de responsabilité sociale de la Société, de superviser les questions relatives aux politiques publiques et de superviser le programme de commandites et de dons.

Réalisations et faits saillants de 2017

- Examen annuel du mandat du comité pour en assurer le caractère adéquat
- Revue des résultats de l'évaluation annuelle du rendement du comité

Gouvernance

- Examen des pratiques de gouvernance de la Société en comparaison avec les meilleures pratiques
- Réception de mises à jour sur les meilleures pratiques et les tendances en matière de gouvernance
- Réception et examen d'un rapport sur les dépenses des administrateurs

Composition du conseil, rôle, sélection des administrateurs et évaluations du conseil

- Supervision du processus de sélection des administrateurs aux termes de la convention de gouvernance
- Appréciation de l'indépendance des administrateurs non-membres de la direction
- Examen et révision de la grille de compétences des administrateurs
- Modification de la politique relative à la diversité au sein du conseil
- Évaluations des administrateurs sur une base individuelle, du conseil, des comités du conseil, du président du conseil et des présidents des comités
- Instauration d'un examen des présidents de comité après une période de quatre ans
- Adoption et exécution d'un processus d'évaluation du conseil par la direction

Rémunération des administrateurs

- Embauche de Hugessen aux fins de l'exécution d'une analyse comparative et d'un examen des pratiques de rémunération des administrateurs

Conformité aux exigences en matière de communication d'informations

- Examen des informations fournies sur la gouvernance dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2017

Comité de gouvernance

Orientation et formation continue des administrateurs

- Examen et amélioration du programme de formation des administrateurs

Responsabilité sociale

- Réception de comptes rendus sur la responsabilité sociale de l'entreprise

Politiques publiques

- Supervision du bureau de l'ombudsman, notamment le processus de recherche de l'ombudsman, le budget et les indicateurs de rendement clés
- Réception de rapports trimestriels de l'ombudsman de Hydro One
- Examen et recommandation du rapport annuel de 2016 de l'ombudsman
- Examen du rapport systémique sur la gestion des plaintes des clients de l'ombudsman
- Réception du rapport sur les plaintes et les statistiques de 2016 de l'ombudsman
- Réception de comptes rendus sur la stratégie de la Société en matière d'investissement dans les collectivités
- Réception de rapports sur les relations externes et les relations avec le gouvernement

Comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones

Margaret (Marianne) Harris (présidente)

George Cooke

James Hinds

Kathryn Jackson*

Roberta Jamieson

Gale Rubenstein

Le comité s'est réuni à huis clos hors de la présence de la direction à chacune de ses réunions.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il avait exécuté ses fonctions et ses responsabilités.

* Puisque Mme Kathryn Jackson ne sollicite pas un nouveau mandat à l'assemblée générale annuelle de 2018 de la Société, elle ne sera plus membre de ce comité après l'assemblée.

Le comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

Selon son mandat, le comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones a notamment les responsabilités suivantes :

- superviser les politiques et les programmes en matière de santé et de sécurité au travail et d'environnement à Hydro One
- superviser la relation de Hydro One avec les collectivités des peuples autochtones, ainsi que la mise en œuvre, par la Société, de la politique relative aux relations avec les peuples autochtones
- examiner le degré de préparation de Hydro One aux situations de crise à l'égard de questions touchant la santé, la sécurité et l'environnement
- examiner les résultats en matière de santé, de sécurité et d'environnement et surveiller le taux de fréquence des blessures à signaler

En outre, le comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones est chargé d'examiner les programmes de formation de la direction en matière de santé et de sécurité au travail en vue d'établir une approche donnant la priorité à la sécurité à l'échelle de la Société, d'examiner les rapports sur les incidents en matière de santé, de sécurité et d'environnement et la réponse de la direction à ces incidents, de discuter des objectifs de la Société en matière d'environnement et d'examiner les plans d'audit de l'auditeur interne relativement aux contrôles et aux procédures d'audit applicables aux risques en matière de santé, de sécurité et d'environnement.

Réalisations et faits saillants de 2017

- Examen annuel du mandat du comité pour en assurer le caractère adéquat
- Révision du mandat afin d'inclure le changement climatique
- Revue des résultats de l'évaluation annuelle du rendement du comité

Relations avec les peuples autochtones

- Réception de rapports sur les relations avec les peuples autochtones
- Examen de la politique et du plan d'action concernant les peuples autochtones

Santé et sécurité, environnement et sécurité publique

- Examen et approbation des politiques de la Société relatives à la santé et à la sécurité, à l'environnement, à la violence et au harcèlement en milieu de travail et à la sécurité du public
- Réception des résultats sur la performance en matière de santé, de sécurité et de l'environnement pour 2016
- Réception des résultats trimestriels sur la performance en matière de santé, de sécurité et de l'environnement
- Examen des rapports d'incidents importants concernant la santé, la sécurité et l'environnement, notamment ceux qui touchent le public
- Examen des rapports sur les programmes de la Société, les questions nouvelles et les mises à jour réglementaires en matière de santé, de sécurité et de l'environnement
- Examen des objectifs, des initiatives et des critères en matière de santé, de sécurité et d'environnement pour 2017

Audit interne

- Examen des rapports d'audit interne sur la santé, la sécurité et l'environnement
- Examen des plans d'audit en matière de santé, de sécurité et d'environnement pour 2017 et 2018

Comité des ressources humaines

Ian Bourne (président)

Charles Brindamour

Marcello (Marc) Caira

Christie Clark

Margaret (Marianne) Harris

Jane Peverett

Gale Rubenstein

Le comité s'est réuni à huis clos hors de la présence de la direction à chacune de ses réunions.

Le comité a examiné son mandat et a établi qu'il avait exécuté ses fonctions et ses responsabilités.

Le comité des ressources humaines doit être composé d'au moins trois administrateurs, qui doivent tous être indépendants.

Selon son mandat, le comité des ressources humaines a notamment les responsabilités suivantes :

- examiner la rémunération, l'intéressement et le maintien en poste des membres clés de la haute direction
- examiner la rémunération payable, y compris la rémunération incitative liée au rendement appropriée, au président et chef de la direction, et faire des recommandations à cet égard au conseil
- examiner et approuver la rémunération payable, y compris la rémunération incitative liée au rendement appropriée, aux employés qui relèvent directement du président et chef de la direction et qui sont membres de l'équipe de haute direction
- examiner l'administration des régimes et des programmes de rémunération et de mesures incitatives à l'intention des employés ainsi que les régimes de retraite de la Société
- mettre en œuvre les lignes directrices relatives à la propriété d'actions, la politique d'interdiction de couverture et la politique de récupération de la rémunération applicables aux membres de la haute direction
- chaque année, examiner les plans de relève pour le chef de la direction et pour les employés qui relèvent directement du président et chef de la direction et qui sont membres de l'équipe de haute direction, ainsi que le degré de préparation des plans d'urgence, et faire des recommandations à cet égard
- surveiller, examiner et recommander la stratégie relative aux relations de travail de la Société ainsi que les mandats de négociation et les conventions collectives

En outre, le comité des ressources humaines est chargé de s'assurer que les programmes de rémunération de la Société cadrent avec les plans stratégiques et le profil de risque de la Société, de retenir les services de consultants en rémunération appropriés et d'examiner les processus de planification de la relève et de gestion des talents de la Société à l'égard de tous les employés non syndiqués, d'évaluer l'intégrité du président et chef de la direction et d'employés désignés, et d'examiner les plans en matière de diversité et d'inclusion en milieu de travail de la Société ainsi que les résultats des évaluations de l'engagement des employés.

Réalisations et faits saillants de 2017

- Examen annuel du mandat du comité pour en assurer le caractère adéquat
- Revue des résultats de l'évaluation annuelle du rendement du comité

Rémunération des membres de la haute direction

- Retenue des services de Hugessen et examen de leur plan de travail annuel de 2017
- Approbation du groupe de comparaison aux fins de la rémunération des membres de la haute direction
- Recommandation des mesures de performance pour 2017 aux fins des droits à la valeur d'actions liées au rendement
- Recommandation des attributions de 2016 aux termes du RICT pour le président et chef de la direction
- Approbation des attributions de 2016 aux termes du RICT pour les employés qui relèvent directement du président et chef de la direction et qui sont membres de l'équipe de haute direction
- Approbation des ajustements du salaire de base de 2017 pour les employés qui relèvent directement du président et chef de la direction et qui sont membres de l'équipe de haute direction

- Recommandation de la carte de pointage et de la rémunération individuelles de 2017 pour le président et chef de la direction
- Approbation des cartes de pointage individuelles de 2017 pour les employés qui relèvent directement du président et chef de la direction et qui sont membres de l'équipe de haute direction
- Recommandation des attributions aux termes du RILT pour 2017 pour le président et chef de la direction et pour les employés qui relèvent directement du président et chef de la direction et qui sont membres de l'équipe de haute direction
- Examen des mesures de rendement aux fins du RILT pour 2018 et des cartes de pointage individuelles de 2018 pour le président et chef de la direction et pour les employés qui relèvent directement du président et chef de la direction et qui sont membres de l'équipe de haute direction
- Examen de la structure du RILT pour 2018 et recommandation de modifications

Politiques de rémunération

- Réception de rapports sur les tendances de 2017 en matière de rémunération des membres de la haute direction, de gouvernance, d'engagement des actionnaires et de questions réglementaires
- Examen de la carte de pointage de la Société pour 2018
- Recommandation du financement de 2017 du RICT pour les employés non-membres de la haute direction
- Recommandation du salaire de base pour 2017 pour les membres de la direction et les employés non syndiqués
- Examen des lignes directrices en matière de propriété d'actions pour les membres de la haute direction

Régimes de retraite

- Réception de rapports sur les régimes de retraite et les activités de partage des prestations de retraite
- Approbation du mandat du comité sur le régime de retraite de la direction
- Approbation des modifications du régime de retraite à prestations déterminées au besoin
- Approbation de l'énoncé des politiques et procédures de placement du régime de retraite à prestations déterminées
- Examen de la stratégie du régime de retraite à prestations déterminées en matière de retraite et d'investissement
- Approbation des états financiers audités du régime de retraite à prestations déterminées et du régime de retraite à cotisations déterminées de Hydro One pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Risques liés à la rémunération

- Réception d'un rapport sur l'évaluation des risques liés à la rémunération

Planification de la relève et développement des talents

- Examen du processus de planification de la relève et de l'état d'avancement des plans de relève pour le président et chef de la direction et le personnel qui relève directement de ce dernier
- Examen de la structure de l'organisation, de la stratégie en matière de talent et des plans concernant les employés à fort potentiel

Conformité aux exigences en matière de communication d'informations

- Examen de l'analyse de la rémunération des membres de la haute direction communiquée dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2017

Culture et intégrité

- Revue de la diversité au niveau de la haute direction et discussions connexes

Relations de travail

- Réception de comptes rendus trimestriels sur les relations de travail et la stratégie en la matière de la Société

Rémunération des membres de la haute direction

Table des matières

Rubrique	Sommaire	Page
I. Lettre aux actionnaires	Lettre du président du comité des ressources humaines	53
II. Analyse de la rémunération	Renseignements au sujet du cadre, de la philosophie, des pratiques, des politiques et des programmes de rémunération de la Société	55
A. Philosophie et pratiques de rémunération		55
i. Philosophie et principes directeurs concernant la rémunération	• Description de la philosophie de Hydro One en matière de rémunération et des principes directeur qui sous-tendent cette philosophie	55
ii. Les pratiques de rémunération en un coup d'oeil	• Aperçu de ce que Hydro One fait et ne fait pas en matière de rémunération	56
B. Gouvernance de la rémunération		57
i. Cadre de gouvernance	• Description du comité des ressources humaines et de l'expérience, du rôle et du mandat de ses membres • Détermination et description du travail des conseillers en matière de rémunération	57
ii. Gestion des risques liés à la rémunération	• Résumé des éléments clés du programme de rémunération des membres de la haute direction qui les dissuadent à prendre des risques excessifs	58
iii. Vote consultatif sur la rémunération	• Présentation du fonctionnement du vote consultatif sur la rémunération lors de l'assemblée annuelle	59
C. Approche en matière de rémunération des membres de la haute direction		60
i. Processus de prise de décisions en matière de rémunération	• Présentation d'un aperçu du processus que Hydro One suit pour établir la rémunération des membres de la haute direction	60
ii. Membres de la haute direction visés	• Liste des membres de la haute direction visés dont la rémunération est présentée dans l'analyse de la rémunération	62
iii. Approche de Hydro One en matière de rémunération	• Description de la structure et des programmes de rémunération de Hydro One ainsi que des principaux éléments de la rémunération	62
D. Établissement de la rémunération fondée sur le rendement pour 2017		69
i. Rendement de l'entreprise en 2017	• Présentation du calcul des attributions fondées sur le rendement de 2017 qui touche nos membres de la haute direction visés, y compris la carte de pointage équilibrée de l'entreprise et les résultats connexes	69
ii. Rendement des actions	• Illustration du rendement total et relatif cumulatif pour les actionnaires de la Société au cours de la période pendant laquelle elle a été une société ouverte et analyse comparative de celui-ci et de la tendance en matière de rémunération des membres de la haute direction	72
iii. Coût de la rémunération	• Présentation du coût de nos programmes de rémunération par rapport à notre bénéfice net et de l'effet dilutif de nos mécanismes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	73

Rubrique	Sommaire	Page
E. Notices biographiques et profils de rémunération des membres de la haute direction visés		75
i. Profils de rémunération de 2017 des membres de la haute direction visés	• Présentation du profil de rémunération de chacun des membres de la haute direction visés, y compris leur notice biographique, leur rémunération pour 2017 et une description de leur rendement	75
ii. Tableau sommaire de la rémunération	• Présentation du tableau sommaire de la rémunération gagnée par nos membres de la haute direction visés	88
iii. Attributions aux termes des régimes incitatifs	• Renseignements au sujet des attributions aux termes des régimes incitatifs – valeur acquise ou gagnée au cours de 2017	91
F. Régimes de retraite i. Régime de retraite à cotisations déterminées	• Description du régime de retraite à cotisations déterminées et présentation de renseignements sur les prestations de retraite de nos membres de la haute direction visés	91
ii. Régime de retraite enregistré à prestations déterminées	• Description du régime enregistré de retraite à prestations déterminées	93
iii. Régime de retraite complémentaire au RRPD	• Description du régime de retraite complémentaire	93
G. Cessation d'emploi et changement de contrôle	• Présentation sommaire des dispositions en matière de cessation d'emploi et de changement de contrôle applicables à nos membres de la haute direction visés	94
H. Appendices	• Renseignements au sujet des titres pouvant être émis et des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	97
i. Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	• Renseignements sur les titres pouvant être émis dans le cadre des régimes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres	97
ii. Régime incitatif à long terme	• Présentation sommaire des principales modalités du régime incitatif à long terme (RILT) de Hydro One à l'intention des employés	98
iii. Régimes d'octroi d'actions	• Renseignements au sujet des régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains employés syndiqués	103

I – Lettre aux actionnaires

Chers actionnaires,

Au nom du comité des ressources humaines de Hydro One (le *comité*) et du conseil d'administration, je suis heureux de vous donner un aperçu des principaux aspects de notre programme et de nos pratiques de rémunération des membres de la haute direction pour 2017, ainsi que des faits saillants des activités du comité.

Aperçu du programme de rémunération des membres de la haute direction

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de la Société vise à renforcer notre philosophie de rémunération liée au rendement et à faire concorder les intérêts de nos membres de la haute direction avec ceux des actionnaires et des autres parties prenantes de Hydro One. Même si nous continuons à offrir une possibilité de rémunération totale concurrentielle qui nous permet d'attirer, de maintenir en poste, de motiver et de récompenser des hauts dirigeants très compétents, nous nous attardons à veiller à ce que la rémunération réelle de nos hauts dirigeants reflète leur apport au rendement financier et au succès global de Hydro One.

Le programme de rémunération de la Société se compose des principaux éléments suivants, qui, dans une large mesure, sont les mêmes que l'année dernière :

- Salaire de base : Les fourchettes de salaire sont fondées sur les salaires versés par des sociétés faisant partie des groupes de comparaison, le salaire de base individuel reflétant le mérite et le potentiel.
- Régime incitatif à court terme (RICT) : Le RICT récompense l'atteinte des objectifs de rendement annuels de la Société et du participant. Les attributions aux termes du RICT sont exprimées en pourcentage du salaire de base et les paiements peuvent varier entre 0 % et 200 % de la cible selon le rendement. Les attributions aux termes du RICT et la pondération des objectifs de la Société et du participant sont fondées sur la catégorie d'emploi et harmonisées avec celles des groupes de comparaison pertinents. Les attributions aux termes du RICT sont assujetties à une clause de récupération dans certaines circonstances.
- Régime incitatif à long terme (RILT) : Le RILT récompense la création de valeur à long terme et favorise le maintien en poste des employés. Les droits liés aux attributions aux termes du RILT sont acquis à la fin d'une période fixée à l'avance (acquisition des droits en fonction de l'écoulement du temps sous forme de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (DVAAR)) et une partie de chaque attribution est conditionnelle à des mesures de rendement précises (acquisition des droits en fonction du rendement sous forme de droits à la valeur d'actions liés au rendement (DVALR)). À la date d'attribution, la valeur du RILT est exprimée en pourcentage du salaire de base. Les attributions aux termes du RILT de 2017 ont fait passer la pondération des DVALR de 50 % à 60 %, ce qui a eu pour conséquence d'accentuer l'importance du rendement dans le cadre des régimes incitatifs. Les membres de la haute direction sont tenus de conserver leurs actions conformément aux lignes directrices concernant la propriété d'actions. Les attributions aux termes du RILT sont susceptibles d'être récupérées dans certaines conditions.
- Régimes de retraite : Un régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD), conforme aux régimes offerts par les sociétés faisant partie des groupes de comparaison, a été mis en oeuvre pour les dirigeants et les employés non syndiqués nouvellement embauchés. Les dirigeants et les employés non syndiqués qui participaient au régime de retraite à prestations déterminées (RRPD) existant avant l'établissement du RRCD en 2016 continuent de participer au RRPD. Tous les membres de la haute direction visés dont il est question dans la présente circulaire participent au RRCD.

Faits saillants de 2017

La Société a enregistré de solides résultats financiers en 2017 et atteint un certain nombre d'objectifs stratégiques importants.

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, en juillet 2017, Hydro One a conclu une convention de fusion visant l'acquisition de la totalité des actions d'Avista Corporation (*Avista*), entreprise de services publics de production, de transport et de distribution d'électricité pleinement réglementée, jouissant d'une excellente réputation et occupant une place de leader sur le marché, située à Spokane, dans l'État de Washington. En novembre 2017, l'acquisition a été approuvée par les actionnaires d'Avista, les porteurs d'environ 79 % des actions ordinaires en circulation ayant le droit de voter sur la proposition s'étant exprimés à 98 % en faveur de la fusion. Un certain nombre d'approbations doivent toujours être obtenues des organismes de réglementation avant que l'opération puisse être conclue.

En outre, en 2017, Hydro One a mis en œuvre avec succès ses programmes de travaux, ce qui lui a permis de réaliser des économies de productivité d'environ 89,5 millions de dollars et de faire des progrès mesurables au chapitre de la défense des intérêts de nos clients et de l'amélioration de leur degré de satisfaction.

Suivant la recommandation du comité, le conseil a établi à son gré le résultat définitif de la carte de pointage de l'entreprise relativement aux RICT de 2017, soit 128,9 %. Plus précisément, le conseil a accepté la décision de la direction de ramener à zéro les notes obtenues en matière de santé et sécurité étant donné la perte tragique de quatre membres de l'équipe de Hydro One à la fin de 2017. En outre, des frais non récurrents liés à l'acquisition d'Avista ont été exclus du bénéfice net de 2017 puisque la direction aura la responsabilité de concrétiser les attentes au chapitre du bénéfice net devant découler de l'acquisition au cours des prochaines années. L'analyse de la rémunération qui suit présente de façon détaillée les résultats de la carte de pointage de l'entreprise et les réalisations propres aux membres de la haute direction visés.

En ce qui concerne la rémunération directe totale des membres de la haute direction visés, le comité a revu le groupe de comparaison aux fins de la rémunération pour le président et chef de la direction et le chef des finances, et le conseil a approuvé la majoration de leur rémunération directe totale cible en vue de refléter le rendement depuis le premier appel public à l'épargne. La rémunération directe totale réelle de M. Schmidt pour 2017 s'est établie à environ 108 % de la rémunération cible mixte. Ce pourcentage reflète les solides résultats indiqués par les cartes de pointage de l'entreprise et du membre de la haute direction, ainsi que les efforts de M. Schmidt à l'égard de la transformation de Hydro One au cours de la dernière année. On trouvera plus de renseignements à ce sujet dans les profils de rémunération de 2017.

Le comité a également effectué un examen détaillé des attributions au titre du régime incitatif à long terme des membres de la haute direction visés à la lumière de l'approbation du plan d'action stratégique par le conseil au début de 2017. Conformément à cette stratégie à long terme, le conseil a approuvé l'inclusion d'options d'achat d'actions comme élément des attributions au titre du régime incitatif à long terme de 2018 pour le président et chef de la direction et les vice-présidents directeurs qui relèvent directement de lui, étant donné que les options d'achat d'actions offrent une perspective à plus long terme que d'autres instruments de capitaux propres.

En plus des réalisations de 2017 qui sont soulignées ci-dessus, la Société a également fait des progrès importants dans les domaines prioritaires suivants :

Gestion des talents – L'une des principales responsabilités du comité est de veiller à ce que nous ayons une réserve robuste de talents, surtout pour les postes de direction. En 2017, le comité a surveillé la mise en œuvre continue du programme de gestion des talents de la Société, y compris l'élaboration de programmes détaillés de perfectionnement et de planification de la relève. Pour le comité, la gestion du remplacement des cadres dirigeants alors que nous continuons de nous transformer, passant d'une entité détenue par l'État à une société ouverte, constitue un secteur d'intervention important.

Relations de travail – Le comité s'est entretenu régulièrement avec la direction pour discuter de la stratégie à adopter en matière de main-d'œuvre et de négociations collectives pour s'assurer que les risques sont gérés de manière appropriée.

Diversité et inclusion – Nous sommes résolument engagés à l'égard de la diversité et de l'inclusion. En 2017, nous avons continué de consacrer beaucoup de ressources et d'attention à l'amélioration de la diversité au sein de nos effectifs. Même si nous avons continué d'atteindre notre cible de 40 % d'administratrices conformément à notre politique en matière de diversité, Hydro One a franchi une étape importante : le tiers des postes de cadres supérieurs sont désormais occupés par des femmes, grâce à l'embauche de femmes pour plus de 50 % des postes de cadres ouverts en 2017. Nous sommes fiers de soutenir des programmes tels que Women in Trades, Technology and Engineering Network, qui encourage les jeunes femmes à occuper des emplois non traditionnels. Hydro One a également conclu un partenariat avec les leaders de Men Advocating for Real Change (*MARC*). MARC vise à promouvoir l'inclusion en milieu de travail et à défendre les droits des femmes dans le domaine de l'autonomisation, de la reddition de comptes, du courage et de l'humilité afin que les choses changent vraiment. Nous continuerons de nous attarder à élargir les activités de la Société au-delà de la diversité des genres.

Priorités pour 2018

L'équipe de direction a été augmentée grâce à l'ajout de M. Paul Dobson au poste de chef des finances et de M. Patrick Meneley au poste de vice-président directeur et chef de l'expansion de l'entreprise au début de 2018. Maintenant que ces postes de direction essentiels sont remplis, la gestion des talents demeure une priorité pour le comité, qui se concentrera sur la planification de la relève et l'accélération du développement des employés ayant un fort potentiel.

Même si l'entreprise a progressé considérablement vers ses objectifs en matière de diversité et d'inclusion, nous continuerons de surveiller activement les mesures qui permettent d'élargir et de faire progresser davantage l'engagement de Hydro One à cet égard. Le comité continuera également de superviser la progression de la stratégie de relations de travail de la Société et de son mandat de négociation, ainsi que le rendement des régimes de retraite.

Avec la clôture prévue de l'acquisition d'Avista au deuxième semestre de 2018, le comité examinera la rémunération des membres de la haute direction, y compris les groupes de comparaison aux fins de la rémunération et les mesures de rendement, en reconnaissance de la taille accrue de Hydro One et de son expansion vers les États-Unis. Nous surveillerons également l'inclusion des employés américains au programme incitatif à long terme de Hydro One. Nous continuerons de surveiller l'efficacité globale des programmes et des pratiques de rémunération de la Société pour s'assurer qu'ils demeurent conformes au plan d'action stratégique de Hydro One et aux intérêts de ses parties prenantes.

Merci de prendre le temps de lire l'analyse détaillée de la rémunération qui suit. Vous y trouverez des informations claires et pertinentes qui vous permettront de comprendre et d'évaluer notre programme et nos pratiques de rémunération des membres de la haute direction et de prendre une décision éclairée au moment du vote consultatif sur la rémunération qui aura lieu à l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'en vient. Nous serons heureux de prendre connaissance de vos commentaires ou de vos questions et nous vous invitons à les transmettre par courriel à l'attention de la secrétaire générale, à l'adresse CorporateSecretary@HydroOne.com.

Cordialement,

Ian Bourne
Président du comité des ressources humaines

II – Analyse de la rémunération

La présente analyse de la rémunération (l'*analyse de la rémunération*) fournit des renseignements au sujet de la philosophie de rémunération de la Société ainsi que de ses pratiques, ses politiques et ses programmes de rémunération. Elle porte sur Hydro One et ses filiales, y compris Hydro One Inc. Sauf si le contexte exige une autre interprétation, dans la présente analyse les termes « Société » et « Hydro One » désignent Hydro One et ses filiales et le terme « membres de la haute direction » désigne les employés de la Société qui occupent un poste de vice-président ou d'un échelon supérieur, y compris les membres de la haute direction visés (voir « Membres de la haute direction visés » à la page 62).

A. Philosophie et pratiques de rémunération

i. Philosophie et principes directeurs concernant la rémunération

Le programme de rémunération des membres de la haute direction de Hydro One vise à offrir une possibilité de rémunération totale concurrentielle et à attirer, à maintenir en poste, à motiver et à récompenser des membres de la haute direction très compétents qui possèdent le talent et les aptitudes nécessaires pour mettre à exécution la stratégie de la Société, développer ses activités et accroître la valeur pour les actionnaires. Nous nous attachons à devenir une entreprise plus concurrentielle et plus axée sur les activités commerciales qui assume une plus grande responsabilité à l'égard de ses résultats et établit des liens plus étroits entre les programmes de rémunération, le rendement des employés, la productivité et l'efficience. Notre stratégie de rémunération s'appuie sur les principes suivants, dont rendent compte les formules de rémunération de nos membres de la haute direction visés.

Principe	Objectif
Axé sur le rendement	Verser une rémunération fondée sur le rendement et faire concorder les objectifs de rendement avec la stratégie et les valeurs fondamentales sur un horizon à court et à long terme en vue de renforcer nos objectifs commerciaux stratégiques et une culture axée sur le rendement.
Vision à long terme	Récompenser la croissance durable à l'appui de la création de valeur à long terme pour les actionnaires et les clients.
Rémunération concurrentielle sur le marché	Intéresser et maintenir en poste des employés à rendement élevé au moyen d'une rémunération devant correspondre, ou presque, à la médiane du marché, mais pouvant être supérieure ou inférieure à la médiane selon le rendement.
Responsabilisation individuelle	Favoriser une culture d'engagement et de responsabilisation individuelles.
Approche équilibrée à l'égard des risques	Soutenir un niveau approprié de prise de risques qui tient compte des objectifs de la Société à court et à long terme.
Responsabilité partagée	Obliger les employés à partager la responsabilité à l'égard des risques et des responsabilités en matière de rémunération.
Rémunération simple et intégrée	Offrir des programmes qui sont simples à comprendre et à gérer et qui transmettent la valeur intégrée des récompenses pécuniaires et non pécuniaires.

ii. Les pratiques de rémunération en un coup d'œil

Le tableau qui suit donne un aperçu des pratiques de rémunération des membres de la haute direction que nous avons mises en place pour stimuler le rendement et créer de la valeur pour les actionnaires.

✓ CE QUE HYDRO ONE FAIT	✗ CE QUE HYDRO ONE NE FAIT PAS
✓ Rémunération au rendement – Une telle rémunération tient compte à la fois du rendement de l'entreprise et du rendement individuel et fait appel à plusieurs mesures de rendement permettant d'éviter d'accorder un poids indu à une mesure particulière (se reporter aux pages 55 et 67)	✗ Il est interdit aux membres de la haute direction de couvrir les actions ordinaires, les DVALR ou les DVAAR qu'ils détiennent, puisque cela compromettrait l'harmonie de leurs intérêts et ceux des actionnaires
✓ Rémunération en harmonie avec les rendements obtenus par les actionnaires – Une part considérable de la rémunération totale est reçue sous forme d'octrois de titres de capitaux propres, principalement sous forme de droits à la valeur d'actions liées au rendement (DVALR) et de droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (DVAAR) (se reporter à la page 67)	✗ Aucun prêt n'est accordé aux membres de la haute direction
✓ Rémunération à risque – 81 % de la rémunération directe totale cible de 2017 du président et chef de la direction est une rémunération à risque, c.-à-d. variable, conditionnelle et non garantie (se reporter à la page 75)	✗ Aucun rechargement d'options ni aucun plafond imposé au régime d'options à réserve perpétuelle
✓ Propriété d'actions – Tous les membres de notre haute direction doivent détenir un nombre considérable d'actions de Hydro One (se reporter à la page 58)	✗ Aucune révision du prix des options d'achat d'actions
✓ Acquisition des droits en fonction du rendement – Les DVALR sont acquis à la fin d'une période de trois ans en fonction des résultats obtenus par rapport aux mesures de rendement de l'entreprise (se reporter à la page 67)	✗ Aucune attribution d'options n'a été octroyée à ce jour; cependant, le 8 décembre 2017, le conseil a approuvé l'octroi d'attributions fondées sur des options aux employés admissibles à compter de 2018
✓ Analyse comparative – La rémunération des membres de la haute direction est comparée à celle que versent les sociétés faisant partie d'un groupe de comparaison approprié en termes de taille et de secteur d'activité, et la rémunération cible correspond, ou presque, à la médiane du marché (se reporter aux pages 62 à 64)	
✓ Paiements plafonnés – Les paiements au titre du régime incitatif à court terme sont plafonnés à un maximum de 200 % de la cible. Les multiplicateurs de rendement des DVALR sont aussi plafonnés à 200 % de la cible (se reporter aux pages 67 et 68)	
✓ Récupération – Une politique de récupération s'applique à tous les membres de la haute direction relativement à leur rémunération incitative. Elle a été mise à jour au début de 2017 pour tenir compte des fautes et des inconduites (se reporter à la page 58)	
✓ Pouvoir discrétionnaire du conseil – Le conseil a le pouvoir, s'il juge le nécessaire, de tenir compte de circonstances exceptionnelles qui ne sont pas prévues par les mesures de rendement	
✓ Délais – Les régimes incitatifs couvrent une série de périodes en vue d'équilibrer les objectifs à court terme et les mesures de rendement à long terme (se reporter aux pages 67 et 68)	
✓ Interdiction de couverture – Il est interdit aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux autres employés de couvrir leurs actions ou leur rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (se reporter à la page 59)	
✓ Conseils indépendants – Le comité des ressources humaines peut obtenir des conseils en matière de rémunération auprès d'un conseiller indépendant (se reporter aux pages 57 et 58)	
✓ Limites quant au nombre d'actions pouvant être émises aux termes des régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (se reporter à la page 103)	
✓ Les avantages indirects des membres de la haute direction constituent une part négligeable de leur rémunération totale (se reporter à la page 88)	

B. Gouvernance de la rémunération

i. Cadre de gouvernance

L'équipe de direction de Hydro One, le comité des ressources humaines et nos conseillers en rémunération jouent tous un rôle essentiel dans l'établissement de la rémunération des administrateurs et des membres de la haute direction de la Société et dans la gestion des risques liés à la rémunération pour le compte du conseil.

Comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines est chargé d'aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard de l'intéressement et du maintien en poste des membres clés de la direction principale (se reporter à la rubrique « Gouvernance – Rapports des comités – Comité des ressources humaines »). À l'heure actuelle, les membres du comité des ressources humaines sont les suivants :

- M. Ian Bourne, président
- M. Charles Brindamour
- M. Marcello (Marc) Caira
- M. Christie Clark
- Mme Margaret (Marianne) Harris
- Mme Jane Peverett
- Mme Gale Rubenstein

Tous les membres de notre comité des ressources humaines ont acquis l'expérience pertinente suivante dans le domaine des ressources humaines et de la rémunération pour avoir été membres de la haute direction (ou l'équivalent) d'une grande entreprise et/ou avoir déjà siégé au comité de rémunération d'une société cotée en bourse ou autrement :

- expérience dans le domaine des ressources humaines [expérience des programmes d'avantages sociaux, de retraite et de rémunération (surtout la rémunération de membres de la haute direction)];
- expérience dans le domaine de la gestion des risques (connaissance des contrôles de risques internes des évaluations des risques et de la présentation des risques liés à la rémunération des membres de la haute direction, et expérience dans le domaine);
- expérience comme haut dirigeant (expérience comme membre de la haute direction ou dirigeant d'une société ouverte ou d'une grande entreprise).

Veuillez consulter les notices biographiques des membres de notre comité des ressources humaines qui figurent aux pages 11 et suivantes de la circulaire et la présentation de leurs autres compétences et expériences inestimables qui sont décrits à la page 38 de la circulaire.

Conseillers en rémunération

En 2017, le comité a retenu les services d'un conseiller en rémunération, Hugessen Consulting Inc., pour qu'il l'aide à remplir son mandat. Toutes les décisions et les mesures prises par le comité des ressources humaines et le conseil l'ont été en fonction de nombreux facteurs et de nombreuses considérations qui peuvent refléter, mais qui ne reflètent pas nécessairement, l'information ou les conseils fournis par le conseiller.

Hugessen Consulting Inc.

Depuis 2015, le comité des ressources humaines retient les services de Hugessen Consulting Inc. (*Hugessen*) à titre de conseillers en rémunération indépendants de la direction. Hugessen est une société de services-conseils indépendante qui fournit des conseils aux conseils d'administration et aux comités de rémunération sur la rémunération des membres de la haute direction. En 2016 et en 2017, on a fait appel à Hugessen pour qu'elle fournisse des conseils sur le caractère concurrentiel et l'efficacité des programmes de rémunération de Hydro One, notamment sur la structure du régime incitatif à long terme dans son ensemble, et pour qu'elle tienne à jour le comité des ressources humaines sur les meilleures pratiques de rémunération et les tendances de gouvernance en pleine évolution au Canada et aux États-Unis.

Le tableau qui suit présente les honoraires facturés par Hugessen (y compris les taxes) en 2017 et en 2016 relativement aux services qu'elle a fournis au comité.

Exercice	Honoraires pour les services liés à la rémunération des membres de la haute direction	Autres honoraires
Exercice clos le 31 décembre 2017	188 174 $[1)]	0 $
Exercice clos le 31 décembre 2016	104 029 $	0 $

Note :

1) Le président du comité de gouvernance a également retenu les services de Hugessen pour qu'elle effectue une analyse comparative de la rémunération des administrateurs qui ne sont pas membres de la haute direction de Hydro One en utilisant le même groupe de comparaison que celui utilisé pour l'analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction, qui est présenté à la page 63. Ce montant comprend les honoraires liés à ce travail.

Willis Towers Watson

En 2016 et en 2017, la direction a retenu les services de Willis Towers Watson pour qu'elle fournisse l'information demandée par le comité, y compris l'examen d'une évaluation des risques liés au programme de rémunération des membres de la haute direction dans le contexte des règles sur la communication de l'information des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), l'examen des groupes de comparaison qui ont servi de point de référence pour établir la rémunération, la tenue d'une session de formation continue sur la rémunération incitative à long terme et une analyse comparative de la rémunération des membres de la haute direction (y compris les membres de la haute direction visés).

Le tableau qui suit présente les honoraires facturés par Willis Towers Watson (y compris les taxes) en 2017 et en 2016 relativement aux services mentionnés ci-dessus.

Exercice	Honoraires pour les services liés à la rémunération des membres de la haute direction
Exercice clos le 31 décembre 2017	71 642 $
Exercice clos le 31 décembre 2016	20 340 $

ii. Gestion des risques liés à la rémunération

Le programme de rémunération de Hydro One est structuré de manière à créer un équilibre approprié entre les risques et les récompenses conformément au profil de risque de la Société et à faire en sorte que les pratiques de rémunération n'encouragent pas la prise excessive de risques par les membres de la haute direction. Les pratiques de réduction des risques comprennent les suivantes :

Éléments de rémunération multiples	La composante variable du programme de rémunération de Hydro One (qui comprend à la fois une rémunération incitative à court terme et une rémunération incitative à long terme) représente un pourcentage suffisant de rémunération « à risque » dans le but d'encourager les membres de la haute direction et d'autres employés de la Société à se concentrer sur les résultats à court et à long terme et sur les critères de rendement. Tous les éléments de la rémunération permettent, conjointement, d'assurer un équilibre entre les composantes fixe et variable, les rémunérations incitatives à court et à long terme, les rémunérations versées en espèces ou fondées sur des titres de capitaux propres, et les attributions fondées sur le rendement ou sur l'écoulement du temps.
Paiements plafonnés	La rémunération qu'un membre de la haute direction peut recevoir aux termes du régime incitatif à court terme est plafonnée à 200 % de la rémunération cible. Les droits à la valelur d'actions liés au rendement (*DVALR*) sont aussi plafonnés à 200 % de la rémunération cible.
Structure efficace des éléments de la rémunération incitative à long terme	Les droits rattachés à la rémunération incitative à long terme (actuellement, les DVALR et les droits à la valeur d'actions assujetties à des restrictions (*DVAAR*)) sont acquis sur une période déterminée, les droits rattachés aux DVALR et aux DVAAR étant acquis à la fin de cette période (compte tenu du rendement sur trois ans pour les DVALR). La combinaison d'incitatifs à long terme dont les droits sont acquis en fonction de l'écoulement du temps ou du rendement et de mesures de rendement variées procure un équilibre dans la recherche de rendement, tout en évitant la prise excessive de risques, et permet d'harmoniser les intérêts des membres de la direction et les intérêts à long terme des actionnaires.
Récupération	Les membres de la haute direction peuvent être appelés à renoncer à leurs attributions incitatives en cours et à rembourser la rémunération incitative qui leur a déjà été versée en cas, notamment, de faute, d'inexactitude importante dans les résultats financiers de Hydro One, d'erreur dans une mesure financière ou une mesure d'exploitation utilisée pour établir le montant de la rémunération incitative, ou si les lois, les règles des bourses ou d'autres exigences réglementaires applicables les y obligent. Cette mesure s'applique aux primes en espèces, à la valeur des options, aux DVALR, aux DVAAR et à d'autres éléments de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres qui leur ont été attribués, que ceux-ci soient acquis ou non, y compris ceux qui ont déjà été payés ou réglés.
Exigences en matière de propriété d'actions	Pour harmoniser davantage les intérêts des membres de la haute direction de la Société avec ceux des actionnaires de Hydro One, la Société a mis en place des lignes directrices en matière de propriété d'actions qui sont établies en fonction du niveau du poste. Aux termes de ces lignes directrices, les membres de la haute direction de la Société sont assujettis à des exigences en matière de propriété d'actions qu'ils peuvent remplir au moyen de la propriété directe ou véritable d'actions ordinaires de la Société, de droits différés à la valeur d'actions de la direction (*DDVA de la direction*) et/ou de DVAAR dont les droits sont acquis en fonction de l'écoulement du temps,

octroyés aux termes du régime incitatif à long terme. Les personnes ont cinq ans à compter : a) de la date de clôture du premier appel public à l'épargne portant sur les actions de Hydro One réalisé en novembre 2015 ou, si cette date est postérieure, b) de la date à laquelle elles sont devenues assujetties pour la première fois au respect de ces exigences en matière de propriété d'actions. Les employés assujettis à ces exigences et qui sont promus ou nommés à un poste dont les exigences en matière de propriété d'actions sont plus élevées ont trois ans à compter de la date de leur promotion ou de leur nomination pour remplir les exigences minimales plus élevées. Les membres de la haute direction doivent maintenir une telle propriété après leur départ à la retraite durant 24 mois (dans le cas de notre président et chef de la direction et de notre chef des finances) ou 12 mois (dans le cas des autres membres de la haute direction).

Les exigences en matière de propriété d'actions établies en fonction d'un multiple du salaire de base annuel sont exposées ci-après :

Poste	
Président et chef de la direction	5x
Employés qui relèvent directement du président et chef de la direction – vice-présidents directeurs ou leur équivalent	3x
Employés qui relèvent directement du président et chef de la direction – premiers vice-présidents ou leur équivalent	2x
Autres membres de la haute direction – premiers vice-présidents ou leur équivalent et vice-présidents ou leur équivalent	1x

Interdiction de couverture

Il est interdit aux administrateurs, aux membres de la haute direction et aux autres employés d'acheter des instruments financiers qui sont destinés à couvrir, à neutraliser ou à autrement réduire ou limiter leur risque économique, y compris une baisse de la valeur marchande des titres de capitaux propres de la Société accordés à titre de rémunération ou détenus, directement ou indirectement, par ces personnes ou de compromettre d'une autre manière l'harmonisation de leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Les opérations interdites comprennent les stratégies de couverture, les opérations visant la monétisation de titres de capitaux propres, les opérations ayant recours à des ventes à découvert, à des options de vente, à des options d'achat, à des contrats de change, à des dérivés et à d'autres types d'instruments financiers (dont des contrats à terme variables prépayés, des swaps sur titres de capitaux propres, des tunnels et des fonds négociés en bourse), ainsi que le nantissement ou l'octroi de quelque autre sûreté que ce soit à l'égard des titres de capitaux propres de la Société à titre de garantie d'un prêt lorsque le recours est limité au titre donné en garantie.

Interdiction d'opérations

Il est interdit aux membres de la haute direction d'effectuer des opérations sur les titres de Hydro One pendant notre période d'interdiction des opérations.

Pouvoir discrétionnaire

Le comité des ressources humaines et/ou le conseil jouissent d'un pouvoir discrétionnaire lorsqu'il s'agit de prendre des décisions en matière de rémunération pour répondre à des situations exceptionnelles qui ne sont pas prévues par le régime de rémunération ou les mesures de rendement.

iii. Vote consultatif sur la rémunération

Hydro One vise à rémunérer les membres de sa haute direction d'une manière qui soit juste, concurrentielle et liée au rendement. Elle s'efforce de communiquer de l'information sur la rémunération des membres de la haute direction qui remplit les exigences juridiques, qui cadre avec les pratiques exemplaires et qui est complète, claire et compréhensible. Elle le fait dans le but d'aider les actionnaires à se former un jugement éclairé au sujet des pratiques de rémunération à Hydro One.

Le conseil estime qu'il est important que les actionnaires aient la possibilité de communiquer à la Société leur point de vue sur l'approche de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction. Ainsi, Hydro One a décidé de tenir chaque année un vote consultatif sur la rémunération dans le cadre de sa politique d'engagement auprès des parties prenantes. Les administrateurs de la Société demeurent responsables de la surveillance des pratiques de rémunération des membres de la haute direction de la Société et ils ne sont pas dégagés de cette responsabilité par un vote consultatif positif de la part des actionnaires.

Lors de l'assemblée annuelle des actionnaires qui s'est tenue le 4 mai 2017, l'approche globale de la Société en matière de rémunération des membres de la haute direction a obtenu 489 688 822 votes favorables (soit environ 99,76 % des votes).

C. Approche en matière de rémunération des membres de la haute direction

i. Processus de prise de décisions en matière de rémunération

Le processus décisionnel en matière de rémunération de Hydro One nécessite la participation de la direction, du comité des ressources humaines, de conseillers externes et, pour ce qui est de l'approbation définitive, du conseil. Le texte qui suit présente un aperçu général du processus que la Société suit pour établir la rémunération.

- La direction recommande la structure du programme.
- Le comité des ressources humaines examine et recommande le programme et les mesures de rendement au conseil pour examen et approbation pour s'assurer que la rémunération soit établie d'un commun accord à l'échelle de l'entité.
- Le comité des ressources humaines approuve la rémunération à verser aux employés qui occupent un poste hiérarchique de vice-président directeur (y compris les membres de la haute direction visés) et qui relèvent directement du président et chef de la direction.
- Le conseil approuve la rémunération à verser au président et chef de la direction sur recommandation du comité des ressources humaines.

1. Conception du programme de rémunération

La direction conçoit le programme de rémunération de Hydro One.

La direction présente le programme de rémunération qu'elle recommande au comité des ressources humaines, qui examine les recommandations (avec son conseiller indépendant), puis le comité des ressources humaines soumet ses recommandations au conseil pour approbation.

Hydro One a réussi la transition à un programme de rémunération comportant une grande proportion de rémunération variable « à risque », notamment un régime incitatif à court terme fondé sur le rendement qui occupe une place plus importante et un régime incitatif à long terme qui correspond au fait d'être une société cotée en bourse. En 2017, le comité a entrepris un examen détaillé du régime incitatif à long terme en tenant compte de la stratégie à long terme de la Société, et a approuvé l'inclusion d'options d'achat d'actions dans les attributions devant être octroyées aux termes du RILT en 2018 à certains membres de la haute direction. Le comité des ressources humaines continue d'assurer le suivi du programme de rémunération pour s'assurer qu'il génère les résultats attendus, et il pourrait peaufiner le programme au fil du temps pour que celui-ci reste aligné sur la stratégie et les objectifs à long terme de la Société.

Un complément d'information sur les régimes incitatifs à court terme et à long terme de la Société figure aux pages 65 et 67.

2. Choix des mesures de rendement et des cibles annuelles

La direction suggère des objectifs pour la Société et établit des mesures de rendement et les pondérations connexes pour les régimes incitatifs.

Le comité des ressources humaines passe en revue les mesures de rendement et les pondérations connexes proposées par la direction pour le régime incitatif à court terme et le régime incitatif à long terme, et il peut les accepter ou suggérer des modifications. Une fois que le comité des ressources humaines a effectué son examen, il recommande les mesures de rendement et les pondérations connexes au conseil pour approbation.

Au début de chaque exercice, le président et chef de la direction examine et établit les objectifs et les mesures de rendement individuels qui visent à appuyer la stratégie de la Société et qui serviront à évaluer le rendement individuel de chacun des employés qui occupent un poste hiérarchique de vice-président directeur (y compris les membres de la haute direction visés) et qui relèvent directement du président et chef de la direction aux fins du RICT.

Le comité des ressources humaines examine ensuite les objectifs et les mesures de rendement individuels annuels et les approuve après les avoir ajustés, au besoin.

De même, au début de l'exercice, le comité des ressources humaines examine les objectifs et les mesures de rendement individuels annuels du président et chef de la direction, il peut les modifier, puis il les recommande au conseil pour approbation.

3. Cibles établies pour la rémunération des membres de la haute direction

Avec l'aide de son conseiller indépendant, le comité des ressources humaines établit et recommande une rémunération cible et une rémunération variable pour les employés qui occupent un poste hiérarchique de vice-président directeur et qui relèvent directement du président et chef de la direction, notamment les membres de la haute direction visés indiqués à la page 62, après examen des résultats de

son analyse comparative (se reporter à la page 64 pour des renseignements au sujet de l'analyse comparative et des groupes de comparaison aux fins de la rémunération). Pour les autres membres de la haute direction, la direction établit et recommande une rémunération cible et une rémunération variable, après examen de la rémunération versée aux employés qui occupent des fonctions et s'acquittent de responsabilités similaires au sein des sociétés faisant partie du groupe de comparaison. Le groupe de comparaison utilisé aux fins de l'analyse comparative de la rémunération est revu chaque année par le comité des ressources humaines.

4. Évaluation du rendement de la Société

Au début du premier trimestre de chaque exercice, la direction évalue le rendement de la Société par rapport à des mesures de rendement de l'entreprise approuvées par le conseil et présente ses conclusions au comité des ressources humaines. Ensuite, la direction fait des recommandations à propos du rendement effectivement obtenu au comité des ressources humaines.

Le comité des ressources humaines passe en revue les recommandations de la direction, à la lumière des commentaires fournis par son conseiller indépendant, juge si des ajustements sont nécessaires ou appropriés pour tenir compte d'événements qui se seraient produits pendant la période de référence qui ont une incidence sur l'objectif de rendement applicable et recommande au conseil, pour approbation, le degré auquel les mesures de rendement de l'entreprise applicables aux régimes incitatifs ont été atteintes.

Le conseil examine les recommandations du comité des ressources humaines et approuve les résultats relatifs au rendement de l'entreprise aux fins de rémunération.

5. Évaluation du rendement individuel

Aux fins de l'évaluation du rendement et de l'examen de la rémunération des employés qui occupent un poste hiérarchique de vice-président directeur (y compris les membres de la haute direction visés) et qui relèvent directement de lui, le président et chef de la direction fait ce qui suit :

- il évalue leur rendement par rapport à leurs objectifs annuels;
- il recommande au comité des ressources humaines le salaire, la rémunération incitative à court terme et la rémunération incitative à long terme qui doivent leur être attribués, compte tenu de leur rendement antérieur, de leurs attributions passées, de leur potentiel futur et de leur position sur le marché.

Le comité des ressources humaines effectue une évaluation approfondie du rendement individuel du président et chef de la direction eu égard à sa capacité de diriger la Société vers ses objectifs d'entreprise et d'exécuter la stratégie à long terme de Hydro One, y compris :

- le rendement global de l'entreprise;
- la mise en œuvre des stratégies du président et chef de la direction visant à faire croître la valeur pour les actionnaires;
- la réalisation des objectifs annuels du président et chef de la direction.

6. Rémunération sous forme d'attributions

Le comité des ressources humaines examine, met au point et approuve la rémunération, notamment le salaire de base et les attributions incitatives, qui sera attribuée aux employés qui occupent un poste hiérarchique de vice-président directeur (y compris les membres de la haute direction visés) et qui relèvent directement du président et chef de la direction.

Le président et chef de la direction ne participe pas à l'établissement de sa propre rémunération. Le comité des ressources humaines examine l'autoévaluation du président et chef de la direction (et consulte son conseiller indépendant à cet égard) avant de se pencher sur sa rémunération.

Le conseiller indépendant du comité des ressources humaines, au besoin, peut fournir une analyse au comité des ressources humaines avant que celui-ci prenne sa décision au sujet de la rémunération du président et chef de la direction.

Après un tel examen, le comité des ressources humaines recommande la rémunération du président et chef de la direction au conseil pour approbation.

ii. Membres de la haute direction visés

Aux fins des informations à fournir sur la rémunération, la présente analyse de la rémunération présente des informations sur le président et chef de la direction, l'ancien chef des finances, la personne agissant en qualité de chef des finances et les trois autres membres de la haute direction qui sont les mieux rémunérés et qui ont fourni des services à la Société et à ses filiales en 2017 (collectivement, les *membres de la haute direction visés*). Les membres de la haute direction visés pour 2017 sont les suivants :

Nom	Titre	Sommaire de l'information
Mayo Schmidt	Président et chef de la direction	Pages 75 à 77
Michael Vels	Ancien chef des finances	Pages 78 et 79
Chris Lopez[1)]	Premier vice-président, Finances (agissant en qualité de chef des finances)	Pages 80 et 81
Gregory Kiraly	Chef de l'exploitation	Pages 82 et 83
Ferio Pugliese	Vice-président directeur, Service clientèle et Affaires générales	Pages 84 et 85
James Scarlett	Vice-président directeur et chef des affaires juridiques	Pages 86 et 87

Note :

1) M. Lopez a agi en qualité de chef des finances après que M. Vels eut quitté ses fonctions le 19 mai 2017, jusqu'à ce que M. Paul Dobson devienne chef des finances le 1er mars 2018.

La présente analyse de la rémunération porte sur Hydro One et ses filiales, y compris Hydro One Inc.

iii. Approche de Hydro One en matière de rémunération

La rubrique suivante porte sur la structure et les programmes de rémunération ainsi que sur les principaux éléments de la rémunération des membres de la haute direction visés.

1. Analyse comparative et positionnement de la rémunération des membres de la haute direction visés

La rémunération directe totale cible pour 2017 pour tous les membres de la haute direction, y compris les membres de la haute direction visés, a été fixée par le conseil compte tenu d'un éventail de facteurs, notamment la philosophie de rémunération établie, soit une rémunération équivalente à la médiane de la rémunération versée par les sociétés faisant partie d'un groupe de comparaison approprié ou qui s'en rapproche, ainsi que la comparaison avec la rémunération des autres membres de la haute direction. La rémunération réelle tient compte du rendement de chaque personne ainsi que des compétences et de l'expérience suivant une analyse comparative découlant d'un processus de recherche exhaustif. Chaque poste nécessite un niveau élevé de compétences et une expérience démontrée auprès de sociétés ouvertes de grande envergure, soit comme membre de la haute direction, ou comme conseiller de telles sociétés. Les détails de la rémunération directe totale cible et de la rémunération réelle des membres de la haute direction visés pour 2017 sont présentés dans les profils de rémunération individuels aux pages 75 et suivantes.

En matière de rémunération, la Société a comme philosophie d'offrir des possibilités de rémunération totale qui sont concurrentielles dans un contexte où des groupes de comparaison sont établis pour les divers degrés hiérarchiques au sein de la direction.

Avant le premier appel public à l'épargne, la Société a établi un groupe de comparaison principal, composé des quatre plus grandes entreprises de services publics cotées à la TSX et de quatre autres sociétés cotées à la TSX faisant partie du secteur de l'énergie en général, dont la taille et l'étendue des activités sont comparables à celles de Hydro One. Les huit sociétés en question sont énumérées dans le tableau qui suit :

Groupe de comparaison aux fins de la rémunération composé d'entreprises de services publics et de sociétés du secteur de l'énergie en général

Entreprises de services publics	Sociétés du secteur de l'énergie en général
AltaGas Ltd.	ATCO Ltd.
Emera Incorporated	Inter Pipeline Ltd.
Fortis Inc.	Keyera Corp.
Pembina Pipeline Corporation	TransAlta Corporation

Ce groupe de comparaison aux fins de la rémunération composé d'entreprises de services publics et de sociétés du secteur de l'énergie en général a servi à établir la rémunération directe totale cible du président et chef de la direction et du chef des finances à leur entrée en fonction en 2015 et pour 2016.

Pour établir la rémunération de 2017 des membres de la haute direction visés de Hydro One, la Société s'est servie d'un groupe de comparaison principal formé des 19 entités canadiennes suivantes qui exercent des activités dans le secteur de l'industrie lourde et ont une main-d'œuvre syndiquée nombreuse, une culture de rémunération liée au rendement et un grand nombre de postes d'ingénieurs et de technologues. Ce groupe de comparaison aux fins de la rémunération des membres de la haute direction tient compte du large éventail de sociétés avec lesquelles Hydro One rivalise pour attirer des employés talentueux et a été adopté initialement en 2016 pour les membres de la haute direction visés, à l'exception du président et chef de la direction et du chef des finances. Ayant à son actif deux solides exercices depuis le premier appel public à l'épargne et compte tenu du stade de sa transformation, en 2017, la Société a étendu l'utilisation de ce groupe de comparaison élargi aux fins de la rémunération aux postes de président et chef de la direction et de chef des finances.

Groupe de comparaison principal aux fins de la rémunération

Entreprises de services publics	Autres sociétés à forte utilisation d'actifs
AltaGas Ltd.	Agrium Inc. (maintenant connue sous le nom de Nutrien Ltd.)
ATCO Ltd.	Air Canada
Emera Incorporated	Banque Nationale du Canada
Fortis Inc.	Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée
Inter Pipeline Ltd.	Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada
Keyera Corp.	Groupe CGI inc.
Pembina Pipeline Corporation	Groupe SNC-Lavalin inc.
TransAlta Corporation	La Société Canadian Tire Limitée
TransCanada Corporation	Rogers Communications Inc.
	Telus Corporation

La Société a choisi les sociétés devant faire partie de ce groupe de comparaison selon des critères qui tenaient compte de la taille, de l'échelle et de la complexité des entreprises de Hydro One, y compris les produits, les actifs, la capitalisation boursière et la valeur de l'entreprise. De manière générale, les sociétés ont été choisies en fonction d'une fourchette allant d'environ 0,5 à 2,0 fois le positionnement de Hydro One selon les critères présentés dans le diagramme qui suit au moment de la sélection.

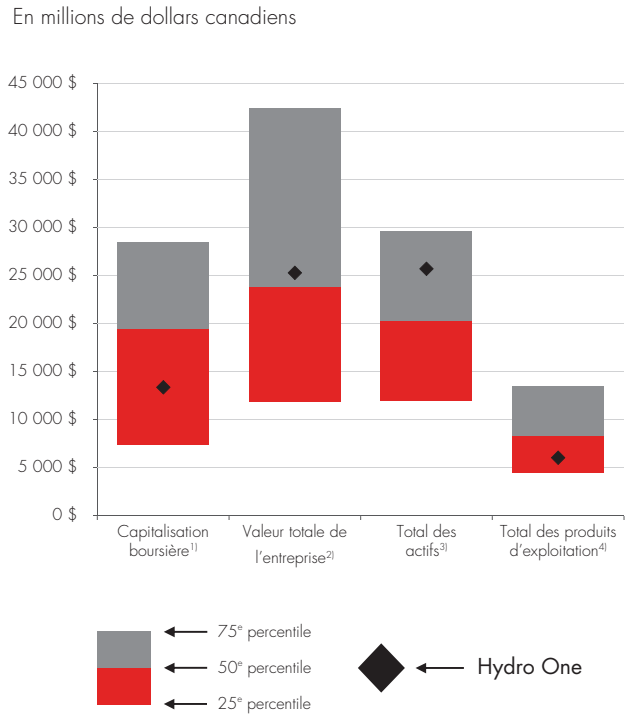

Notes :

1) Au 31 décembre 2017, la « capitalisation boursière » correspond au résultat de la multiplication du nombre d'actions ordinaires en circulation par le cours de clôture, tandis que la « valeur totale de l'entreprise » correspond à la somme de la capitalisation boursière et de la dette nette.
2) La capitalisation boursière de Hydro One s'élevait à environ 13 milliards de dollars et la valeur totale de son entreprise s'élevait à environ 25 milliards de dollars au 31 décembre 2017.
3) Le total des actifs et le total des produits des 12 derniers mois sont calculés au 31 décembre 2017.
4) Les renseignements fournis dans ce diagramme ont été établis par Willis Towers Watson au moyen de données provenant de Capital IQ de S&P.

2. Éléments de la rémunération

La structure de rémunération de Hydro One comprend un salaire de base, des incitatifs à court terme annuels, des incitatifs à long terme ainsi que des avantages sociaux.

Le tableau qui suit décrit les éléments de la rémunération des membres de la haute direction visés.

	Élément	Forme	Objectifs
Fixe	Salaire de base	Somme en espèces Les salaires de base annuels sont établis en fonction du poste, du rendement individuel, de l'expérience et de la concurrence sur le marché.	• Intéresser et maintenir en poste des membres de la haute direction très compétents et expérimentés. • Procurer un revenu prévisible et stable.
	Régime de retraite	RRCD à l'intention des membres de la haute direction visés et des nouveaux employés1)	• Fournir des mécanismes de retraite durables et concurrentiels sur le marché permettant d'intéresser et de maintenir en poste des employés talentueux.
	Avantages sociaux	Prestations collectives d'assurance maladie, vie et invalidité	• Les membres de la haute direction visés participent aux programmes d'avantages sociaux et aux régimes d'avantages sociaux souples qui sont offerts à tous les employés.

	Rémunération incitative à court terme	Somme en espèces Les membres de la direction peuvent choisir de recevoir la totalité ou une partie de cette rémunération sous forme de droits différés à la valeur d'actions (*DDVA de la direction*) aux termes du régime de droits différés à la valeur d'actions	• Encourager et récompenser l'atteinte des objectifs annuels de rendement liés à l'entreprise et aux finances. • Harmoniser le rendement individuel et les récompenses avec les objectifs de l'entreprise.
Variable	Rémunération incitative à long terme	DVALR et DVAAR Les attributions correspondent à un pourcentage du salaire de base.	• Motiver les membres de la haute direction et faire concorder leurs intérêts avec la stratégie à long terme et les intérêts des actionnaires. • Encourager le rendement à long terme soutenu. • Équilibrer l'attention accordée aux résultats à court et à long terme.
	Régime d'actionnariat des employés non syndiqués (RAE)	Actions achetées sur le marché au moyen de déductions à la source jusqu'à concurrence de 6 % du salaire de base, avec une cotisation de l'employeur de 50 %[2)]	• Encourager la propriété d'actions et faire concorder plus étroitement les intérêts des employés avec ceux des actionnaires.

Notes :

1) Le RRPD enregistré existant à l'intention des membres de la direction et des employés non syndiqués, qui a été établi initialement le 31 décembre 1999 par Hydro One Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a été fermé aux nouveaux employés non syndiqués le 30 septembre 2015. Les membres de la haute direction visés et les autres nouveaux employés non syndiqués embauchés le 1er juillet 2015 ou après qui n'étaient pas admissibles au RRPD en date du 30 septembre 2015 participent au RRCD de Hydro One depuis le 1er janvier 2016. Les employés non syndiqués en poste qui étaient admissibles au RRPD au 30 septembre 2015 continuent de participer au RRPD existant. Pour plus de détails sur le RRPD existant, voir la rubrique « Régime de retraite à prestations déterminées enregistré » aux pages 93 et suivantes.

2) En 2015, la Société a aussi introduit des régimes d'octroi d'actions à l'intention des employés syndiqués admissibles. Même si ces régimes ne s'adressent pas aux membres de la haute direction de Hydro One (y compris les membres de la haute direction visés) ni aux employés non syndiqués, ils font concorder plus étroitement les intérêts des employés syndiqués admissibles avec le succès de Hydro One. De plus, la Société a établi un régime d'actionnariat des employés représentés par la Society of United Professionals (la « SUP ») pour permettre à certains employés qui sont représentés par la SUP admissibles de faire l'acquisition d'actions ordinaires de la Société d'une façon pratique et périodique au moyen de déductions à la source. Les employés qui sont représentés par la SUP admissibles peuvent cotiser jusqu'à concurrence de 4 % de leur salaire de base, la Société ajoutant un montant qui correspond à 25 % de cet investissement. La période d'acquisition des droits rattachés au régime d'actionnariat des employés qui sont représentés par la SUP est de deux ans. En outre, les employés qui sont représentés par la SUP admissibles peuvent participer à seulement l'un ou l'autre du régime d'octroi d'actions ou du régime d'actionnariat des employés qui sont représentés par la SUP, mais non aux deux.

Pour plus de détails sur ces régimes, voir la rubrique « Régime d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Power Workers' Union et de la Society of United Professionals » à la page 103.

3. À propos du régime incitatif à court terme

Le régime incitatif à court terme de Hydro One vise notamment :

- à récompenser les participants pour l'atteinte des objectifs annuels de rendement de l'entreprise et de rendement individuel;
- à concentrer les efforts des participants sur les facteurs de création de valeur.

Le régime incitatif à court terme de la Société est offert à tous les employés non syndiqués à plein temps, y compris les membres de la haute direction. Le tableau qui suit présente un sommaire des éléments du régime incitatif à court terme.

Élément du régime incitatif à court terme	Incidence sur les attributions
Mode d'établissement des attributions	Le montant de l'attribution est établi en fonction de la rémunération incitative cible des membres de la haute direction, du rendement de l'entreprise et du rendement individuel de la personne concernée. Pour les membres de la haute direction visés, les attributions sont pondérées comme suit : 80 % pour l'atteinte des objectifs de l'entreprise et 20 % pour l'atteinte des objectifs individuels.
Rendement de l'entreprise	Le rendement de l'entreprise est fondé sur des mesures financières et non financières visant à stimuler le rendement de la Société, qui sont expliquées en détail dans la carte de pointage de l'entreprise. *Mesures financières* • Bénéfice net – pour accroître la valeur pour les actionnaires en augmentant le bénéfice • Économies de productivité – pour accroître la valeur pour les actionnaires en réduisant les charges d'exploitation, d'entretien et d'administration et les coûts liés au capital *Mesures non financières* • Santé et sécurité – pour renforcer l'importance de préserver la sécurité de nos employés et de nos clients • Mesures liées à la clientèle – pour faire concorder les intérêts des employés avec ceux des clients • Réalisation du programme de travaux – pour faire concorder les objectifs des employés avec ceux des autorités de réglementation et des clients Pour plus de renseignements au sujet des mesures de rendement et des résultats liés à la carte de pointage de l'entreprise de la Société, veuillez vous reporter à la page 70.
Rendement individuel	Le rendement individuel est évalué en fonction de l'atteinte des objectifs de rendement établis pour l'entreprise, les attributions étant différenciées pour les participants ayant donné un rendement supérieur. Voir les profils de rémunération des membres de la haute direction visés aux pages 75 et suivantes.
Fourchette des attributions	Les attributions peuvent se situer entre 0 % et 200 % de la rémunération incitative à court terme cible, selon le rendement de l'entreprise et le rendement individuel.
Jugement exercé par le comité des ressources humaines et le conseil	Le comité des ressources humaines se demande si des ajustements sont nécessaires pour tenir compte d'événements ayant eu lieu au cours de la période de référence.
Paiement	Les attributions sont réglées au comptant ou, au gré du membre de la haute direction admissible, de DDVA de la direction. Les DDVA de la direction sont entièrement acquis et des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard de ceux-ci lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires et sont rachetables au comptant au cours des actions ordinaires en vigueur au moment du règlement après que le membre de la haute direction cesse d'être un employé.
Récupération	Les sommes versées peuvent être annulées ou récupérées sous réserve de certaines conditions.

Le paiement au titre du RICT est calculé au moyen de la formule suivante. Chacun des éléments entrant dans le calcul de la rémunération au titre du RICT est décrit en détail ci-dessous.

Pour plus de détails sur la rémunération incitative à court terme attribuée aux membres de la haute direction visés, voir la rubrique « Profils de rémunération de 2017 des membres de la haute direction visés » aux pages 75 et suivantes.

4. À propos du régime incitatif à long terme

Le régime incitatif à long terme de Hydro One vise notamment :

- à récompenser les membres de la haute direction pour la création de valeur à long terme;
- à intéresser et à maintenir en poste des employés très compétents et expérimentés;
- à favoriser la concordance avec les intérêts des actionnaires.

Le régime incitatif à long terme de la Société a été instauré en 2015 et les premières attributions ont été octroyées au début de 2016. Ce régime est offert aux membres de la haute direction et à certains employés non syndiqués de Hydro One et de ses filiales, selon ce qui est établi par le comité des ressources humaines. Les administrateurs externes n'ont pas le droit d'y participer. Il est prévu que les attributions aux termes du RILT soient réglées en actions ordinaires nouvellement émises. Le tableau qui suit présente sommairement les éléments du RILT tels qu'ils ont été mis en œuvre par le comité des ressources humaines à l'égard des attributions aux termes du RILT octroyées en 2017.

Types d'attributions	*DVALR :* Attributions qui donnent le droit aux participants de recevoir des actions ordinaires dans le futur sous réserve de l'atteinte de critères de rendement précis. *DVAAR :* Attributions qui donnent le droit aux participants de recevoir une action ordinaire dans le futur, sous réserve du maintien de leur emploi tout au long de la période d'acquisition des droits. En 2017, la pondération des DVALR a été majorée à 60 % de l'attribution au titre de la rémunération incitative à long terme et celle des DVAAR a été réduite à 40 % pour les membres de la haute direction. L'élément à risque de la rémunération est donc devenu plus important puisque la tranche de la rémunération incitative assujettie à des mesures de rendement a augmenté. En 2016, la pondération des DVALR et des DVAAR était à parts égales. Même si aucun des titres de capitaux propres suivants n'a été octroyé, le RILT prévoit également la possibilité, au gré du comité des ressources humaines, d'octroyer des options, des droits à la plus-value des actions, des actions assujetties à des restrictions, des droits différés à la valeur d'actions et d'autres attributions fondées sur des actions. À sa réunion du 8 décembre 2017, le conseil a approuvé l'attribution d'options d'achat d'actions à certains employés admissibles à compter de 2018. L'attribution à ces employés admissibles (y compris les membres de la haute direction visés) aux termes du RILT de 2018 sera composée de DVALR à hauteur de 50 %, de DVAAR à hauteur de 25 % et d'options d'achat d'actions à hauteur de 25 %.

Acquisition des droits	Sauf si le comité des ressources humaines en décide autrement : *DVALR* : Les droits afférents aux attributions octroyées en 2017 seront acquis à la fin de la période de référence de trois ans (le 31 décembre 2019), sous réserve d'un multiplicateur du rendement compris entre 0 % et 200 % fondé sur l'atteinte de mesures de rendement précises. DVAAR : Les droits afférents aux attributions octroyées en 2017 seront acquis le 31 décembre 2019, en supposant que leur titulaire est resté à l'emploi de la Société ou de ses filiales jusqu'à cette date.
Équivalents de dividendes	Des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard des DVALR et des DVAAR et ils sont réglés en actions ordinaires, conformément aux critères de rendement et/ou d'acquisition des droits.
Mesures de rendement	Résultat par action (*RPA*) moyen sur trois ans : Chaque DVALR octroyé en 2017 est assujetti à l'atteinte de certains seuils de rendement du résultat par action moyen sur trois ans pour la période allant du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 (la « période de référence »). En ce qui concerne les seuils de rendement, en-deçà d'un certain seuil de rendement, les DVALR ne seront pas acquis. Si le seuil de rendement est atteint, les DVALR s'acquièrent au niveau cible de 100 % et confèrent à leur titulaire le droit à une action ordinaire pour chaque DVALR octroyé. Si le seuil de rendement maximum est atteint ou excédé, les DVALR s'acquièrent au niveau maximum de 200 % et confèrent à leur titulaire le droit à deux actions ordinaires pour chaque DVALR octroyé. Si le rendement se situe entre les seuils de rendement, les DVALR sont acquis par interpolation. Taux de dividende : Si le taux de dividende moyen pendant toute période de douze mois consécutifs baisse sous le taux de dividende trimestriel annualisé à la date d'attribution, les DVALR ne seront pas acquis peu importe que les seuils de rendement liés au résultat par action soient atteints. Calcul des DVALR : L'illustration qui suit résume les renseignements présentés ci-dessus. **ATTRIBUTION** Votre attribution de DVALR + DVALR crédités au moyen d'équivalents de dividendes **X** **Multiplicateur de rendement (0 % ou une fourchette allant de 50 % à 200 %)** *En fonction du BPA moyen sur 3 ans* **X** **Multiplicateur de dividende (0 % ou 100 %)** *En fonction du taux de dividende moyen sur 12 mois consécutifs* **=** **DVALR dont les droits sont acquis***

** Les paiements réels sont assujettis à l'examen des états financiers audités par le conseil et l'approbation du pourcentage de paiement.*

Fourchette des attributions	Les attributions peuvent se situer entre 0 % et 200 % de la rémunération cible.
Jugement exercé par le comité des ressources humaines et le conseil	Dans le cas des DVALR, le comité des ressources humaines se demande si des ajustements sont nécessaires ou appropriés pour tenir compte d'événements ayant eu lieu au cours de la période de référence.
Récupération	Les sommes versées peuvent être annulées ou récupérées sous réserve de certaines conditions.

Pour plus de renseignements au sujet des principales modalités du RILT, se reporter à la rubrique « – Régime incitatif à long terme » aux pages 98 et suivantes.

5. Régime d'actionnariat des employés non syndiqués

Hydro One appuie fortement la propriété d'actions par ses employés et, en conséquence, a mis en place un régime d'actionnariat des employés (*RAE*) à l'intention des employés non syndiqués. Le régime offre aux participants l'occasion d'acquérir des actions ordinaires achetées sur le marché au moyen de déductions à la source. Ce régime vise :

- à promouvoir une mentalité de propriété parmi les employés non syndiqués;
- à faire concorder les intérêts des employés non syndiqués avec ceux des actionnaires;
- à accroître la sensibilité et l'intérêt des employés à l'égard du rendement de Hydro One.

Tous les employés non syndiqués réguliers qui ne sont pas représentés par un syndicat et qui comptent au moins six mois de service continu auprès de la Société ou de ses filiales avant la date de leur adhésion au régime ont le droit de participer. Le tableau qui suit présente sommairement les éléments du régime d'actionnariat des employés non syndiqués.

Provenance des actions	Les actions sont achetées sur le marché au cours en vigueur (aucun effet de dilution).
Cotisations de l'employé	Jusqu'à 6 % du salaire de base, au moyen de déductions à la source.
Cotisations de l'employeur	Hydro One verse des cotisations correspondant à 50 % des cotisations de l'employé, jusqu'à concurrence de 25 000 $ par année.
Acquisition des droits	Les droits rattachés à toutes les actions achetées au moyen de cotisations sont acquis immédiatement.

En date du 14 mars 2018, environ 84 % des employés non syndiqués admissibles participaient au régime d'actionnariat des employés non syndiqués de Hydro One.

D. Établissement de la rémunération fondée sur le rendement pour 2017

i. Rendement de l'entreprise en 2017

Les paiements versés au titre du RICT pour 2017 étaient fondés sur le rendement de Hydro One par rapport à une carte de pointage d'entreprise équilibrée. La carte de pointage d'entreprise équilibrée de Hydro One Limited, établie au début de 2017, comprenait cinq objectifs d'entreprise et neuf mesures et cibles de rendement sous-jacentes. Aux fins de l'évaluation du rendement de la Société par rapport aux cibles, le comité des ressources humaines a passé en revue l'évaluation du rendement de Hydro One faite par la direction au regard de chacune des mesures établies au préalable. Puis, en se fondant sur cette revue et sur l'exercice de son jugement éclairé, le comité a approuvé ou modifié (selon le cas) le pointage final pour chaque mesure de rendement et le pointage global de l'entreprise.

Le tableau qui suit indique les mesures de rendement de l'entreprise de Hydro One pour 2017. En fonction des résultats de la Société, le comité des ressources humaines a recommandé un multiplicateur de rendement de l'entreprise global correspondant à 128,9 % de la cible, qui a été approuvé par le conseil.

Objectif de l'entreprise	Mesure de rendement	Unité de mesure	Pondération %	Niveaux de rendement en 2017					
				Seuil	Cible	Maximum	Réel	Résultat	Note
Santé et sécurité	Incidents à déclarer	Incidents par tranche de 200 000 heures	10,0 %	1,6	1,1	1,0	1,2	< Cible[1]	0 %[1]
Programme de travaux	Fiabilité – Transport Durée moyenne des interruptions non planifiées aux points de livraison à circuits multiples	Minutes par point de livraison	6,25 %	10,0	9,6	9,2	5,4	> Maximum	200 %
	Fiabilité – Distribution Durée moyenne, en heures, des interruptions qu'un client subit	Heures par client	6,25 %	7,8	7,5	7,2	7,9	< Seuil	0 %
	Exactitude au titre des immobilisations mises en service – Transport	Taux de variation par rapport au budget approuvé de 931 M$ (requête liée au transport)	6,25 %	+/- 7 %	+/- 5 %	+/- 2 %	872[2]	< Cible	67 %
	Exactitude au titre des immobilisations mises en service – Distribution	Taux de variation par rapport au budget approuvé de 663 M$	6,25 %	+/- 6 %	+/- 4 %	+/- 2 %	681	> Cible	164,5 %
Bénéfice net	Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	Millions de dollars	30,0 %	615	665	715	694[3]	> Cible[3]	157,5 %
Productivité	Économies de productivité (dépenses en immobilisations et charges d'exploitation, d'entretien et d'administration) – Économies de catégorie 1 seulement	Économies en millions de dollars	10,0 %	64,3	70,6	77,7	89,5	> Maximum	200 %
Clients	Satisfaction au titre de la distribution – Amélioration globale de la satisfaction des petits clients et des clients résidentiels de l'entreprise de distribution	Satisfaction des clients mesurée par des sondages de tiers indépendants	12,5 %	70 %	72 %	75 %	71,1 %	< Cible	77,5 %
	Satisfaction au titre du transport – Amélioration globale de la satisfaction des gros clients		12,5 %	80 %	82 %	85 %	88,3 %	> Maximum	200 %
								Résultat de la carte de pointage de l'entreprise aux fins du RICT	128,9 %

Notes :

1) La note réelle représente 90 % de la cible. Selon les modalités du régime, la note en matière de santé et de sécurité est réduite de 50 % en cas de décès d'un employé. Cependant, en raison de l'accident d'aviation survenu en 2017, la direction a attribué une note de 0 %.

2) Les immobilisations mises en services dans l'entreprise de transport, approuvées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (*CEO*), se sont chiffrées à 868 millions de dollars; l'écart entre le montant approuvé et les résultats actuels ne dépasse pas 0,5 % du montant approuvé, aucun ajustement n'a donc été apporté pour en tenir compte dans les résultats aux fins du RICT.

3) Le bénéfice net a été normalisé pour tenir compte de l'opération d'Avista. Le bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires avant normalisation se chiffre à 658 millions de dollars.

Pour parvenir à cette conclusion, le conseil a approuvé la recommandation de la direction d'attribuer une note de 0 % en matière de santé et de sécurité par suite du catastrophique accident d'aviation en 2017. Le conseil a aussi exercé son pouvoir discrétionnaire et a exclus du bénéfice net les frais d'acquisition non récurrents liés à l'opération d'Avista dans le calcul des résultats aux fins du régime incitatif à court terme.

Comme le montre le tableau ci-dessus, la Société a mené à bonne fin ses plans financiers et d'exploitation. Voici certaines de ses réalisations clés :

- excellents résultats quant à la durée de la fiabilité du réseau de transport, tels que mesurés par l'Indice de la durée d'interruption moyenne du réseau (IDIMR), principalement attribuables au nombre réduit d'interruptions liées à du matériel défectueux, qui ont été neutralisés par des résultats inférieurs à la cible en matière de fiabilité du réseau de distribution attribuables aux tempêtes survenues au cours de la deuxième moitié de 2017;
- gestion efficace et rigoureuse des investissements dans l'infrastructure essentielle (« immobilisations mises en service ») qui se situent dans la zone de tolérance du budget approuvé par la CEO;
- bénéfice net (normalisé pour tenir compte des frais d'acquisition non récurrents d'Avista) supérieur à la cible en raison de la réduction des frais de gestion de la végétation, des coûts communs d'entreprise, du volume de travaux d'entretien, des lignes et des postes, des charges d'amortissement et des coûts de financement, tous ces éléments ayant contribué à atténuer la charge de pointe inférieure de l'entreprise de transport et la consommation de l'entreprise de distribution attribuables au temps doux de la première moitié de 2017, et des déductions non permises par la CEO au titre des besoins en revenus budgétés de l'entreprise de transport;
- économies de productivité qui excèdent la cible de 27 % et qui sont principalement attribuables à des initiatives menées par l'équipe d'exploitation comme l'initiative « Move-to-Mobile », et les initiatives d'optimisation du parc et de la chaîne d'approvisionnement;
- biens meilleurs résultats au titre de la satisfaction des clients de l'entreprise de transport (7 % au-dessus de la cible), attribuables à l'engagement renouvelé de défendre les clients et à l'amélioration de l'information communiquée aux gros clients.

Le rendement individuel qui a été pris en compte dans l'établissement d'une partie des paiements au titre du RICT pour chacun des membres de la haute direction visés est résumé dans les profils de rémunération de ces derniers aux pages 75 et suivantes.

ii. Rendement des actions

Le graphique suivant compare le rendement cumulatif total d'un actionnaire ayant investi 100 $ dans les actions ordinaires de Hydro One à la clôture du premier appel public à l'épargne de la Société le 5 novembre 2015 (au prix d'offre initial de 20,50 $) jusqu'au 31 décembre 2017, avec le rendement de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX et avec la tendance dans la rémunération totale attribuée aux membres de la haute direction visés au cours de la même période[1].

Comparaison du rendement total cumulatif sur 26 mois
Suppose un investissement initial de 100 $

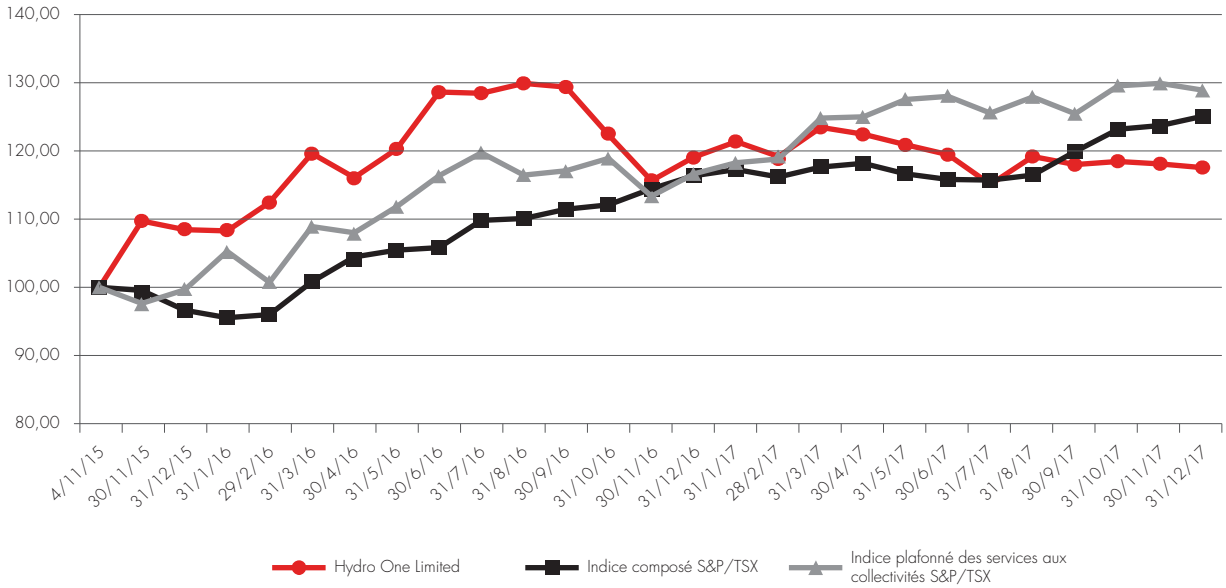

[1] Hydro One Limited est devenu un émetteur assujetti le 29 octobre 2015. Le prix des actions ordinaires de Hydro One à la clôture du premier appel public à l'épargne avant l'ouverture des marchés le 5 novembre 2015 est le prix d'offre initial de 20,50 $. Ce prix est comparé au cours de clôture de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX le 4 novembre 2015.

Le rendement des actions de Hydro One a décliné au dernier trimestre de 2016 en raison principalement de l'incidence de la réduction, par la Commission de l'énergie de l'Ontario, du taux autorisé de rendement sur les capitaux propres, qui est passé de 9,19 % à 8,78 % et de la majoration du taux des obligations du gouvernement du Canada à 10 ans, qui est passé de 0,95 % à 1,81 %. La Société a légèrement sous-performé par rapport à l'indice composé S&P/TSX et à l'indice plafonné des services aux collectivités S&P/TSX au cours du dernier trimestre de 2017. En mai 2017, la vente par la Province d'un volume relativement important d'actions de Hydro One sur le marché secondaire a eu un effet négatif sur le cours de l'action. De plus, nous avons fait face à un certain nombre de défis dans le secteur qui ont exercé une pression à la baisse sur le rendement des actions : i) un rendement réglementé inférieur sur les titres de capitaux propres qui s'est répercuté sur les produits tirés des entreprises de transport et de distribution, ii) un temps doux pour la saison qui a persisté et réduit le volume de la charge et, par conséquent, les produits, iii) le contexte actuel de hausse des taux d'intérêt, iv) l'incertitude entourant l'obtention des approbations réglementaires dans divers territoires concernant l'opération d'Avista et v) une décision inattendue de la Commission de l'énergie de l'Ontario en matière d'actifs d'impôts différés. Cela dit, Hydro One a grandement atténué l'effet de ces vents contraires par une approche rigoureuse centrée sur la création de valeur pour les actionnaires et a clôturé l'année avec un très solide rendement au quatrième trimestre.

En 2016 et en 2017, les attributions de droits à la valeur d'actions liés au rendement au titre du RILT concordent fortement avec le rendement de l'entreprise grâce à la mesure de rendement axée sur le bénéfice par actions moyen sur trois ans. En conséquence, la rémunération des membres de la haute direction visés, qui repose largement sur la rémunération incitative à long terme, concorde étroitement avec les intérêts des actionnaires au cours de la période de référence de trois ans.

Le cours des actions et la croissance du dividende ne reflètent pas avec précision la valeur que les membres de la haute direction visés

apportent à la stratégie à long terme de la Société. Même si une partie de la rémunération des membres de la haute direction visés est fondée sur le rendement, l'évolution constante du niveau de maturité de la Société comme société ouverte fait en sorte qu'il est difficile de corréler la rémunération avec les tendances indiquées dans le graphique du rendement ci-dessus. L'équipe de direction a réalisé d'importantes transformations pour que la Société devienne une société ouverte offrant un excellent rendement. Le comité des ressources humaines est convaincu que le président et chef de la direction et son équipe de haute direction sauront guider la Société dans la mise en œuvre de sa stratégie à long terme et la création d'une valeur durable pour la Société et ses actionnaires.

Le comité et le conseil ont des visées à long terme concernant la rémunération des membres de la direction. Plus particulièrement, il est primordial d'offrir une rémunération concurrentielle pour attirer, maintenir en poste et motiver les employés de direction talentueux dont Hydro One a besoin pour mettre en œuvre son plan stratégique à long terme et sa transformation complexe. Nous croyons que les parties prenantes réaliseront les profits de cet investissement au fil du temps. Le comité sait très bien qu'il faut assurer un suivi attentif du programme de rémunération et veiller à ce qu'il produise les résultats attendus.

Bien que la transformation de Hydro One soit à un stade relativement précoce, au cours de 2018, le comité évaluera s'il est opportun d'inclure des mesures de rendement comme le rendement total relatif pour les actionnaires ou d'autres mesures de rendement relatif précises dans son régime incitatif à long terme.

iii. Coût de la rémunération

Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés exprimé en pourcentage du bénéfice net

Le tableau qui suit présente la rémunération totale des membres de la haute direction visés de la Société pour 2017, 2016 et 2015, exprimée en pourcentage du bénéfice net de la Société.

	2017[2)]	2016	2015[1)]
Bénéfice net présenté (en milliers de dollars)	682 000 $	746 000 $	713 000 $
Rémunération globale des membres de la haute direction visés présentée dans le tableau sommaire de la rémunération (en milliers de dollars)	14 209 $	11 714 $	4 536 $
Coût de la rémunération des membres de la haute direction visés exprimé en pourcentage du bénéfice net	2,08 %	1,57 %	0,64 %

Notes :

1) Le coût sensiblement moindre de la rémunération des membres de la haute direction visés en 2015 s'explique en partie par la rémunération proportionnelle à la durée de leurs états de service de MM. Schmidt et Vels cette année-là. En outre, en 2016, la rémunération de MM. Kiraly, Pugliese et Scarlett a été établie proportionnellement à la durée de leurs états de service cette année-là.

2) Le coût de la rémunération des membres de la haute direction visés en 2017 comprend l'attribution aux termes du RILT d'une valeur de 945 022 $ à M. Vels, qui a été frappée de déchéance en raison de sa démission le 19 mai 2017.

Il importe de noter que, par suite de la décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario en réponse à la requête en révision de tarifs de transport de 2017 et 2018 de la Société, le montant des frais de rémunération lié à la transformation récupérés des contribuables a été rajusté au montant antérieur au premier appel public à l'épargne de 2015, qui a été rajusté compte tenu de l'inflation. Ces coûts comprennent la rémunération des administrateurs et des vice-présidents directeurs (y compris les membres de la haute direction visés). Pour les membres de la haute direction visés, la partie de la rémunération excédant le montant antérieur au premier appel public à l'épargne est réglée au moyen des bénéfices de la Société et ne sont pas récupérées au moyen des tarifs.

Effet dilutif global des mécanismes de rémunération fondés sur des titres de capitaux propres

Le tableau qui suit présente l'effet dilutif global de nos mécanismes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres.

	2017	2016	2015
Offre excédentaire – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes de tous les mécanismes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent[1)]	2,67 %	2,82 %	3,49 %
Taux de dilution – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des attributions en cours, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent[2)3)]	0,95 %	0,98 %	1,09 %
Taux d'érosion du capital – nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes des attributions octroyées au cours de l'exercice, exprimé en pourcentage du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice pertinent[3)]	0,078 %	0,81 %	1,091 %

Notes :

1) Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours des trois derniers exercices s'établissait comme suit : 496 272 733 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, 595 000 000 d'actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et 595 287 586 actions ordinaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

2) Dans le cadre du premier appel public à l'épargne de la Société, des droits permettant de recevoir un nombre total de 5 412 354 actions ordinaires ont été octroyés à certains employés représentés par le Power Workers' Union et la Society of United Professionals aux termes de deux régimes d'octroi d'actions. Au 31 décembre 2016, des droits permettant de recevoir un nombre total de 5 334 415 actions ordinaires étaient toujours en cours. Au 31 décembre 2017, des droits permettant de recevoir un nombre total de 4 825 732 actions ordinaires étaient toujours en cours. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique « Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Power Workers' Union et de la Society of United Professionals » à la page 103.

3) Les attributions aux termes du RILT, composées de DVALR et de DVAAR octroyées en 2016 et en cours au 31 décembre 2016, représentent 484 750 actions ordinaires susceptibles d'être émises (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance), en supposant l'acquisition des droits afférents à tous les DVALR à 100 % de leur cible et des droits afférents à tous les DVAAR. Les attributions aux termes du RILT, composées de DVALR et de DVAAR octroyées en 2017, représentent 463 210 actions ordinaires susceptibles d'être émises (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance) et le nombre total d'attributions aux termes du RILT en cours au 31 décembre 2017 représente 823 410 actions ordinaires susceptibles d'être émises (compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance), en supposant l'acquisition des droits afférents à tous les DVALR à 100 % de leur cible et des droits afférents à tous les DVAAR. Selon leurs modalités, si certaines mesures de rendement sont atteintes, les droits liés aux DVALR peuvent être acquis à 200 % de leur cible.

E. Notices biographiques et profils de rémunération des membres de la haute direction visés

i. Profils de rémunération de 2017 des membres de la haute direction visés

Les profils de rémunération de 2017 des membres de la haute direction visés de la Société sont présentés ci-dessous.

Président et chef de la direction

Mayo Schmidt, 60 ans

Président et chef de la direction
Toronto (Ontario) Canada

M. Mayo Schmidt est président et chef de la direction de Hydro One. Avant de se joindre à Hydro One, M. Schmidt était président et chef de la direction de Viterra Inc., société internationale du secteur des ingrédients alimentaires présente dans 14 pays qui fournit des ingrédients alimentaires nutritionnels essentiels à plus de 50 pays. Au début de sa carrière, M. Schmidt a occupé de nombreux postes de direction clés de plus en plus importants chez General Mills, Inc. jusqu'à ce qu'il se joigne à ConAgra à titre de président des activités canadiennes de cette dernière et qu'il dirige l'expansion de ConAgra au Canada. En 2007, il a dirigé le regroupement du secteur de l'agriculture du Canada, y compris l'acquisition d'Agricore United, puis il a dirigé l'acquisition d'ABB, plus importante société agricole australienne, transformant Viterra Inc., dont la capitalisation boursière était alors de 200 millions de dollars, en une société qui a été vendue pour plus de 7,5 milliards de dollars en 2012. M. Schmidt siège actuellement au conseil d'administration de Nutrien Ltd., dont il préside le du comité de gouvernance. M. Schmidt est membre du Private and Public, Scientific, Academic and Consumer Food Policy Group de l'université Harvard et est membre du conseil des fiduciaires de la Fondation de l'université Washburn. M. Schmidt a reçu un doctorat honorifique en commerce de l'université Washburn en 2016 et un baccalauréat en administration des affaires de l'université Washburn en 1980.

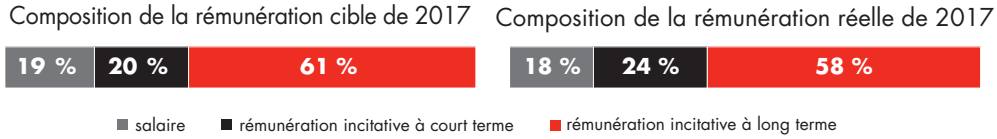

Rémunération directe totale cible pour 2017 –

La rémunération directe totale cible de M. Schmidt a été majorée le 4 mai 2017 comme il est indiqué en détails ci-dessous, pour refléter son rendement depuis qu'il s'est joint à Hydro One en septembre 2015 et pour l'harmoniser avec la rémunération qui est concurrentielle sur le marché.

	Du 1er janvier au 3 mai 2017	Du 4 mai au 31 décembre 2017	Rémunération cible mixte de 2017
Salaire de base	850 000 $	1 200 000 $	1 082 054 $
Rémunération incitative à court terme	765 000 $ (90 % du salaire de base)	1 320 000 $ (110 % du salaire de base)	1 132 972 $
Rémunération incitative à long terme	2 380 000 $ (280 % du salaire de base)	3 960 000 $ (330 % du salaire de base)	3 427 562 $
Rémunération directe totale cible	3 995 000 $	6 480 000 $	5 642 588 $

Rendement de 2017

La rémunération incitative à court terme attribuée à M. Schmidt représentait 128 % de sa cible annuelle, ce qui correspond à un multiplicateur de rendement de l'entreprise de 128,9 % (pondération de 80 %) et à un multiplicateur de rendement individuel de 124,3 % (pondération de 20 %). Le multiplicateur de rendement individuel est fondé sur l'évaluation, par le conseil, du rendement de M. Schmidt par rapport à sa carte de pointage préétablie. M. Schmidt a réduit à zéro les éléments santé et sécurité des cartes de pointage de tous les dirigeants par suite d'un accident d'aviation.

M. Schmidt a continué de diriger la Société dans le cadre de sa transformation et, en 2017, a signé de nombreuses réalisations importantes. Il a reçu le *2017 Leader of the Year Award* de l'Ontario Energy Association.

Au premier trimestre de 2017, M. Schmidt a piloté l'élaboration d'une stratégie d'entreprise approuvée par le conseil qui s'est conclue par le lancement, à l'échelle de toute l'entreprise, d'un énoncé de mission, d'une série de valeurs fondamentales et d'une nouvelle orientation stratégique. La stratégie d'entreprise est un plan d'action en vue d'optimiser les activités principales et de poursuivre l'innovation, la diversification et la croissance rigoureuse. Elle prépare la Société à répondre aux attentes de la clientèle et à la dynamique du secteur des services publics, qui évoluent constamment. La sécurité demeure la plus importante valeur de cette entreprise et la Société demeure résolue à devenir un champion mondial en matière de sécurité. L'entreprise a connu un événement tragique le 14 décembre et un certain nombre d'incidents de contacts électriques en 2017. La Société s'est profondément engagée à atteindre l'objectif déclaré de ramener ce taux d'incidents à zéro, le chef de la direction s'étant personnellement engagé à ce titre à tous les égards. L'équipe met en œuvre des stratégies et des procédures en vue de changer la culture à l'échelle de l'entreprise.

Comme il est indiqué en détails sous la rubrique « Rendement des actions » aux pages 72 et suivantes, compte tenu de la hausse des taux d'intérêt et de la faiblesse du rendement réglementé sur les capitaux propres, qui ont eu une incidence sur les produits tirés des services de transport et de distribution, le cours de l'action de Hydro One, comme celui de bon nombre d'entreprises de services publics, a fait l'objet d'une pression croissante. Le rendement total pour les actionnaires de Hydro One a reculé d'environ 1 % en 2017. Toutefois, sous la direction de M. Schmidt, la Société a modéré considérablement l'incidence de ces vents contraires grâce à une stratégie rigoureuse. De solides progrès ont été réalisés grâce à l'exécution de la stratégie d'entreprise. M. Schmidt a dirigé la gestion réussie de mesures d'efficience liées à l'exploitation et aux coûts qui ont permis de réaliser des économies de productivité d'environ 89,5 millions de dollars en 2017, compensant la perte de revenus liée à la température au cours de trois premiers trimestres, qui sont revenus à la normale au quatrième trimestre. M. Schmidt a fait de la Société un chef de file du secteur en matière de défense des intérêts des clients en travaillant avec son équipe de direction en vue de lancer le programme de soutien en période hivernale et en collaborant avec la Province en vue de mettre au point et d'exécuter le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables et en administrant le Fonds pour des frais abordables. Il a façonné une culture centrée sur le client qui a contribué à augmenter de 5 % le degré de satisfaction des clients de l'entreprise de distribution par rapport aux résultats de 2016. M. Schmidt a dirigé la Société dans le cadre de sa première demande quinquennale de tarif incitatif pour l'entreprise de distribution, et a annoncé l'acquisition d'Avista, qui, lorsqu'elle sera approuvée, permettra à la Société d'atteindre l'échelle recherchée, de se doter d'une plateforme d'innovation, d'occuper une place de leader dans une région en croissance et de se diversifier sur le plan de la réglementation et des actifs. De plus, M. Schmidt a démontré un degré élevé d'engagement personnel auprès des parties prenantes clés, notamment les chefs des collectivités autochtones, les dirigeants provinciaux, les organismes de réglementation, les actionnaires et les milieux financiers. En 2017, l'entreprise a vu ses relations avec les collectivités autochtones qu'elle sert s'améliorer grandement et on prévoit s'engager profondément à nourrir ces relations de façon continue. Les relations positives que M. Schmidt et son équipe de direction ont noué avec les chefs autochtones ont débouché sur la signature d'un protocole d'entente avec chacune des Six Nations et les Mississaugas of the New Credit qui prévoit la propriété conjointe des actifs liés au projet de renforcement du Niagara.

En 2017, M. Schmidt s'est également attardé à bâtir une équipe de professionnels de premier plan qui cadre étroitement avec la culture de la Société et la complète. En outre, M. Schmidt et son équipe de direction ont effectué un examen approfondi de la planification de la relève et des talents en vue de repérer des dirigeants à potentiel élevé aux profils divers.

Rémunération réelle – La rémunération directe totale de M. Schmidt a été majorée le 4 mai 2017 comme il est indiqué ci-dessus. Sa rémunération réelle reflète cette modification, ainsi que son rendement.

	2015 (au prorata)	2016	2017
Salaire de base	281 154 $	850 000 $	1 082 054 $
Rémunération incitative à court terme	253 038 $	1 170 000 $[1)]	1 450 000 $[1)]
Rémunération incitative à long terme	787 231 $	2 379 948 $[2)]	3 542 265 $[2)]
Rémunération directe totale	1 321 423 $	4 399 948 $	6 074 319 $

Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 décembre 2017 : 17 768
Nombre de DVALR au 31 décembre 2017 : 142 157
Nombre de DVAAR au 31 décembre 2017 : 111 730
Nombre de DDVA de la direction au 31 décembre 2017 : 50 041

Situation en ce qui a trait au respect des lignes directrices relatives à la propriété d'actions[3] : A atteint la cible

Les capitaux propres dont M. Schmidt a la propriété sont présentés ci-dessous en date du 31 décembre 2017.

Valeur des actions ordinaires ($)[4]		Valeur des DVAAR et des DDVA de la direction ($)[4]		Valeur totale aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions ($)[5]	En tant que multiple du salaire de base	Valeur des DVALR ($)[4][6]	Valeur totale des titres de capitaux propres détenus ($)[4]
RAE	Hors RAE	DVAAR	DDVA de la direction				
148 390	251 390	2 687 453	1 199 324	4 286 557	3,57x	3 414 030	7 700 587

Notes :

1) La rémunération incitative à court terme qui a été attribuée à M. Schmidt en 2017 a été établie au prorata de son salaire pour l'année. Pour 2016, une rémunération incitative à court terme de 1 170 000 $ a été attribuée à M. Schmidt, ce qui correspond à 153 % de sa cible annuelle. M. Schmidt a choisi de recevoir la totalité de sa rémunération incitative à court terme de 2016 sous forme de DDVA de la direction.

2) En 2017, M. Schmidt s'est vu octroyer des attributions au titre de la rémunération incitative à long terme, dont la valeur globale était de 3 542 265 $ à la date d'attribution (sous réserve de l'arrondissement), et les attributions en question ont été établies au prorata de son salaire pour l'année. Ces attributions ont pris la forme de 88 890 DVALR et de 59 260 DVAAR. Des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard des DVALR et des DVAAR, lesquels sont réglés en actions ordinaires conformément aux critères de rendement et/ou d'acquisition des droits. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des équivalents de dividendes obtenus à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués. En 2016, M. Schmidt s'est vu octroyer des attributions au titre de la rémunération incitative à long terme, dont la valeur globale était de 2 379 938 $ à la date d'attribution, conformément à son contrat de travail (sous réserve de l'arrondissement). Ces attributions ont pris la forme de 48 950 DVALR et de 48 950 DVAAR. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des équivalents de dividendes obtenus à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués. Le montant des équivalents de dividendes obtenus par M. Schmidt en 2016 s'est élevé à 61 942 $. Le montant des équivalents de dividendes obtenus en 2017 à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués en 2016 et en 2017 (à l'exclusion des DDVA de la direction) s'est élevé à 179 269 $.

3) M. Schmidt a jusqu'au 5 novembre 2020 (soit cinq ans à partir de la date de clôture du premier appel public à l'épargne visant les actions de Hydro One) pour satisfaire aux exigences relatives à la propriété d'actions.

4) Les valeurs sont fondées sur le coût d'acquisition par action des actions ordinaires à la date d'achat, la valeur d'attribution initiale (dans le cas des DVALR, des DVAAR et des DDVA de la direction) et les équivalents de dividendes gagnés à ce jour, et on présume que les DVALR seront acquis à hauteur de 100 % de leur cible et que les DVAAR seront acquis intégralement. Les DDVA de la direction sont entièrement acquis et des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard de ceux-ci lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires et ils sont rachetables au comptant au cours des actions ordinaires en vigueur au moment du règlement après que le membre de la haute direction visé cesse d'être un employé. La valeur des DDVA de la direction de M. Schmidt a été calculée à la date d'attribution en divisant a) le montant de sa rémunération incitative annuelle (déduction faite de toute cotisation au régime de retraite) devant être versée sous forme de DDVA de la direction par b) le cours de nos actions ordinaires, les fractions étant calculées à trois décimales près (les décimales n'apparaissent pas ici). En 2017, M. Schmidt a gagné 32 396 $ en équivalents de dividendes à l'égard de ses DDVA de la direction de 2016.

5) Aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions, la valeur est calculée au moyen de la valeur d'attribution initiale (pour les DVAAR) et du coût d'acquisition (pour les actions ordinaires et les DDVA de la direction). Selon le cours de l'action au 29 décembre 2017, soit 22,40 $, la valeur totale s'élève à 4 021 673 $, ce qui représente 3,35 fois le salaire de base.

6) Les DVALR ne sont pas inclus dans le calcul requis pour établir si les exigences relatives à la propriété d'actions sont satisfaites.

Chef des finances

Michael Vels, 55 ans

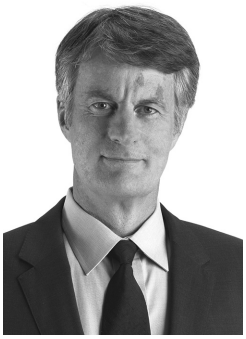

Ancien chef des finances
Palgrave (Ontario) Canada

Michael Vels a été le chef des finances de Hydro One du 1er juillet 2015 au 19 mai 2017, date de sa démission.

Avant de se joindre à Hydro One, M. Vels était chef des finances de Les Aliments Maple Leaf Inc. Il a travaillé pendant plus de 20 ans pour Les Aliments Maple Leaf Inc., où il a été chargé de la direction des changements organisationnels, de multiples opérations sur les marchés financiers, des acquisitions et des dessaisissements d'entreprises, des transformations touchant les technologies de l'information et des restructurations. Il a également siégé au conseil d'administration de la filiale cotée en bourse de cette société, Boulangerie Canada Bread, Limitée. M. Vels a dirigé des équipes financières complexes regroupant de multiples divisions, ainsi que des fonctions liées aux solutions d'information, aux communications et aux relations avec les investisseurs. En outre, il possède beaucoup d'expérience dans le domaine des fusions, des acquisitions et des dessaisissements. Il siège actuellement au conseil d'administration de l'École nationale de ballet du Canada.

M. Vels est titulaire d'un baccalauréat en comptabilité de l'université Witwatersrand, de Johannesburg, en Afrique du Sud. Il est comptable agréé (Institut des Comptables agréés de l'Afrique du Sud) et il a obtenu le titre d'IAS.A (Institut des administrateurs de sociétés).

En qualité de chef des finances, M. Vels a la responsabilité des finances et de la trésorerie, des affaires réglementaires, des technologies de l'information, de la gestion des risques et des régimes de retraite. Il est aussi chargé de soutenir le président et chef de la direction ainsi que le conseil dans la transformation de Hydro One et l'atteinte de ses objectifs stratégiques.

Composition de la rémunération cible de 2017 | Composition de la rémunération réelle de 2017

■ salaire ■ rémunération incitative à court terme ■ rémunération incitative à long terme

Rémunération directe totale cible pour 2017 –

La rémunération directe totale cible de M. Vels a été majorée en date du 1er janvier 2017 comme suit.

Salaire de base	525 000 $
Rémunération incitative à court terme	367 500 $ (70 % du salaire de base)
Rémunération incitative à long terme	945 000 $ (180 % du salaire de base)
Rémunération directe totale cible	1 837 500 $

Rendement de 2017

Puisque M. Vels a démissionné le 19 mai 2017, il n'avait droit à aucune attribution aux termes du RICT à l'égard de 2017.

Rémunération réelle – Le salaire de base de 500 000 $ de M. Vels au 31 décembre 2016 a été porté à 525 000 $ le 1er janvier 2017 et n'a pas changé jusqu'à sa démission le 19 mai 2017. Comme M. Vels a démissionné le 19 mai 2017, ses attributions au titre de la rémunération incitative à long terme de 2016 et de 2017 et son attribution au titre de la rémunération incitative à court terme à l'égard de 2017 ont été frappées de déchéance.

	2015 (au prorata)	2016	2017 (au prorata)
Salaire de base	253 846 $	500 000 $	199 931 $
Rémunération incitative à court terme	152 308 $	447 444 $[1]	0 $[1]
Rémunération incitative à long terme[2]	355 385 $	700 128 $	945 022 $
Rémunération directe totale	761 539 $	1 647 572 $	1 144 953 $

Situation en ce qui a trait au respect des lignes directrices relatives à la propriété d'actions[3] : s. o.

Les renseignements au sujet des titres de capitaux propres dont M. Vels a la propriété ne s'appliquent pas puisqu'il n'est plus un dirigeant de Hydro One.

Valeur des actions ordinaires ($)		Valeur des DVAAR et des DDVA de la direction ($)		Valeur totale aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions ($)[3]	En tant que multiple du salaire de base	Valeur des DVALR ($)	Valeur totale des titres de capitaux propres détenus ($)
RAE	Hors RAE	DVAAR	DDVA de la direction				
S. O.		S. O.		S. O.	S. O.	S. O.	S. O.

Notes :

1) Pour 2016, une rémunération incitative à court terme de 447 444 $ a été attribuée à M. Vels, ce qui correspond à 149 % de sa cible annuelle. Puisque M. Vels a démissionné le 19 mai 2017, il n'avait droit à aucune attribution aux termes du régime incitatif à court terme à l'égard de 2017.

2) En 2017, M. Vels s'est vu octroyer des attributions au titre de la rémunération incitative à long terme, dont la valeur globale était de 945 022 $ à la date d'attribution, conformément aux modalités de son contrat de travail (sous réserve de l'arrondissement). Ces attributions ont pris la forme de 23 380 DVALR et de 15 590 DVAAR. Des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard des DVALR et des DVAAR, lesquels sont réglés en actions ordinaires conformément aux critères de rendement et/ou d'acquisition des droits. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des équivalents de dividendes obtenus à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués. Le montant des équivalents de dividendes obtenus en 2017 à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués en 2016 et en 2017 (à l'exclusion des DDVA de la direction) s'est élevé à 6 205 $. En 2016, M. Vels s'est vu octroyer des attributions au titre de la rémunération incitative à long terme, dont la valeur globale était de 700 128 $ à la date d'attribution, conformément aux modalités de son contrat de travail (sous réserve de l'arrondissement). Ces attributions ont pris la forme de 14 400 DVALR et de 14 400 DVAAR. Les montants indiqués exclus les équivalents de dividendes obtenus à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués. Le montant des équivalents de dividendes de M. Vels pour 2016 s'est élevé à 18 221 $. Toutes les attributions dont les droits n'étaient pas acquis ont expiré à la date de la démission de M. Vels (le 19 mai 2017) conformément aux modalités du RILT; par conséquent, ses attributions au titre de la rémunération incitative à long terme de 2016 et de 2017 ont été frappées de déchéance. Pour 2015 uniquement, au lieu de sa rémunération incitative à long terme, M. Vels a reçu une somme en espèces à l'égard de sa rémunération incitative à long terme cible correspondant à 140 % de son salaire de base et une somme à l'égard de sa rémunération incitative à court terme cible correspondant à 60 % de son salaire de base, dans chaque cas au prorata à sa date d'entrée en fonction le 1er juillet 2015.

3) Les exigences relatives à la propriété d'actions ont cessé de s'appliquer à M. Vels lorsqu'il a démissionné le 19 mai 2017.

Premier vice-président, Finances (agissant en qualité de chef des finances)

Chris Lopez, 43 ans

Premier vice-président, Finances (agissant en qualité de chef des finances)
Toronto (Ontario) Canada

Avec prise d'effet le 14 novembre 2016, M. Lopez a été nommé premier vice-président, Finances, apportant avec lui près de 17 années d'expérience progressive dans l'industrie des services publics au Canada et en Australie. Avant de se joindre à Hydro One, il a été vice-président, Planification générale et Fusions et acquisitions chez TransAlta Corporation de 2011 à 2015. Auparavant, il a été directeur de l'exploitation, Finances chez TransAlta à Calgary de 2007 à 2011 et il a occupé des postes au sein de la haute direction financière, notamment celui de contrôleur financier national pour TransAlta en Australie de 1999 à 2007. M. Lopez a travaillé comme premier comptable financier auprès de Rio Tinto Iron Ore, en Australie, de 1997 à 1999.

M. Lopez a obtenu son baccalauréat en administration de l'université Edith Cowan en 1996 et son titre de comptable agréé en Australie en 1999. Il a reçu un diplôme d'études supérieures en gouvernance et en administration de l'institut australien des administrateurs de sociétés en 2007.

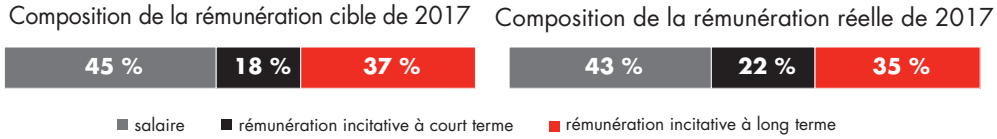

Rémunération directe totale cible pour 2017 –

Comme il est expliqué en détail ci-dessous, la rémunération directe totale cible de M. Lopez a été augmentée avec prise d'effet le 1er avril 2017.

	Du 1er janvier au 31 mars 2017	Du 1er avril au 31 décembre 2017	Rémunération cible mixte de 2017
Salaire de base	300 000 $	313 500 $	310 170 $
Rémunération incitative à court terme	120 000 $ (40 % du salaire de base)	125 400 $ (40 % du salaire de base)	124 068 $
Rémunération incitative à long terme	255 000 $ (85 % du salaire de base)	255 000 $ (85 % du salaire de base)	255 000 $
Rémunération directe totale cible	675 000 $	693 900 $	689 238 $

Rendement de 2017

La rémunération incitative à court terme attribuée à M. Lopez représentait 129,7 % de sa cible annuelle, ce qui correspond à un multiplicateur de rendement de l'entreprise de 128,9 % (pondération de 80 %) et à un multiplicateur de rendement individuel de 133 % (pondération de 20 %).

Avant de devenir chef des finances par intérim au second semestre de 2017 à la suite du départ de Michael Vels, M. Lopez était chargé de diriger la gestion de la gouvernance et de l'information financières, la gestion de la trésorerie, la fiscalité, la planification et les analyses.

M. Lopez a réussi à atteindre ses objectifs individuels. Il a fait preuve d'un fort leadership et d'une gestion financière rigoureuse dans le cadre de l'acquisition au comptant de 6,7 milliards de dollars d'Avista. Son équipe a joué un rôle important dans l'évaluation et l'exécution du contrat de change à terme, d'une valeur de 1,4 milliard de dollars, dont dépendait l'acquisition et qui visait à convertir en dollars américains le produit du placement de titres d'emprunt convertibles de Hydro One réalisé en juillet 2017 en vue du financement de l'acquisition.

En 2017, la Société a amélioré ses processus d'information et de planification des placements. Sous la direction de M. Lopez, le groupe responsable des finances a entrepris plusieurs projets visant à simplifier et à bonifier la gouvernance en matière de données et l'information financière et opérationnelle, tous des éléments essentiels à l'atteinte de nos résultats financiers et commerciaux au cours de l'exercice. Les améliorations apportées aux rapports opérationnels mensuels, l'automatisation des rapports externes et de la communication de la valeur ainsi que la qualité de l'information communiquée ont permis la prise de décisions d'affaires efficaces en temps utile. À titre d'exemple, citons des

économies de productivité d'environ 89,5 millions de dollars réalisées en 2017, l'exactitude au titre des immobilisations mises en service, une meilleure répartition et une meilleure gestion des coûts indirects et des coûts communs d'entreprise. M. Lopez a également piloté l'élaboration d'un calendrier de lancement d'un système financier destiné à moderniser les processus et systèmes d'information au cours des 24 prochains mois.

Rémunération réelle – Le salaire de base de M. Lopez de 300 000 $ au 31 décembre 2016 a été porté à 313 500 $ le 1er avril 2017.

	2015	2016 (au prorata)	2017
Salaire de base	s. o.	39 344 $	310 170 $
Rémunération incitative à court terme	s. o.	22 227 $[1)]	162 678 $[1)]
Rémunération incitative à long terme	s. o.	s. o.[2)]	255 110 $[2)]
Rémunération directe totale	s. o.	61 571 $	727 958 $

Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 décembre 2017 : 672

Nombre de DVALR au 31 décembre 2017 : 6 494

Nombre de DVAAR au 31 décembre 2017 : 4 333

Situation en ce qui a trait au respect des lignes directrices relatives à la propriété d'actions[3)] : A atteint la cible

Les titres de capitaux propres dont M. Lopez a la propriété sont présentés ci-dessous en date du 31 décembre 2017, sauf pour ce qui est des DDVA de la direction attribués en 2018 à l'égard du RICT de 2017.

Valeur des actions ordinaires ($)[4)]		Valeur des DVAAR et des DDVA de la direction ($)[4)]		Valeur totale aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions ($)[5)]	En tant que multiple du salaire de base	Valeur des DVALR ($)[4)6)]	Valeur totale des titres de capitaux propres détenus ($)[4)]
RAE	Hors RAE	DVAAR	DDVA de la direction				
15 192	0	104 897	153 272	273 361	0,87x	157 221	430 582

Notes :

1) Pour 2016, M. Lopez s'est vu octroyer une attribution au titre de la rémunération incitative à court terme de 22 227 $, ce qui correspond à 141,2 % de sa cible annuelle au prorata de la durée de ses états de service en 2016. En 2017, M. Lopez a choisi de toucher la totalité de son attribution au titre de la rémunération incitative à court terme sous forme de DDVA de la direction, et son attribution au titre de la rémunération incitative à court terme a été établie en fonction de son salaire proportionnel pour l'année.

2) En 2017, M. Lopez s'est vu octroyer des attributions au titre de la rémunération incitative à long terme, dont la valeur globale était de 255 110 $ à la date d'attribution, conformément aux modalités de son contrat de travail (sous réserve de l'arrondissement). Ces attributions ont pris la forme de 6 310 DVALR et de 4 210 DVAAR. Des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard des DVALR et des DVAAR, lesquels sont réglés en actions ordinaires conformément aux critères de rendement et/ou d'acquisition des droits. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des équivalents de dividendes obtenus à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués. Le montant des équivalents de dividendes obtenus en 2017 à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués en 2016 et en 2017 (à l'exclusion des DDVA de la direction) s'est élevé à 7 009 $. Conformément aux modalités de son contrat de travail, M. Lopez ne s'est vu attribuer aucune rémunération incitative à long terme pour 2016.

3) M. Lopez a jusqu'au 14 novembre 2021 (cinq ans à partir de la date d'entrée en vigueur de sa nomination) pour satisfaire aux exigences relatives à la propriété d'actions.

4) Les valeurs sont fondées sur le coût d'acquisition par action des actions ordinaires à la date d'achat, la valeur d'attribution initiale (dans le cas des DVALR, des DVAAR et des DDVA de la direction) et les équivalents de dividendes gagnés à ce jour, et on présume que les DVALR seront acquis à hauteur de 100 % de leur cible et que les DVAAR seront acquis intégralement. Les DDVA de la direction sont acquis intégralement et des équivalents de dividendes sont accumulés à leur égard lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires et ils sont rachetables contre une somme en espèces selon le cours des actions ordinaires en vigueur au moment du règlement après que le membre de la haute direction a quitté son emploi. La valeur des DDVA de la direction de M. Lopez a été établie à la date d'attribution en divisant a) le paiement au titre de sa rémunération incitative annuelle (moins les cotisations aux régimes de retraite) qui doit être réglé au moyen de DDVA de la direction, par b) le cours de nos actions ordinaires, les fractions étant calculées à trois décimales près (les décimales n'étant pas indiquées).

5) Aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions, la valeur est calculée au moyen de la valeur d'attribution initiale (pour les DVAAR) et le coût d'acquisition (pour les actions ordinaires et les DDVA de la direction). Selon le cours de l'action au 29 décembre 2017, soit 22,40 $, la valeur totale est de 276 683 $, ce qui représente 0,88 fois le salaire de base.

6) Les DVALR ne sont pas inclus dans le calcul requis pour établir si les exigences relatives à la propriété d'actions sont satisfaites.

Chef de l'exploitation

Gregory Kiraly, 53 ans

Chef de l'exploitation
Toronto (Ontario) Canada

Avec prise d'effet le 12 septembre 2016, Gregory Kiraly a été nommé au poste de chef de l'exploitation de Hydro One.

Avant de se joindre à Hydro One en 2016, M. Kiraly occupait le poste de premier vice-président, Transport et distribution de l'électricité chez Pacific Gas and Electric Company (PG&E) à San Francisco, qui achemine de l'énergie sûre et fiable à plus de 16 millions de clients dans le nord et le centre de la Californie. Après s'être joint à PG&E, M. Kiraly a dirigé des efforts qui ont permis d'obtenir les taux de blessures chez les employés les plus faibles de tous les temps, un taux de fiabilité du réseau électrique record pendant sept années consécutives et des gains de productivité et d'efficience de plus de 500 millions de dollars. Avant de travailler chez PG&E, M. Kiraly a occupé des postes de haut dirigeant dans le secteur de la livraison d'énergie chez Commonwealth Edison (Exelon) à Chicago ainsi que des postes de dirigeant dans le secteur de la distribution du gaz et de l'électricité à la Public Service Electric & Gas Company, à Newark, au New Jersey.

M. Kiraly est titulaire d'un baccalauréat en génie industriel du New Jersey Institute of Technology et d'une maîtrise en administration des affaires spécialisée en finances de l'université Seton Hall. Il est également diplômé du Advanced Management Program de l'université Harvard.

Composition de la rémunération cible de 2017 | Composition de la rémunération réelle de 2017

■ salaire ■ rémunération incitative à court terme ■ rémunération incitative à long terme

Rémunération directe totale cible pour 2017 –

La rémunération directe totale cible de M. Kiraly n'a pas changé depuis sa date d'entrée en fonction en 2016.

Salaire de base	550 000 $
Rémunération incitative à court terme	385 000 $ (70 % du salaire de base)
Rémunération incitative à long terme	1 072 500 $ (195 % du salaire de base)
Rémunération directe totale cible	2 007 500 $

Rendement de 2017

La rémunération incitative à court terme attribuée à M. Kiraly représentait 129,9 % de sa cible annuelle, ce qui correspond à un multiplicateur de rendement de l'entreprise de 128,9 % (pondération de 80 %) et à un multiplicateur de rendement individuel de 134 % (pondération de 20 %). Tout comme celui de M. Schmidt, le rendement individuel de M. Kiraly reflète la décision de la direction voulant que l'élément santé et sécurité de sa carte de pointage individuelle soit réduit à zéro par suite de l'accident d'aviation.

À titre de chef de l'exploitation, M. Kiraly supervise l'intégralité de la chaîne de valeur liée au transport et à la distribution, y compris les volets planification, ingénierie, construction, exploitation, entretien et foresterie; la fonction des Services partagés, y compris les installations, les biens immobiliers, le parc et l'approvisionnement; et les filiales Telecom et Remote Communities.

M. Kiraly dirige la transformation opérationnelle de Hydro One en mettant l'accent sur l'« excellence opérationnelle » et un engagement renouvelé à fournir de l'électricité sûre, fiable et abordable à ses clients. Au cours de sa première année complète comme chef de l'exploitation, M. Kiraly a restructuré l'organisation des activités et a renouvelé son équipe de haute direction. Un nouveau modèle opérationnel a été élaboré et mis en place, avec une structure complète de direction et de gouvernance, qui favorise la responsabilisation pour obtenir de biens meilleurs résultats. À la suite du tragique accident d'aviation survenu au cours du dernier mois de l'année et d'un certain nombre d'incidents de contacts électriques ayant précédé cet accident, M. Kiraly et son équipe concentrent leurs efforts sur l'obtention d'un rendement de calibre mondial en matière de sécurité grâce à une approche qui intègre l'application de principes d'un système de gestion de la sécurité et l'engagement des employés.

En 2017, M. Kiraly et son équipe ont continué de peaufiner les processus et de leur apporter des changements profonds qui reflètent les pratiques exemplaires en ce qui a trait à l'exécution des travaux d'immobilisations. Les changements apportés aux processus comprennent la conception et l'ingénierie avancées de projets, un nouveau système d'estimation des coûts, un mode d'approbation par phase et une méthode de planification des investissements qui comprend un processus détaillé d'évaluation des risques qui produit une évaluation davantage objective et factuelle des possibilités d'investissements en capital et de l'affectation des capitaux. Ces changements se sont soldés par une réduction de la variabilité de la

surproduction/sous-utilisation des projets et a permis au portefeuille de travaux en immobilisations de l'entreprise de transport, portefeuille qui totalise annuellement un peu moins de un milliard de dollars, d'atteindre ses cibles pendant deux années consécutives.

M. Kiraly et son équipe sont à l'origine d'améliorations opérationnelles majeures qui se sont traduites par des économies de productivité d'environ 78,9 millions de dollars, contre des économies de productivité totales de 89,5 millions de dollars à l'échelle de l'entreprise en 2017. En outre, l'équipe de M. Kiraly a contribué à réaliser d'importantes réductions au chapitre des frais d'exploitation et des coûts en capital. Des projets technologiques de grande envergure ont été mis en place, notamment une nouvelle plateforme de mobilité sur le terrain qui automatise les horaires, la répartition et la gestion du travail en général et qui a permis de dégager des économies annuelles de 15 millions de dollars, et l'installation d'un système de télématique sur 5 000 véhicules du parc qui a permis une réduction de 10 % de l'équipement et des véhicules du parc. M. Kiraly supervise également l'élaboration d'une stratégie de modernisation du réseau et un plan qui maintiendra la fiabilité du transport dans le premier quartile, améliorera la fiabilité de la distribution de façon drastique, favorisera la technologie et offrira un meilleur choix aux clients. Afin de contrecarrer les répercussions des multiples tempêtes qui sont survenues au deuxième semestre de l'année et de répondre au besoin permanent d'améliorer la fiabilité du réseau de distribution, en 2017, M. Kiraly et son équipe ont mis au point et commencé à mettre en œuvre deux initiatives : le nouveau programme de gestion de la végétation transformationnel et exceptionnel, et l'automatisation du réseau de distribution.

Rémunération réelle – Le salaire de base de M. Kiraly de 550 000 $ au 31 décembre 2017 n'a pas changé depuis la date de son entrée en fonction en 2016.

	2015	2016 (au prorata)	2017
Salaire de base	s. o.	169 230 $	550 000 $
Rémunération incitative à court terme	s. o.	166 363 $[1]	500 000 $
Rémunération incitative à long terme[2]	s. o.	1 072 744 $[2]	1 072 577 $[2]
Rémunération directe totale	s. o.	1 408 337 $	2 122 577 $

Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 décembre 2017 : 0

Nombre de DVALR au 31 décembre 2017 : 48 959

Nombre de DVAAR au 31 décembre 2017 : 39 850

Situation en ce qui a trait au respect des lignes directrices relatives à la propriété d'actions[3] : A atteint la cible

Les titres de capitaux propres dont M. Kiraly a la propriété sont présentés ci-dessous en date du 31 décembre 2017.

Valeur des actions ordinaires ($)[4]		Valeur des DVAAR et des DDVA de la direction ($)[4]		Valeur totale aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions ($)[5]	En tant que multiple du salaire de base	Valeur des DVALR ($)[4][6]	Valeur totale des titres de capitaux propres détenus ($)[4]
RAE	Hors RAE	DVAAR	DDVA de la direction				
0	0	995 837	0	995 837	1,81x	1 216 346	2 212 183

Notes :

1) Pour 2016, une rémunération incitative à court terme de 166 363 $ a été attribuée à M. Kiraly, ce qui correspond à 142 % de sa cible annuelle au prorata de la durée de ses états de service en 2016.

2) En 2017, M. Kiraly s'est vu octroyer des attributions au titre de la rémunération incitative à long terme, dont la valeur globale était de 1 072 577 $ à la date d'attribution, conformément aux modalités de son contrat de travail (sous réserve de l'arrondissement). Ces attributions ont pris la forme de 26 540 DVALR et de 17 690 DVAAR. Des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard des DVALR et des DVAAR, lesquels sont réglés en actions ordinaires conformément aux critères de rendement et/ou d'acquisition des droits. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des équivalents de dividendes obtenus à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués. Le montant des équivalents de dividendes obtenus en 2017 à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués en 2016 et en 2017 (à l'exclusion des DDVA de la direction) s'est élevé à 66 861 $. En 2016, M. Kiraly s'est vu octroyer des attributions au titre de la rémunération incitative à long terme, dont la valeur globale était de 1 072 744 $ à la date d'attribution, conformément aux modalités de son contrat de travail (sous réserve de l'arrondissement). Ces attributions ont pris la forme de 20 830 DVALR et de 20 830 DVAAR. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des équivalents de dividendes obtenues à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués, dont le montant s'élève à 9 690 $ pour M. Kiraly en 2016.

3) M. Kiraly a jusqu'au 12 septembre 2021 (soit cinq ans à partir de la date de sa nomination) pour satisfaire aux exigences relatives à la propriété d'actions.

4) Les valeurs sont fondées sur le coût d'acquisition par action des actions ordinaires à la date d'achat, la valeur d'attribution initiale (dans le cas des DVALR et des DVAAR) et les équivalents de dividendes gagnés à ce jour, et on présume que les DVALR seront acquis à hauteur de 100 % de leur cible et que les DVAAR seront acquis intégralement.

5) Aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions, la valeur est calculée au moyen de la valeur d'attribution initiale (pour les DVAAR) et du coût d'acquisition (pour les actions ordinaires). Selon le cours de l'action au 29 décembre 2017, soit 22,40 $, la valeur totale s'élève à 892 645 $, ce qui représente 1,62 fois le salaire de base.

6) Les DVALR ne sont pas inclus dans le calcul requis pour établir si les exigences relatives à la propriété d'actions sont satisfaites.

Vice-président directeur, Service clientèle et Affaires générales

Ferio Pugliese, 49 ans

Vice-président directeur, Service clientèle et Affaires générales
Toronto (Ontario) Canada

Avec prise d'effet le 9 septembre 2016, Ferio Pugliese a été nommé au poste de vice-président directeur, Service clientèle et Affaires générales de Hydro One.

Avant sa nomination, M. Pugliese a occupé des postes de direction de plus en plus importants dans les secteurs de l'hôtellerie, des pâtes et papiers et du transport aérien, où il fut responsable des ressources humaines, de l'exploitation et du service à la clientèle. À partir de 2007, M. Pugliese a été membre de l'équipe de direction à WestJet Airlines, à titre de vice-président directeur, Gens, culture et services en vol de WestJet. En 2013, il a dirigé le lancement et géré avec succès l'exploitation de WestJet Encore, transporteur régional de cette société, à titre de président. WestJet Encore était reconnue en 2015 comme meilleur transporteur régional du continent au chapitre de la ponctualité. M. Pugliese est reconnu comme un leader sur le marché en matière de service à la clientèle et mettra à profit sa vaste expérience pour bâtir et promouvoir une culture d'entreprise forte centrée sur la prestation de services aux clients et aux collectivités.

En 2007, M. Pugliese s'est classé au palmarès du Top 40 under 40 du Canada, établi par Caldwell Partners. Il détient une maîtrise ès arts en éducation des adultes de l'université Central Michigan ainsi qu'un baccalauréat spécialisé en sciences sociales et un baccalauréat spécialisé en commerce de l'université de Windsor.

Composition de la rémunération cible de 2017

Composition de la rémunération réelle de 2017

salaire ■ rémunération incitative à court terme ■ rémunération incitative à long terme

Rémunération directe totale cible pour 2017 –

La rémunération directe totale cible de M. Pugliese n'a pas changé depuis sa date d'entrée en fonction en 2016.

Salaire de base	525 000 $
Rémunération incitative à court terme	367 500 $ (70 % du salaire de base)
Rémunération incitative à long terme	945 000 $ (180 % du salaire de base)
Rémunération directe totale cible	1 837 500 $

Rendement de 2017

La rémunération incitative à court terme attribuée à M. Pugliese représentait 130,6 % de sa cible annuelle, ce qui correspond à un multiplicateur de rendement de l'entreprise de 128,9 % (pondération de 80 %) et à un multiplicateur de rendement individuel de 137,5 % (pondération de 20 %).

En qualité de vice-président directeur, Service clientèle et Affaires générales, M. Pugliese est chargé de veiller à la stratégie de la Société en matière de services à la clientèle, des relations avec les autochtones, des relations avec les gouvernements, de la commercialisation et de la valorisation de la marque.

En 2017, sous la direction de M. Pugliese, son équipe a apporté les améliorations suivantes à l'entreprise : le taux de satisfaction des clients de l'entreprise de distribution de Hydro One a été porté à 71 % globalement. Même si ce résultat se situe 1 % sous la cible, ce qui est principalement attribuable au mécontentement des clients à l'égard des tarifs d'électricité, globalement, il constitue le taux de satisfaction de la clientèle le plus élevé des quatre dernières années et une amélioration de 5 % par rapport aux résultats de 2016 en raison d'un solide rendement opérationnel. Le taux de satisfaction des clients de l'entreprise de transport de Hydro One a été porté à 87 % globalement, soit une amélioration de 10 % par rapport aux résultats de 2016. Le centre d'appels a reçu 2,5 millions d'appels en 2017 et son taux de réponse dans les 30 secondes a atteint 82 %. De plus, le volume global d'appels a également baissé de 11 % par rapport à 2016, reflet de la santé améliorée des activités sous-jacentes de recouvrement et de facturation, ainsi que des investissements continus dans les technologies numériques. Le taux d'exactitude de la facturation a surpassé l'exigence de 98 % de la Commission de l'énergie de l'Ontario et est le plus élevé de l'histoire de la Société, dépassant 99 %; les pratiques et politiques améliorées de Hydro One se sont traduites par des avantages importants relatifs aux clients et par la plus grande réduction de comptes clients en souffrance de l'histoire de la Société, qui ont fléchi de 45 millions de dollars depuis la fin de 2016; le taux de débranchements des clients pour motif de non-paiement a reculé de près de 60 %; les créances douteuses se sont établies à 25 % sous le budget; l'équipe a interagi directement avec plus de 1 400 clients des Premières Nations dans la province afin de renforcer les relations de Hydro One avec les clients des Premières Nations; et la Société a atteint ses cibles d'économies d'énergie en matière de conservation et de gestion de la demande pour 2017.

M. Pugliese et son équipe ont travaillé en collaboration avec deux syndicats en vue d'intégrer dans l'entreprise plus de 400 employés des centres d'appels en 2018, ce qui permettra d'améliorer la qualité du service et la flexibilité des agents, et de réaliser des efficiences de coûts. Le centre d'appels de Hydro One est le premier, parmi les fournisseurs de services d'électricité en Ontario, à ouvrir le samedi pour ses clients. Sous la direction de M. Pugliese, son équipe a adopté une nouvelle facture, conçue en fonction des commentaires des clients, dépouillée de la

réglementation actuelle. De plus, le programme de soutien hivernal de la Société a reçu un bel accueil en 2016 et est devenu obligatoire dans toute la province en 2017. En effet, la Commission de l'énergie de l'Ontario a rendu une décision et une ordonnance interdisant aux distributeurs d'électricité autorisés de débrancher des foyers pour motif de non-paiement pendant la période hivernale. Pour que le service demeure abordable, l'équipe de M. Pugliese a aussi supprimé tous les dépôts de garantie pour les clients résidentiels, a réduit les exigences des dépôts de garantie pour les entreprises et a remis plus de 12 millions de dollars aux clients.

Rémunération réelle – Le salaire de base de M. Pugliese de 525 000 $ au 31 décembre 2017 n'a pas changé depuis la date de son entrée en fonction en 2016.

	2015	2016 (au prorata)	2017
Salaire de base	s. o.	163 557 $	525 000 $
Rémunération incitative à court terme	s. o.	163 093 $[1]	480 000 $
Rémunération incitative à long terme[2]	s. o.	945 152 $[2]	945 022 $[2]
Attributions spéciales – RICT	s. o.	192 787 $[3]	s. o.
Attributions spéciales – RILT	s. o.	1 399 802 $[3]	s. o.
Rémunération directe totale	s. o.	2 864 391 $	1 950 022 $

Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 décembre 2017 : 7 932

Nombre de DVALR au 31 décembre 2017 : 70 956

Nombre de DVAAR au 31 décembre 2017 : 48 942

Situation en ce qui a trait au respect des lignes directrices relatives à la propriété d'actions[3] : A atteint la cible

Les titres de capitaux propres dont M. Pugliese a la propriété sont présentés ci-dessous en date du 31 décembre 2017.

Valeur des actions ordinaires ($)[5]		Valeur des DVAAR et des DDVA de la direction ($)[5]		Valeur totale aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions ($)[6]	En tant que multiple du salaire de base	Valeur des DVALR ($)[5][7]	Valeur totale des titres de capitaux propres détenus ($)[5]
RAE	Hors RAE	DVAAR	DDVA de la direction				
34 819	155 104	1 239 387	0	1 429 310	2,72x	1 795 526	3 224 836

Notes :

1) Pour 2016, une rémunération incitative à court terme de 163 093 $ a été attribuée à M. Pugliese, ce qui correspond à 142 % de sa cible annuelle au prorata de la durée de ses états de service en 2016.

2) En 2017, M. Pugliese s'est vu octroyer des attributions au titre de la rémunération incitative à long terme, dont la valeur globale était de 945 022 $ à la date d'attribution, conformément aux modalités de son contrat de travail (sous réserve de l'arrondissement). Ces attributions ont pris la forme de 23 380 DVALR et de 15 590 DVAAR. Des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard des DVALR et des DVAAR, lesquels sont réglés en actions ordinaires conformément aux critères de rendement et/ou d'acquisition des droits. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des équivalents de dividendes obtenus à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués. Le montant des équivalents de dividendes obtenus en 2017 à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués en 2016 et en 2017 (à l'exclusion des DDVA de la direction) s'est élevé à 94 887 $. En 2016, des attributions au titre de la rémunération incitative à long terme ont été octroyées à M. Pugliese, dont la valeur globale à la date d'attribution est conforme aux modalités de son contrat de travail. Ces attributions ont pris la forme de 18 190 DVALR et de 18 190 DVAAR.

3) En reconnaissance du paiement au titre du régime incitatif à court terme auquel il a renoncé lorsqu'il a quitté son employeur précédent, M. Pugliese a reçu une rémunération incitative d'intéressement non récurrente de 192 787 $ pour rendre compte de la part proportionnelle de la prime atteinte à hauteur de la cible auprès de son employeur précédent. Ce paiement a été versé au début de 2017, simultanément avec le traitement du paiement au titre du RICT de Hydro One pour 2016. De plus, en reconnaissance de la valeur estimative au titre du RILT à laquelle il a renoncé lorsqu'il a quitté son employeur précédent, M. Pugliese a reçu les attributions de titres de capitaux propres incitatives d'intéressement suivantes en 2016 :

- une attribution non récurrente de DVALR équivalant à 699 901 $ (sous réserve de l'arrondissement et sous la forme de 26 940 DVALR) dont les droits seront acquis le 31 décembre 2018 (période de référence : du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018) et conditionnelle aux modalités normales des autres DVALR attribués en 2016, notamment le résultat par action par rapport aux cibles de rendement et le maintien d'un taux de dividende annualisé minimum;
- une attribution non récurrente de DVAAR équivalant à 699 901 $ (sous réserve de l'arrondissement et sous la forme de 26 940 DVAAR) dont les droits ont été acquis à raison de 50 % en mai 2017 (13 825 actions (y compris les équivalents de dividendes) d'une valeur à l'acquisition de 329 948 $) et de 50 % en mai 2018.

Des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard des DVALR et des DVAAR, lesquels sont réglés en actions ordinaires conformément au rendement obtenu ou aux exigences relatives à l'acquisition des droits. Tous les montants incitatifs attribués à M. Pugliese sous forme de titres de capitaux propres excluent les équivalents de dividendes obtenus à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués, dont le montant s'élève à 21 180 $ pour M. Pugliese en 2016.

4) M. Pugliese a jusqu'au 9 septembre 2021 (soit cinq ans à partir de la date de sa nomination) pour satisfaire aux exigences relatives à la propriété d'actions.

5) Les valeurs sont fondées sur le coût d'acquisition par action des actions ordinaires à la date d'achat, la valeur d'attribution initiale (dans le cas des DVALR et des DVAAR) et les équivalents de dividendes gagnés à ce jour, et on présume que les DVALR seront acquis à hauteur de 100 % de leur cible et que les DVAAR seront acquis intégralement.

6) Aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions, la valeur est calculée au moyen de la valeur d'attribution initiale (pour les DVAAR) et du coût d'acquisition (pour les actions ordinaires). Selon le cours des actions en date du 29 décembre 2017, soit 22,40 $, la valeur totale s'élève à 1 275 301 $, ce qui représente 2,43 fois le salaire de base.

7) Les DVALR ne sont pas inclus dans le calcul requis pour établir si les exigences relatives à la propriété d'actions sont satisfaites.

Vice-président directeur et chef des affaires juridiques

James Scarlett, 64 ans

Vice-président directeur et chef des affaires juridiques
Toronto (Ontario) Canada

Avec prise d'effet le 1er septembre 2016, M. James Scarlett a été nommé vice-président directeur et chef des affaires juridiques de Hydro One.

Avant de se joindre à Hydro One, M. Scarlett était associé principal chez Torys LLP. Il s'est joint à Torys en mars 2000 et a occupé plusieurs postes de direction au sein du cabinet, y compris celui de responsable du groupe Marchés des capitaux, du groupe Mines et de la stratégie de développement commercial international de Torys. M. Scarlett a également été membre du comité de direction du cabinet de 2009 à 2015. Avant de se joindre à Torys, M. Scarlett était associé dans un autre important cabinet d'avocats canadien. Alors qu'il était au service de ce cabinet, il a occupé des fonctions de premier plan, comme responsable du groupe Sociétés et du groupe Valeurs mobilières et a été membre du conseil d'administration. M. Scarlett a également été détaché à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en 1987 et a été nommé le premier directeur, Marchés des capitaux, en 1988, poste qu'il a occupé jusqu'à son retour à la pratique privée en 1990.

M. Scarlett a obtenu son diplôme en droit (J.D.) de l'Université de Toronto en 1981 et son baccalauréat en commerce de l'Université McGill en 1975. En 2015, M. Scarlett a obtenu le titre IAS.A (Institut des administrateurs de sociétés).

Composition de la rémunération cible de 2017

Composition de la rémunération réelle de 2017

■ salaire ■ rémunération incitative à court terme ■ rémunération incitative à long terme

Rémunération directe totale cible pour 2017 –

La rémunération directe totale cible de M. Scarlett n'a pas changé depuis sa date d'entrée en fonction en 2016.

Salaire de base	500 000 $
Rémunération incitative à court terme	350 000 $ (70 % du salaire de base)
Rémunération incitative à long terme	900 000 $ (180 % du salaire de base)
Rémunération directe totale cible	1 750 000 $

Rendement de 2017

La rémunération incitative à court terme attribuée à M. Scarlett représentait 132,9 % de sa cible annuelle, ce qui correspond à un multiplicateur de rendement de l'entreprise de 128,9 % (pondération de 80 %) et à un multiplicateur de rendement individuel de 149 % (pondération de 20 %).

En tant que vice-président directeur et chef des affaires juridiques, M. Scarlett est à la tête du service juridique de la Société et pilote un certain nombre d'initiatives stratégiques ou y participe. Il est aussi le conseiller de confiance de l'équipe de direction à l'égard d'un certain nombre de questions.

En 2017, M. Scarlett a mené à terme la négociation et la conclusion de la convention de fusion entre Hydro One et Avista. C'est lui qui a entrepris et qui dirige encore les efforts de Hydro One concernant le processus d'approbation de la fusion auprès des autorités de réglementation. M. Scarlett a également joué un rôle clé dans les activités liées aux acquisitions de sociétés de distribution locales.

Lorsque M. Vels a démissionné de son poste de chef des finances, M. Scarlett a pris en charge la surveillance quotidienne des portefeuilles des risques et des affaires réglementaires de la Société. À ce titre, il a mené la procédure de requête en révision et en modification de la décision de la Commission de l'énergie de l'Ontario portant sur le traitement des actifs d'impôts différés de la Société. M. Scarlett a également été responsable de l'élaboration du programme de gestion des risques de fraude interne de la Société et a montré la voie à suivre au sujet de certaines questions relevant du code de conduite.

En 2017, M. Scarlett a restructuré le service juridique de la Société et a renégocié des ententes avec des conseillers juridiques externes, ce qui a permis de dégager des économies d'environ 540 000 $. De plus, en ce qui a trait à l'opération d'Avista, M. Scarlett a obtenu une réduction d'environ 500 000 $ des honoraires des conseillers juridiques externes. Il a également mis en œuvre d'autres initiatives de réduction des coûts liés aux technologies de l'information et à la réintégration du centre d'appels, auparavant géré par son principal fournisseur de services, Inergi LP.

Rémunération réelle – Le salaire de base de M. Scarlett de 500 000 $ au 31 décembre 2017 n'a pas changé depuis sa date d'entrée en fonction en 2016.

	2015	2016 (au prorata)	2017
Salaire de base	s. o.	167 307 $	500 000 $
Rémunération incitative à court terme	s. o.	166 227 $[1]	465 220 $[1]
Rémunération incitative à long terme[2]	s. o.	899 888 $[2]	900 160 $[2]
Rémunération directe totale	s. o.	1 233 422 $	1 865 380 $

Nombre d'actions ordinaires détenues au 31 décembre 2017 : 1 442

Nombre de DVALR au 31 décembre 2017 : 40 771

Nombre de DVAAR au 31 décembre 2017 : 33 135

Situation en ce qui a trait au respect des lignes directrices relatives à la propriété d'actions[3]

Les titres de capitaux propres dont M. Scarlett a la propriété sont présentés ci-après en date du 31 décembre 2017, sauf en ce qui concerne les DDVA de la direction attribués en 2018 à l'égard du RICT de 2017.

Valeur des actions ordinaires ($)[4]		Valeur des DVAAR et des DDVA de la direction ($)[4]		Valeur totale aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions ($)[5]	En tant que multiple du salaire de base	Valeur des DVALR ($)[4][6]	Valeur totale des titres de capitaux propres détenus ($)[4]
RAE	Hors RAE	DVAAR	DDVA de la direction				
33 161	0	835 370	456 130	1 324 661	2,65x	1 020 250	2 344 911

Notes :

1) Pour 2016, une rémunération incitative à court terme de 166 227 $ a été attribuée à M. Scarlett, ce qui correspond à 142 % de sa cible annuelle au prorata de la durée de ses états de service en 2016. En 2017, M. Scarlett a choisi de toucher la totalité de son attribution au titre de la rémunération incitative à court terme sous forme de DDVA de la direction.

2) En 2017, M. Scarlett s'est vu octroyer des attributions au titre de la rémunération incitative à long terme, dont la valeur globale était de 900 160 $ à la date d'attribution, conformément aux modalités de son contrat de travail (sous réserve de l'arrondissement). Ces attributions ont pris la forme de 22 270 DVALR et de 14 850 DVAAR. Des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard des DVALR et des DVAAR, lesquels sont réglés en actions ordinaires conformément aux critères de rendement et/ou d'acquisition des droits. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des équivalents de dividendes obtenus à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués. Le montant des équivalents de dividendes obtenus en 2017 à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués en 2016 et en 2017 (à l'exclusion des DDVA de la direction) s'est élevé à 55 572 $. En 2016, M. Scarlett s'est vu octroyer des attributions au titre de la rémunération incitative à long terme, dont la valeur globale était de 899 888 $ à la date d'attribution, conformément aux modalités de son contrat de travail. Ces attributions ont pris la forme de 17 180 DVALR et de 17 180 DVAAR. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des équivalents de dividendes obtenus à l'égard des DVALR et des DVAAR attribués, dont le montant s'élève à 8 128 $ pour M. Scarlett en 2016.

3) M. Scarlett a jusqu'au 1er septembre 2021 (soit cinq ans à partir de la date de sa nomination) pour satisfaire aux exigences relatives à la propriété d'actions.

4) Les valeurs sont fondées sur le coût d'acquisition par action des actions ordinaires à la date d'achat, la valeur d'attribution initiale (dans le cas des DVALR et des DVAAR) et les équivalents de dividendes gagnés à ce jour, et on présume que les DVALR seront acquis à hauteur de 100 % de leur cible et que les DVAAR seront acquis intégralement.

5) Aux fins des exigences relatives à la propriété d'actions, la valeur est calculée au moyen de la valeur d'attribution initiale (pour les DVAAR) et du coût d'acquisition (pour les actions ordinaires et les DDVA de la direction). Selon le cours des actions en date du 29 décembre 2017, soit 22,40 $, la valeur totale s'élève à 1 264 317 $, ce qui représente 2,53 fois le salaire de base.

6) Les DVALR ne sont pas inclus dans le calcul requis pour établir si les exigences relatives à la propriété d'actions sont satisfaites.

ii. Tableau sommaire de la rémunération

Le tableau qui suit présente la rémunération gagnée par les membres de la haute direction visés au cours des exercices 2015, 2016 et 2017, selon le cas.

Nom et poste principal	Exercice	Salaire ($)[1]	Attributions fondées sur des actions ($)[3][4]	Attributions fondées sur des options ($)	Rémunération aux termes de régimes incitatifs non fondée sur des titres de capitaux propres ($)				
					Régimes incitatifs annuels ($)[5]	Régimes incitatifs à long terme ($)	Valeur des régimes de retraite ($)	Autre rémunération ($)[2][13]	Rémunération totale ($)
Mayo Schmidt	2017	1 082 054	3 542 265	s. o.	1 450 000	s. o.	89 423	25 980	6 189 722
Président et chef de la	2016	850 000	2 379 948	s. o.	1 170 000	s. o.	64 024[11]	20 081	4 484 053
direction	2015	281 154	0	s. o.	253 038[9]	0	0[10]	825 187[8][10]	1 359 379
Michael Vels	2017	199 931	945 022	s. o.	s. o.	s. o.	28 950	7 335	1 181 238
Ancien chef des finances[14]	2016	500 000	700 128	s. o.	447 444	s. o.	37 869[11]	13 873	1 699 314
	2015	253 846	0	s. o.	152 308[9]	0	0[10]	389 654[9][10]	795 808
Chris Lopez	2017	310 170	255 110	s. o.	162 678	s. o.	19 903	5 064	752 925
Premier vice-président, Finances (agissant en qualité de chef des finances)[12]	2016	39 344	0	s. o.	22 227	s. o.	1 592	0	63 163
Gregory Kiraly	2017	550 000	1 072 577	s. o.	500 000	s. o.	42 981	s. o.	2 165 558
Chef de l'exploitation	2016	169 230	1 072 744	s. o.	166 363	s. o.	8 630	s. o.	1 416 967
Ferio Pugliese	2017	525 000	945 022	s. o.	480 000	s. o.	41 285	11 509	2 002 816
Vice-président directeur, Service clientèle et Affaires générales	2016	163 557	2 344 954[7]	s. o.	163 093	s. o.	7 955	192 787[6]	2 872 346
James Scarlett	2017	500 000	900 160	s. o.	465 220	s. o.	39 973	10 961	1 916 314
Vice-président directeur et chef des affaires juridiques	2016	167 307	899 888	s. o.	166 227	s. o.	8 653	s. o.	1 242 075

Notes :

1) Les salaires de base présentés correspondent aux sommes réellement versées pour les exercices 2015, 2016 et 2017, selon le cas. Dans le cas des membres de la haute direction visés, cela représente le montant proportionnel de leur salaire de base respectif pour 2015 ou 2016, selon le cas, en fonction de l'année de leur entrée en fonction au sein de la Société : M. Schmidt – 850 000 $ (2015), M. Vels – 500 000 $ (2015), M. Gregory Kiraly – 550 000 $ (2016), M. Ferio Pugliese – 525 000 $ (2016), M. James Scarlett – 500 000 $ (2016) et M. Chris Lopez – 300 000 $ (2016). Pour 2017, les salaires de base annuels ont été établis au prorata dans le cas de M. Schmidt, en fonction d'un salaire de 850 000 $ du 1er janvier au 3 mai 2017 et d'un salaire de 1 200 000 $ du 4 mai au 31 décembre 2017, et dans le cas de M. Lopez, en fonction d'un salaire de 300 000 $ du 1er janvier au 31 mars 2017 et d'un salaire de 313 500 $ du 1er avril au 31 décembre 2017.

2) Aucun des membres de la haute direction visés n'a droit à des avantages indirects ou à d'autres avantages personnels dont la valeur globale dépasse 50 000 $ ou 10 % de leur salaire de base annualisé pour 2015, 2016 et 2017.

3) Chacun des membres de la haute direction visés est admissible à recevoir une attribution annuelle au titre du RILT qui est conforme aux pratiques du marché et d'un montant comparable à celui des sociétés faisant partie du groupe de comparaison selon la définition du conseil. La répartition des instruments qui forment l'attribution au titre du RILT est déterminée chaque année et peut varier d'une année à l'autre au gré du conseil. En 2016, tous les membres de la haute direction visés, sauf M. Lopez, étaient admissibles à recevoir une attribution au titre du RILT exprimée en pourcentage de leur salaire de base et divisée à parts égales entre les DVALR et les DVAAR (collectivement appelés les « attributions »). En 2017, les DVALR et les DVAAR représentaient respectivement 60 % et 40 % de l'attribution au titre du RILT. Le nombre de DVALR et de DVAAR attribués aux termes des attributions a été déterminé en fonction du cours de clôture des actions ordinaires de la Société à la date d'octroi des attributions. Pour M. Schmidt, l'attribution au titre du RILT de 2017 représentait 280 % de son salaire de base établi au prorata pour la période allant du 1er janvier au 3 mai 2017, et 330 % de son salaire de base établi au prorata pour la période allant du 4 mai au 31 décembre 2017. Des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard des DVALR et des DVAAR, lesquels sont réglés en actions ordinaires conformément aux critères de rendement et/ou d'acquisition des droits. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des équivalents de dividendes obtenus à l'égard des DVALR, des DVAAR et des DDVA de la direction, selon le cas. Les montants accumulés au titre des équivalents de dividendes par les membres de la haute direction visés en 2016 et en 2017 s'établissent comme suit : M. Schmidt – 61 942 $ (2016), 179 269 $ (2017); M. Vels – 18 221 $ (2016), 6 205 $ (2017); M. Lopez – 0 $ (2016), 7 009 $ (2017); M. Kiraly – 9 690 $ (2016), 66 861 $ (2017); M. Pugliese – 21 180 $ (2016), 94 887 $ (2017); M. Scarlett – 8 128 $ (2016), 55 572 $ (2017).

4) Les montants en dollars représentent la juste valeur des attributions à la date d'attribution déterminée en pourcentage du salaire de base (sous réserve de l'arrondissement). La juste valeur des DVALR et des DVAAR a été calculée en multipliant le nombre d'unités attribuées par le cours de clôture des actions ordinaires à la date d'attribution. Comme il est indiqué, la valeur des attributions est établie en pourcentage du salaire de base, lequel est fixé selon des données comparatives. En 2017, les attributions étaient réparties à parts égales entre les DVALR et les DVAAR. En 2017, les DVALR et les DVAAR représentaient respectivement 60 % et 40 % de l'attribution au titre du RILT.

5) Les attributions au titre du régime incitatif à court terme sont octroyées pour l'exercice indiqué, sont établies en pourcentage du salaire de base et sont payées avant le 1er avril de l'exercice suivant. Les membres de la haute direction peuvent choisir de recevoir une partie ou la totalité de leurs attributions au titre du régime incitatif à court terme sous forme de DDVA de la direction. Dans le cas de M. Schmidt et de M. Lopez, l'attribution au titre du RILT de 2017 a été calculée en fonction de leur salaire établi au prorata pour l'année. En 2017, M. Lopez et M. Scarlett ont choisi de toucher la totalité de leur attribution au titre du régime incitatif à court terme sous forme de DDVA de la direction. En 2016, M. Schmidt a choisi de toucher la totalité de son attribution au titre du régime incitatif à court terme sous forme de DDVA de la direction. M. Pugliese, M. Kiraly, M. Scarlett et M. Lopez n'avaient pas le droit de faire un tel choix en 2016. Chacun des membres de la haute direction visés, sauf MM. Schmidt et Vels, a obtenu une attribution au titre du régime incitatif à court terme au prorata de la durée de ses états de service en 2016.

6) En reconnaissance du paiement au titre du régime incitatif à court terme auquel il a renoncé lorsqu'il a quitté son employeur précédent, M. Pugliese a reçu une rémunération incitative d'intéressement non récurrente pour rendre compte de la part proportionnelle de la prime atteinte à hauteur de la cible auprès de son employeur précédent. Ce paiement a été versé au début de 2017, simultanément avec le traitement du paiement au titre du RICT de Hydro One pour 2016.

7) En reconnaissance de la valeur estimative au titre du RILT à laquelle il a renoncé lorsqu'il a quitté son employeur précédent, M. Pugliese a reçu les attributions de titres de capitaux propres incitatives d'intéressement suivantes :

- une attribution non récurrente en 2016 de DVALR équivalant à 699 901 $ (sous réserve de l'arrondissement) dont les droits seront acquis le 31 décembre 2018 (période de référence : du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018) et conditionnelle aux modalités normales des autres DVALR attribués en 2016, notamment le résultat par action par rapport aux cibles de rendement et le maintien d'un taux de dividende annualisé minimum;
- une attribution non récurrente en 2016 de DVAAR équivalant à 699 901 $ (sous réserve de l'arrondissement) dont les droits ont été acquis à raison de 50 % en mai 2017 (13 825 actions (y compris des équivalents de dividendes) dont la valeur à l'acquisition s'élevait à 329 948 $) et seront acquis à raison de 50 % en mai 2018.

Des équivalents de dividendes s'accumulent à l'égard des DVALR et de DVVAR, lesquels sont réglés en actions ordinaires conformément aux critères de rendement et/ou d'acquisition des droits. Les montants en dollars ci-dessus ne tiennent pas compte des équivalents de dividendes.

8) Pour 2015 uniquement, au lieu de sa rémunération incitative à long terme, M. Schmidt a reçu une somme en espèces au titre de sa rémunération incitative à long terme cible qui correspond à 280 % de son salaire de base ainsi qu'une somme au titre de sa rémunération incitative à court terme cible qui correspond à 90 % de son salaire de base, somme qui dans chaque cas a été établie au prorata en fonction de sa date d'entrée en fonction, soit le 3 septembre 2015.

9) Pour 2015 uniquement, au lieu de sa rémunération incitative à long terme, M. Vels a reçu une somme en espèces au titre de sa rémunération incitative à long terme cible qui correspond à 140 % de son salaire de base ainsi qu'une somme au titre de sa rémunération incitative à court terme cible qui correspond à 60 % de son salaire de base, somme qui dans chaque cas a été établie au prorata en fonction de sa date d'entrée en fonction, soit le 1er juillet 2015.

10) MM. Schmidt et Vels n'ont pas participé au RRPD de Hydro One en 2015. Au lieu de la cotisation au régime de retraite à cotisations déterminées de Hydro One, MM. Schmidt et Vels ont reçu une somme en espèces représentant la cotisation que Hydro One aurait autrement versée en leur nom au RRCD. Cette somme en espèces s'est élevée à 37 956 $ dans le cas de M. Schmidt et à 34 269 $ dans le cas de M. Vels; elle est incluse dans la colonne « Autre rémunération ».

11) Dans le cas de MM. Schmidt et Vels, les montants de 2016 tiennent compte du montant en dollars après impôts qui a été viré à leur profit dans un régime enregistré d'épargne-retraite.

12) Après la démission de M. Vels le 19 mai 2017, M. Lopez a agi en qualité de chef des finances. Le salaire de base de M. Lopez de 300 000 $ au 31 décembre 2016 a été porté à 313 500 $ le 1er avril 2017. M. Lopez n'a pas reçu de rémunération incitative à long terme pour 2016.

13) Tous les membres de la haute direction visés, sauf M. Kiraly, participent au RAE à l'intention des employés non syndiqués. Les sommes comprennent la cotisation de l'employeur au RAE pour le compte du membre de la haute direction visé. Dans le cas de M. Schmidt et de M. Vels, les montants indiqués dans cette colonne pour 2017 représentent les cotisations de la Société au RAE versées en 2017, ainsi que les cotisations versées à l'égard de décembre 2016 mais réglées en janvier 2017.

14) Après la démission de M. Vels le 19 mai 2017, ses attributions au titre de la rémunération incitative à long terme pour 2016 et 2017 et son attribution au titre de la rémunération incitative à court terme pour 2017 ont été frappées de déchéance.

Attributions fondées sur des actions et attributions fondées sur des options en cours

Le tableau suivant présente de façon détaillée les attributions fondées sur des options et les attributions fondées sur des actions des membres de la haute direction visés, qui étaient en cours en date du 31 décembre 2017 (selon le coût d'acquisition et les équivalents de dividendes gagnés jusqu'au 31 décembre 2017), sauf en ce qui a trait aux DDVA de la direction attribués en 2018 à M. Lopez et à M. Scarlett à l'égard du RICT de 2017.

	Attributions fondées sur des options[1]				Attributions fondées sur des actions		
Nom	Nombre de titres sous-jacents des options non exercées	Prix d'exercice des options ($)	Date d'échéance des options	Valeur des options dans le cours non exercées ($)	Nombre d'actions ou de droits à la valeur d'actions non acquis[3]	Valeur de marché ou de règlement des attributions fondées sur des actions non acquises ($)[3]	Valeur de marché ou de règlement des attributions fondées sur des actions acquises n'ayant pas été réglées ou distribuées ($)[4]
Mayo Schmidt	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	253 887	6 101 483	1 199 324
Michael Vels[2]	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Chris Lopez	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	10 827	262 119	153 272
Gregory Kiraly	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	88 808	2 212 183	s. o.
Ferio Pugliese[5]	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	118 678	3 034 913	s. o.
James Scarlett	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	73 906	1 855 620	456 130

Notes :

1) Le comité des ressources humaines n'a pas octroyé d'attributions fondées sur des options en 2017; toutefois, le 8 décembre 2017, le conseil a approuvé l'octroi d'attributions fondées sur des options à des employés admissibles à compter de 2018.

2) Au moment de sa démission le 19 mai 2017, M. Vels a perdu la totalité de ses DVAAR et de ses DVALR dont les droits n'étaient pas acquis.

3) Les montants comprennent la totalité des DVALR et des DVAAR attribués depuis 2016, y compris les équivalents de dividendes. Les montants supposent que les DVALR sont acquis à hauteur de la cible.

4) Le montant total représente la valeur globale des attributions au titre du régime incitatif à court terme que les membres de la haute direction visés ont choisi volontairement de recevoir sous forme de DDVA de la direction ainsi que les équivalents de dividendes obtenus à titre de DDVA de la direction additionnels.

5) En reconnaissance de la valeur estimative au titre du RILT à laquelle il a renoncé lorsqu'il a quitté son employeur précédent, M. Pugliese a reçu les attributions de titres de capitaux propres incitatives d'intéressement suivantes en 2016 :

a. une attribution non récurrente de DVALR équivalant à 699 901 $ (sous réserve de l'arrondissement et sous la forme de 26 940 DVALR) dont les droits seront acquis le 31 décembre 2018 (période de référence : du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018) et conditionnelle aux modalités normales des autres DVALR attribués en 2016, notamment le résultat par action par rapport aux cibles de rendement et le maintien d'un taux de dividende annualisé minimum;

b. une attribution non récurrente de DVAAR équivalant à 699 901 $ (sous réserve de l'arrondissement et sous la forme de 26 940 DVAAR) dont les droits ont été acquis à raison de 50 % en mai 2017 (13 825 actions, y compris des équivalents de dividendes, dont la valeur à l'acquisition s'élevait à 329 948 $) et seront acquis à raison de 50 % en mai 2018.

iii. Attributions au titre des régimes incitatifs – Valeur des droits acquis ou valeur gagnée au cours de l'exercice

Nom et poste principal	Attributions fondées sur des options – valeur des droits acquis pendant l'exercice ($)[1]	Attributions fondées sur des actions – valeur des droits acquis pendant l'exercice ($)[2]	Rémunération au titre des régimes incitatifs non fondés sur des titres de capitaux propres – valeur gagnée pendant l'exercice ($)[3]
Mayo Schmidt *Président et chef de la direction*	s. o.	s. o.	1 450 000
Michael Vels *Ancien chef des finances*	s. o.	s. o.	s. o.
Chris Lopez *Premier vice-président, Finances (agissant en qualité de chef des finances)*	s. o.	153 272	162 678
Gregory Kiraly *Chef de l'exploitation*	s. o.	s. o.	500 000
Ferio Pugliese *Vice-président directeur, Service clientèle et Affaires générales*	s. o.	329 948	480 000
James Scarlett *Vice-président directeur et chef des affaires juridiques*	s. o.	456 130	465 220

Notes :

1) Le comité des ressources humaines n'a pas octroyé d'attributions fondées sur des options en 2017; toutefois, le 8 décembre 2017, le conseil a approuvé l'octroi d'attributions fondées sur des options à certains employés admissibles à compter de 2018.

2) La valeur des attributions fondées sur des actions dont les droits ont été acquis, le cas échéant, au cours de l'exercice tient compte des équivalents de dividendes obtenus sur ces attributions pendant la période. Sauf pour ce qui est de M. Pugliese, le montant total représente la valeur globale des attributions au titre du régime incitatif à court terme (moins toute cotisation au régime de retraite) que les membres de la haute direction visés ont choisi volontairement de recevoir sous forme de DDVA de la direction ainsi que les équivalents de dividendes obtenus à titre de DDVA de la direction additionnels. M. Pugliese a acquis les droits afférents à 13 825 DVAAR (y compris des équivalents de dividendes) dont la valeur à l'acquisition s'élevait à 329 948 $.

3) Cette colonne comprend le montant entier des attributions au titre du régime incitatif à court terme, même si un membre de la haute direction visé a choisi d'en recevoir la totalité ou une partie sous forme de DDVA de la direction.

F. Régimes de retraite

i. Régime de retraite à cotisations déterminées

Tous les membres de la haute direction visés participent au RRCD de Hydro One, lequel vise :

- à intéresser et à maintenir en poste les employés;
- à réduire et à stabiliser les coûts au fil du temps comparativement au RRPD de Hydro One;
- à promouvoir le partage de la responsabilité de l'épargne de retraite entre Hydro One et ses employés.

RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Le tableau qui suit présente sommairement les modalités principales du régime de retraite à cotisations déterminées de Hydro One.

Admissibilité	Tous les nouveaux employés non syndiqués embauchés le 30 septembre 2015 ou après cette date. Tous les membres de la haute direction visés participent au RRCD de Hydro One.
Cotisations de l'employé	Cotisation obligatoire correspondant à au moins à 4 % des gains ouvrant droit à pension et à au plus 6 % des gains ouvrant droit à pension, sous réserve du plafond indiqué dans le graphique figurant à la rubrique « Régime complémentaire » ci-après.
Cotisations de l'employeur	Hydro One verse des cotisations correspondant à celles de l'employé.
Gain ouvrant droit à pension	Salaire de base, majoré de la rémunération incitative à court terme réelle (au plus 50 % du salaire de base).
Régime complémentaire	Une fois que les cotisations totales de l'employé et de l'employeur pour l'année civile ont atteint le niveau maximal autorisé aux termes du régime de retraite enregistré, comme le prévoit la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'employé cesse de cotiser. Des cotisations d'employeur théoriques sont attribuées à un compte au titre du régime de retraite complémentaire théorique au profit de l'employé. Le régime de retraite complémentaire théorique a été approuvé par le conseil le 8 décembre 2017 et remplace un régime d'épargne non enregistré auquel étaient effectuées des cotisations d'employeur établies déduction faite des impôts.

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information concernant les membres de la haute direction visés qui participaient au régime de retraite à cotisations déterminées de Hydro One au 31 décembre 2017[1].

Nom	Valeur accumulée à l'ouverture de l'exercice ($)	Éléments rémunératoires ($)	Valeur accumulée à la clôture de l'exercice ($)
Mayo Schmdt *Président et chef de la direction*	66 495	89 423	162 729
Michael Vels *Ancien chef des finances*	41 117	28 950	76 962
Chris Lopez *Premier vce-président, Finances (agissant en qualité de chef des finances)*	1 601	19 903	22 471[2]
Gregory Kiraly *Chef de l'exploitation*	8 724	42 981	53 855
Ferio Pugliese *Vice-président directeur, Service clientèle et Affaires générales*	8 070	41 285	51 615
James Scarlett *Vice-président directeur et chef des affaires juridiques*	8 948	39 973	52 574

Notes :

[1] En ce qui concerne les membres de la haute direction visés, les totaux tiennent compte des montants après impôts versés dans un régime d'épargne non enregistré au profit de ces derniers.

[2] Dans le cas de M. Vels, la valeur accumulée est en date de sa démission, le 19 mai 2017.

ii. Régime de retraite enregistré à prestations déterminées

Hydro One Inc., filiale en propriété exclusive de la Société, a établi un régime de retraite enregistré à prestations déterminées contributif (le *RRPD*) le 31 décembre 1999. Hydro One Inc. gère et investit les actifs et les passifs de la caisse de retraite en qualité de promoteur de régime et d'administrateur du régime. Hydro One Inc. a fermé la participation du RRPD de Hydro One aux nouveaux employés non syndiqués en date du 30 septembre 2015. Les employés non syndiqués qui étaient admissibles au RRPD en date du 30 septembre 2015 continuent d'y participer.

Le RRPD procure des prestations, au titre de toutes les années de service, fondées sur le salaire moyen le plus élevé de chacun des participants au moment de sa cessation d'emploi ou de son départ à la retraite. L'augmentation ou la diminution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations déterminées est influencée par les écarts entre la rémunération réelle pour un exercice et la progression du salaire hypothétique pour cet exercice établie à la fin de l'exercice précédent. Lorsque l'augmentation réelle du salaire ne correspond pas à l'hypothèse, cela se répercute sur le total de l'obligation au titre des prestations déterminées pour les services passés. Si le salaire moyen le plus élevé prévu selon les informations les plus récentes est inférieur au salaire moyen le plus élevé fondé sur l'estimation de l'exercice précédent, il en résulte une diminution de l'obligation au titre des prestations déterminées.

Aucun des membres de la haute direction visés actuels ne participe au RRPD de Hydro One. Les membres de la haute direction visés et les autres nouveaux employés non syndiqués embauchés le 1er juillet 2015 ou après cette date qui n'étaient pas admissibles au RRPD en date du 30 septembre 2015 participent au RRCD depuis le 1er janvier 2016.

iii. Régime de retraite complémentaire au RRPD

Le régime de retraite complémentaire de Hydro One (le *régime de retraite complémentaire*) procure des prestations qui dépassent les plafonds imposés par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et qui ne peuvent être fournies aux termes du RRPD. Le régime de retraite complémentaire n'est pas capitalisé et les prestations versées aux termes de ce régime le sont par prélèvements sur les revenus généraux. Les obligations de Hydro One Inc. à l'égard des participants au régime de retraite complémentaire sont garanties par une lettre de crédit.

Aucun des membres de la haute direction visés actuels ne participe au régime de retraite complémentaire.

G. Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle

Les membres de la haute direction visés ont chacun conclu avec Hydro One un contrat de travail régissant les modalités de leur emploi. Le tableau qui suit présente les sommes auxquelles les membres de la haute direction visés auraient droit en cas de cessation d'emploi, selon divers scénarios.

Élément de rémunération	Démission[1)]	Départ à la retraite[2)]	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante[3)7)]	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante à la suite d'un changement de contrôle (double élément déclencheur)[4)5)8)]	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante
Indemnité de départ	Aucune	Aucune	2 fois le total du salaire de base majoré de la moins élevée des sommes suivantes : i) la prime annuelle moyenne pour les trois derniers exercices, ou ii) la prime cible pour l'année de cessation d'emploi	Identique à l'indemnité prévue en cas de cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	Aucune
Salaire de base	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin	Le salaire de base prend fin
Rémunération incitative annuelle	Attribution frappée de déchéance	Attribution frappée de déchéance	Attribution frappée de déchéance	Attribution frappée de déchéance	Attribution frappée de déchéance
DVAAR	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance	Les droits continuent d'être acquis suivant le calendrier d'acquisition	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis expirent à la date de cessation d'emploi, sauf si la cessation d'emploi se produit dans les 24 mois suivant un changement de contrôle[6)]	Les conséquences varient selon les circonstances entourant le changement de contrôle[6)]	Attribution frappée de déchéance
DVALR	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance	Les droits continuent d'être acquis suivant le calendrier d'acquisition	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis expirent à la date de cessation d'emploi, sauf si la cessation d'emploi se produit dans les 24 mois suivant un changement de contrôle[6)]	Les conséquences varient selon les circonstances entourant le changement de contrôle[6)]	Attribution frappée de déchéance
Pension	Le participant a droit à la pension accumulée	Le participant a droit à la pension accumulée	Le participant a droit à la pension accumulée	Le participant a droit à la pension accumulée	Le participant a droit à la pension accumulée

Élément de rémunération	Démission[1)]	Départ à la retraite[2)]	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante[3)7)]	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante à la suite d'un changement de contrôle (double élément déclencheur)[4)5)8)]	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante
Options et droits à la plus-value d'actions	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance	Les droits continuent d'être acquis suivant le calendrier d'acquisition	Les attributions dont les droits ne sont pas acquis expirent à la date de cessation d'emploi, sauf si la cessation d'emploi se produit dans les 24 mois suivant un changement de contrôle[6)]	Les conséquences varient selon les circonstances entourant le changement de contrôle[6)]	Attribution frappée de déchéance
Assurance maladie et bien-être collective	Les avantages prennent fin	Les avantages prennent fin	Les avantages se poursuivent pendant une période pouvant aller jusqu'à 24 mois	Les avantages se poursuivent pendant une période pouvant aller jusqu'à 24 mois	Les avantages prennent fin

Notes :

1) Le président et chef de la direction et le chef des finances peuvent quitter volontairement leur emploi en tout temps en donnant un préavis de six mois par écrit au conseil, et les autres membres de la haute direction visés doivent donner un préavis de trois mois par écrit au conseil.

2) Un membre de la haute direction sera considéré comme ayant « pris sa retraite » s'il a remis un préavis de six mois avec l'approbation du conseil, s'il respecte les conditions auxquelles le conseil peut assujettir son approbation ainsi que les conditions qui peuvent être raisonnablement imposées pour faciliter la transition, et s'il ne reçoit aucune indemnité de départ ou allocation de retraite en espèces ou quelque autre prestation équivalente. Si ces critères ne sont pas respectés, la cessation d'emploi sera traitée comme une démission et les dispositions de cessation d'emploi appropriées s'appliqueront.

3) Le paiement des sommes en question est conditionnel à la remise d'une quittance complète et définitive à la Société et au respect des engagements postérieurs à l'emploi applicables ayant trait à la non-concurrence, à la non-sollicitation et au non-dénigrement ainsi qu'au maintien de la confidentialité des renseignements confidentiels de Hydro One.

4) Le traitement s'applique uniquement à la cessation d'emploi par la Société sans cause juste et suffisante ou par le membre de la haute direction pour un motif sérieux dans les 24 mois qui suivent un changement de contrôle, et s'applique uniquement aux attributions effectuées avant le changement de contrôle. Un changement de contrôle n'entraînant pas une cessation d'emploi n'ouvre droit à aucune prestation. Le terme « motif sérieux » désigne une modification importante du titre, des responsabilités ou des pouvoirs de l'employé ou une réduction importante de son salaire de base ou des possibilités de rémunération à court et à long terme qui s'offrent à lui.

5) Un « changement de contrôle » se produira dans les circonstances suivantes :

a) plus de 50 % des titres comportant droit de vote en circulation de la Société sont acquis;
b) la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société sont vendus, cédés ou transférés, sauf à une filiale en propriété exclusive;
c) La Société est acquise dans le cadre d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement prévu par la loi ou d'une autre opération ou elle est dissoute ou liquidée;
d) les particuliers qui, au début de toute période de deux ans, constituent le conseil cessent de constituer la majorité du conseil au cours de cette période de deux ans, à l'exclusion des particuliers dont les services ont pris fin en raison de leur décès;
e) conformément aux droits que lui confèrent la convention de gouvernance, la Province d'Ontario remplace l'intégralité du conseil (sauf le chef de la direction) et, à son gré, le président du conseil;
f) il est apporté aux lois ou aux règlements de l'Ontario une modification qui a l'un ou l'autre des effets suivants :
   i) à la fois A) stipule expressément qu'elle s'applique soit 1) à Hydro One ou à un membre du même groupe ou 2) à des sociétés du secteur du transport et/ou de la distribution d'électricité de manière générale mais a un effet disproportionné sur Hydro One et ses membres du même groupe considérés globalement et B) aurait une incidence défavorable importante sur la capacité de Hydro One d'atteindre les mesures de rendement de l'entreprise qui sont énoncées dans les attributions en cours;
   ii) impose des limites à la valeur de la rémunération qui pourrait être versée aux employés non syndiqués de Hydro One ou de ses membres du même groupe, sous réserve des restrictions établies aux fins de l'approbation des tarifs ou d'autres fins qui ne limitent pas les sommes effectivement versées;
g) le conseil adopte une résolution confirmant qu'un changement de contrôle s'est produit.

En raison des limites imposées à la propriété des actions de la Société en vertu de la *Loi de 1997 sur l'électricité* (Ontario), il faudrait que cette loi soit modifiée pour qu'un changement de contrôle se produise dans certaines circonstances. Les alinéas d) à f) ci-dessus et l'alinéa 6ii) ci-dessous représentent des modifications qui ont été apportées au RILT avec l'approbation du conseil le 10 novembre 2017, que la TSX a confirmées le 28 décembre 2017.

6) Si, au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, la Société met fin à l'emploi du membre de la haute direction sans cause juste et suffisante, alors, sans que l'administrateur du régime n'ait à prendre quelque mesure que ce soit :
   i) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas a) à c) ou g) de la définition de changement de contrôle indiquée à la note 5 ci-dessus, le membre de la haute direction continuera d'acquérir les droits afférents aux attributions qu'il détenait avant le changement de contrôle (les « attributions touchées ») et celles-ci seront réglées ou exercées conformément à leurs modalités;
   ii) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas d) à f) de la définition de changement de contrôle indiquée à la note 5 ci-dessus, les droits afférents aux attributions touchées seront acquis et celles-ci deviendront susceptibles de réalisation ou de paiement à la date de cessation d'emploi, et, à cette fin, les objectifs de rendement associés à ces attributions touchées seront réputés atteints à 100 % du rendement cible déterminé pour ces objectifs de rendement, et les attributions touchées qui sont des options ou des droits à la plus-value d'actions continueront d'être susceptibles d'exercice jusqu'à leur date d'expiration ou, si cette date est antérieure, le 90e jour qui suit la date de cessation d'emploi, et expireront à une telle date.

7) M. Lopez a droit à une fois la somme du salaire de base et de la moins élevée des sommes suivantes : i) la prime annuelle moyenne pour les trois exercices précédents et ii) la prime cible pour l'année de cessation d'emploi, étant entendu que, si M. Lopez n'a pas travaillé pendant trois années civiles complètes au moment de la cessation d'emploi, il n'a droit qu'à la somme indiquée en ii). L'assurance maladie et bien-être collective de M. Lopez continuera pendant 12 mois.

8) Ne s'applique pas à M. Lopez.

Pour un résumé des autres modalités du RILT, veuillez vous reporter à la page 98.

Les membres de la haute direction visés ne sont pas admissibles à des paiements ou à des prestations supplémentaires, sauf, dans le cas de tous les membres de la haute direction visés hormis M. Lopez, en cas de cessation d'emploi par la Société sans cause juste et suffisante ou de démission par le membre de la haute direction pour un motif sérieux, dans les deux cas dans les 24 mois qui suivent un changement de contrôle. Le tableau suivant montre les paiements supplémentaires qui seraient versés aux membres de la haute direction visés de la Société si de tels événements s'étaient produits le 31 décembre 2017.

Nom[1]	Démission ($)	Départ à la retraite ($)	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante ($)[2]	Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante après un changement de contrôle (double élément déclencheur)($)[3]	Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante
Mayo Schmidt *Président et chef de la direction*	0	0	5 040 000	10 727 069	0
Chris Lopez *Premier vice-président, Finances (agissant en qualité de chef des finances)*	0	0	s. o.	s. o.	0
Gregory Kiraly *Chef de l'exploitation*	0	0	1 870 000	3 859 319	0
Ferio Pugliese *Vice-président directeur, Service clientèle et Affaires générales*	0	0	1 785 000	4 470 706	0
James Scarlett *Vice-président directeur et chef des affaires juridiques*	0	0	1 700 000	3 555 620	0

Notes :

1) M. Vels a démissionné le 19 mai 2017 et, par conséquent, il n'a pas été inclus dans le tableau ci-dessus.
2) Les indemnités de départ sont calculées en fonction du salaire annualisé et de la rémunération incitative à court terme cible pour l'exercice 2017.
3) Les sommes indiquées relativement à une cessation d'emploi sans cause juste et suffisante après un changement de contrôle (double élément déclencheur) sont présentées comme si l'événement avait eu lieu le 31 décembre 2017.
4) M. Lopez n'est pas admissible à des paiements ou à des prestations supplémentaires si la Société met fin à son emploi sans cause juste et suffisante dans les 24 mois suivant un changement de contrôle ou en cas de démission pour un motif sérieux dans les 24 mois suivant un changement de contrôle.

H. Appendices

i. Titres pouvant être émis aux termes des régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres

Le tableau qui suit présente sommairement, en date du 31 décembre 2017, les régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres aux termes desquels des titres de capitaux propres de Hydro One peuvent être émis.

Catégorie de régime	Régime de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres	Nombre de titres devant être émis à l'exercice d'options, de bons de souscription et de droits en cours (A)	Prix d'exercice moyen pondéré des options, des bons de souscription et des droits en cours ($)(B)	Nombre de titres restants à émettre dans le cadre des régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres (à l'exclusion des titres indiqués dans la colonne (A) (C)
Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres approuvés par les actionnaires	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Régimes de rémunération fondée sur des titres de capitaux propres non approuvés par les actionnaires[2]	Régime incitatif à long terme	823 410[1]	s. o.	11 061 490[1][2]
	Régime d'octroi d'actions du Power Workers' Union[4]	3 469 689[3]	20,50	0[3]
	Régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals[4]	1 356 043[3]	20,50	0[3]
Total		5 649 142	s. o.	11 061 490

Notes :

1) Aux fins des présentes, on suppose que les droits afférents aux DVALR sont acquis à hauteur de 100 % de la cible.
2) Au 31 décembre 2017, 15 100 actions ordinaires (soit environ 0,003 % des 595 386 711 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2017) avaient été émises aux termes du régime incitatif à long terme.
3) Au 31 décembre 2017, 371 611 actions ordinaires avaient été émises aux termes du régime d'octroi d'actions du Power Workers' Union (soit 0,062 % des 595 386 711 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2017) et 3 469 689 actions ordinaires demeuraient disponibles aux fins d'émission (soit 0,58 % des 595 386 711 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2017), compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance. Aucune action ordinaire n'a été émise à ce jour aux termes du régime d'octroi d'actions de la Society of United Professionals et 1 356 043 actions ordinaires demeuraient disponibles aux fins d'émission (soit 0,23 % des 595 386 711 actions ordinaires émises et en circulation au 31 décembre 2017), compte tenu de certaines attributions frappées de déchéance.
4) Le nombre d'actions ordinaires auquel ont droit les employés admissibles représentés par le Power Workers' Union et la Society of United Professionals aux termes des régimes d'octroi d'actions est établi en pourcentage du salaire et du prix auquel la Province a convenu de vendre les actions, tel qu'il est indiqué dans le prospectus définitif du premier appel public à l'épargne.

ii. Régime incitatif à long terme

Le tableau qui suit présente un sommaire des principales modalités du RILT.

Types d'attributions	Le RILT prévoit l'octroi de DVALR et de DVAAR. (Pour obtenir plus de renseignements, se reporter aux pages 66 et 67.) *Actions assujetties à des restrictions*. L'attribution d'actions assujetties à des restrictions est une attribution d'actions ordinaires assujetties à des restrictions en matière de déchéance. *DDVA*. Un DDVA est une attribution qui donne droit au participant de recevoir des actions ordinaires après la cessation de son emploi ou de ses services auprès de la Société. Les DDVA peuvent être assujettis au respect de conditions liées au rendement ou d'autres conditions liées à l'acquisition des droits. Même si aucune d'entre elles n'a été octroyée, le RILT prévoit également la possibilité d'octroyer les attributions suivantes : *Options*. Une option est un droit d'acquérir une action ordinaire à une date future moyennant le paiement du prix d'exercice. Le prix d'exercice d'une option ne peut pas être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire à la date de l'octroi. La durée d'une option ne peut pas dépasser 10 ans, sauf en raison de l'existence d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société. Le comité des ressources humaines n'a octroyé aucune attribution fondée sur des options en 2017; toutefois, le 8 décembre 2017, le conseil a approuvé que des attributions fondées sur des options soient attribuées aux employés admissibles en 2018. *DPVA*. Un droit à la plus-value d'actions (DPVA) est le droit de recevoir un nombre d'actions ordinaires correspondant à la valeur de la plus-value d'une action ordinaire au cours d'une période. Le prix de base par rapport auquel un DPVA doit être mesuré ne peut pas être inférieur à la juste valeur marchande d'une action ordinaire à la date de l'octroi. Une option et un DPVA peuvent être octroyés en même temps, auquel cas le DPVA sera acquis et pourra être exercé aux mêmes dates que l'option connexe, et l'exercice de l'option entraînera l'annulation du DPVA, et inversement. La durée d'un DPVA ne peut dépasser 10 ans, sauf en raison de l'existence d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société. *Autres attributions*. Les autres attributions sont celles qui sont convertibles en actions ordinaires ou qui sont par ailleurs fondées sur les actions ordinaires.
Admissibilité	Les employés et les consultants de Hydro One et des membres de son groupe, selon ce que détermine le comité des ressources humaines. Les administrateurs externes ne sont pas admissibles.
Nombre maximal d'actions autorisées	11 900 000 actions ordinaires, soit environ 2 % des actions émises et en circulation. À l'intérieur de cette limite, le nombre maximal d'actions ordinaires qui peuvent être émises sous forme de DVALR, de DVAAR ou de DDVA totalise 4 760 000 actions ordinaires (soit environ 0,8 % des actions émises et en circulation en date du 31 décembre 2017). Les actions ordinaires assujetties à une attribution qui expire sans avoir été exercée, est annulée, frappée de déchéance ou résiliée ou qui est par ailleurs réglée sans émission d'actions ordinaires, seront encore disponibles aux fins d'octrois futurs. Les actions ordinaires émises aux termes d'attributions d'une société acquise qui sont converties, remplacées ou ajustées dans le cadre de l'acquisition ne réduiront pas le nombre d'actions disponibles aux fins des attributions aux termes du RILT, sauf si la loi ou les règles des bourses l'exigent.
Plafonds applicables aux initiés	Aux termes du RILT et de tout autre mécanisme de rémunération fondée sur des titres de Hydro One : • le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises en faveur d'initiés à quelque moment que ce soit correspond à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation. • le nombre maximal d'actions ordinaires pouvant être émises à des initiés au cours de toute période de un an correspond à 10 % du nombre d'actions ordinaires en circulation.

Périodes d'interdiction d'opérations imposées par la Société	S'il est prévu qu'une attribution expire pendant une période d'interdiction des opérations imposée par la Société qui empêche les employés d'effectuer des opérations sur des actions ordinaires ou pendant les 5 jours ouvrables qui suivent une telle période, l'attribution en question expirera 10 jours ouvrables après l'expiration de cette période d'interdiction des opérations.
Décès et incapacité	Sauf si le comité des ressources humaines en décide autrement, une tranche proportionnelle des droits afférents à la prochaine tranche des attributions qui doivent être acquis seront acquis immédiatement, selon le nombre de jours écoulés depuis la date d'acquisition des droits afférents à la tranche précédente des attributions par rapport à la période allant de cette date à la date d'acquisition des droits afférents à la prochaine tranche (ou, si aucun des droits afférents à une tranche d'attributions n'a été acquis, la date de l'octroi). Les cibles de rendement sont réputées avoir atteint le niveau de rendement cible à 100 %. Les attributions dont les droits sont acquis et qui demeurent susceptibles d'exercice le demeureront jusqu'au 90e jour qui suit la date de décès ou d'invalidité ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.
Départ à la retraite	Sauf si le comité des ressources humaines en décide autrement, l'acquisition des droits afférents aux attributions qui ne sont pas encore acquis se poursuivra et les attributions en question seront réglées et exercées conformément à leurs modalités. Le terme « départ à la retraite » désigne la situation suivante : a) Si l'employé : i) est le chef de la direction ou un employé qui relève directement de celui-ci, le départ à la retraite a été approuvé par le conseil et l'employé se conforme aux conditions que le conseil peut établir, ii) n'est pas visé à l'alinéa i) ci-dessus, l'employé a atteint l'âge de 65 ans ou a atteint l'âge de 55 ans avec un minimum de 10 années de service ou est moins âgé et/ou compte moins d'années de service, comme le comité des ressources humaines peut l'établir; b) l'employé a remis un préavis officiel de six mois suivant lequel il a l'intention de prendre sa retraite ou un préavis d'une durée inférieure comme le comité des ressources humaines peut l'approuver; c) aucune indemnité de départ ou allocation de retraite en espèces ni aucune autre indemnité ou allocation équivalente ne sont versées; d) l'employé s'est conformé à toutes les mesures transitoires que Hydro One peut raisonnablement demander jusqu'à la date à laquelle il a cessé d'être un employé actif.
Démission	Sauf si le comité des ressources humaines en décide autrement, tous les droits afférents aux attributions qui ne sont pas acquis sont frappés de déchéance. Les droits afférents aux attributions qui sont acquis et susceptibles d'exercice le demeureront jusqu'au 90e jour suivant la date de démission ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.
Cessation d'emploi pour une cause juste et suffisante	Tous les droits afférents aux attributions, qu'ils soient acquis ou non, sont frappés de déchéance et annulés.
Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante	Sauf si le comité des ressources humaines en décide autrement et sauf si la cessation d'emploi se produit au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, toutes les attributions dont les droits ne sont pas acquis sont frappées de déchéance. Les attributions dont les droits sont acquis et qui sont susceptibles d'exercice demeurent susceptibles d'exercice pendant 90 jours ou, si cette date est antérieure, jusqu'à la date d'expiration normale de l'attribution.

Cessation d'emploi sans cause juste et suffisante dans les 24 mois qui suivent un changement de contrôle	Si, au cours des 24 mois suivant un changement de contrôle, la Société met fin à l'emploi du membre de la haute direction sans cause juste et suffisante, alors, sans que l'administrateur du régime n'ait à prendre quelque mesure que ce soit : i) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas a) à c) ou g) de la définition de changement de contrôle indiquée à la note 5 du tableau de la rubrique « Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle » ci-dessus, l'acquisition des droits afférents aux attributions touchées (terme défini à la note 5 du tableau de la rubrique « Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle » ci-dessus) continuera et celles-ci seront réglées ou exercées conformément à leurs modalités, ii) si le changement de contrôle correspond à l'une des circonstances énoncées aux alinéas d) à f) de la définition de changement de contrôle indiquée à la note 5 du tableau de la rubrique « Prestations en cas de cessation d'emploi et de changement de contrôle » ci-dessus, 1) les droits afférents aux attributions touchées seront acquis et celles-ci deviendront susceptibles d'exercice, de réalisation ou de paiement à la date de cessation d'emploi, 2) les objectifs de rendement associés à ces attributions touchées seront réputés atteints à 100 % du rendement cible déterminé pour ces objectifs de rendement et 3) les attributions touchées qui sont des options ou des DPVA continueront d'être susceptibles d'exercice jusqu'à leur date d'expiration ou, si cette date est antérieure, le 90e jour qui suit la date de cessation d'emploi, et expireront à une telle date.
Changement de contrôle	Le comité des ressources humaines peut prévoir la conversion ou l'échange d'attributions en cours contre de nouvelles attributions ou d'autres titres de valeur essentiellement équivalente (ou de valeur supérieure) d'une entité participant au changement de contrôle ou issue du changement de contrôle, ou prévoir que les droits afférents aux attributions sont acquis immédiatement, que les actions sous-jacentes aux attributions sont remises ou que les attributions en cours sont liquidées.
Définition de changement de contrôle	Sous réserve de certaines exceptions, le terme « changement de contrôle » désigne une des situations suivantes : a) plus de 50 % des titres comportant droit de vote en circulation de la Société sont acquis; b) la totalité ou la quasi-totalité des actifs de la Société sont vendus, cédés ou transférés, sauf à une filiale en propriété exclusive; c) la Société est acquise dans le cadre d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement prévu par la loi ou d'une autre opération ou elle est dissoute ou liquidée; d) les particuliers qui, au début de toute période de deux ans, constituent le conseil cessent de constituer la majorité du conseil au cours de cette période de deux ans, à l'exclusion des particuliers dont les services ont pris fin en raison de leur décès;[1)] e) conformément aux droits que lui confèrent la convention de gouvernance, la Province d'Ontario remplace l'intégralité du conseil (sauf le chef de la direction) et, à son gré, le président du conseil;[1)] f) il est apporté aux lois ou aux règlements de l'Ontario une modification qui a l'un ou l'autre des effets suivants i) à la fois A) stipule expressément qu'elle s'applique soit 1) Hydro One ou à un membre du même groupe ou 2) des sociétés du secteur du transport et/ou de la distribution d'électricité de manière générale mais a un effet disproportionné sur Hydro One et ses membres du même groupe considérés globalement et B) aurait une incidence défavorable importante sur la capacité de Hydro One d'atteindre les mesures de rendement de l'entreprise qui sont énoncées dans les attributions en cours; ii) impose des limites à la valeur de la rémunération qui pourrait être versée aux employés non syndiqués de Hydro One ou de ses membres du même groupe, sous réserve des restrictions établies aux fins de l'approbation des tarifs ou d'autres fins qui ne limitent pas les sommes effectivement versées;[1)]

g) le conseil adopte une résolution confirmant qu'un changement de contrôle s'est produit.

En raison des limites à la propriété des actions de la Société en vertu de la *Loi sur l'électricité* (Ontario), il faudrait que la loi soit modifiée pour qu'un changement de contrôle se produise dans certaines circonstances. Les alinéas d) à f) ci-dessus et l'alinéa 6ii) ci-dessous représentent des modifications qui ont été apportées au RILT avec l'approbation du conseil le 10 novembre 2017, que la TSX a confirmées le 28 décembre 2017.

Cessibilité

De manière générale, les options ne peuvent être ni cédées ni transférées. D'autres attributions peuvent être cédées à un « cessionnaire admissible » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes), ce qui comprend un conjoint, un régime enregistré d'épargne-retraite, un fonds enregistré de revenu de retraite ou une société de portefeuille personnelle.

Pouvoir discrétionnaire

Le comité des ressources humaines a le pouvoir d'écourter le délai d'acquisition ou la période d'exercice des droits afférents à une attribution.

Le comité des ressources humaines peut modifier les objectifs de rendement d'une manière objective de sorte qu'ils tiennent compte de faits qui se sont produits pendant la période de référence et qui concernent l'objectif de rendement applicable.

Récupération

Le comité des ressources humaines peut faire en sorte qu'une attribution soit susceptible d'être annulée, récupérée, résiliée, remboursée ou assujettie à d'autres mesures conformément aux modalités des politiques en matière de récupération ou de recouvrement ou d'autres politiques similaires adoptées par la Société, ou comme les lois ou les normes d'inscription applicables des bourses peuvent l'exiger.

Ajustements

Le comité des ressources humaines peut apporter les ajustements qu'il établit, à son gré, aux modalités d'une attribution, au nombre et au type de titres pouvant être émis aux termes de l'attribution et au nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILT en cas de fractionnement ou de regroupement d'actions ordinaires ou d'une restructuration du capital similaire, ou du versement d'un dividende en actions (sauf un dividende en actions tenant lieu d'un dividende en espèces) ou en cas d'une fusion, d'un regroupement, d'un arrangement ou d'une autre opération ou réorganisation de la Société qui ne constitue pas un changement de contrôle.

Modifications

Le comité des ressources humaines peut apporter des modifications au RILT ou aux attributions en cours, ou dissoudre le RILT quant à des octrois futurs d'attributions, sauf si, dans le cas d'une modification qui porte atteinte de façon importante et défavorable aux droits d'un employé aux termes de l'attribution, la modification est assujettie au consentement de l'employé, à moins que cela ne soit expressément prévu dans le RILT ou dans les modalités de l'attribution au moment de l'octroi.

L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes :

a) une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises aux termes du RILT ou qui hausse le plafond des attributions aux initiés (sous réserve des ajustements décrits ci-dessus);

b) une modification qui permet aux administrateurs externes de recevoir des attributions;

c) une modification qui réduit le prix d'exercice d'une attribution (y compris par l'annulation d'une attribution et l'émission d'une nouvelle attribution en faveur du même participant à un prix d'exercice moindre), sauf aux termes des dispositions du RILT qui permettent au comité des ressources humaines de faire des ajustements équitables en cas d'opérations visant la Société ou son capital;

d) une modification qui prolonge la durée d'une attribution au-delà de sa date d'expiration initiale (sauf si la date d'expiration tombe au cours d'une période d'interdiction d'opérations imposée par la Société ou dans les cinq jours ouvrables qui suivent celle-ci);

e) une modification qui permet à une attribution d'être exercée ou réglée après le dixième anniversaire de la date d'octroi (sauf si la date d'expiration tombe au cours d'une période d'interdiction des opérations imposée par la Société);

f) une modification qui permet un transfert d'attributions à un cessionnaire qui n'est pas un « cessionnaire admissible » (au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes) ou autrement qu'aux fins de règlement successoral normales;

g) une modification qui supprime ou réduit la gamme de modifications qui nécessitent l'approbation des actionnaires.

Note :

1) Cela constitue une modification qui a été apportée au RILT avec l'approbation du conseil le 10 novembre 2017, que la TSX a confirmée le 28 décembre 2017.

La description qui précède du RILT n'est qu'un sommaire et est présentée entièrement sous réserve du texte intégral de celui-ci.

iii. Régimes d'octroi d'actions à l'intention de certains membres du Power Workers' Union et de la Society of United Professionals

Le tableau qui suit présente sommairement les modalités principales des régimes d'octroi d'actions dont il est question ci-dessus.

	Régimes d'octroi d'actions du Power Workers' Union	Régimes d'octroi d'actions de la Society of United Professionals
Avantage	Droit de recevoir des actions ordinaires le 1er avril de chaque année jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé d'années à compter du 1er avril 2017.	Droit de recevoir des actions ordinaires le 1er avril de chaque année jusqu'à concurrence d'un nombre déterminé d'années à compter du 1er avril 2018.
Admissibilité	Les employés représentés par le Power Workers' Union et qui cotisent au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One en date du 1er avril 2015.	Les employés représentés par la Society of United Professionals et qui cotisent au régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One en date du 1er septembre 2015.
Nombre maximal d'actions autorisées	3 981 763 actions ordinaires (0,67 % du nombre d'actions ordinaires en circulation en date du 31 décembre 2017)	1 434 686 actions ordinaires (0,24 % du nombre d'actions ordinaires en circulation en date du 31 décembre 2017)
Calendrier de livraison des actions	Chaque participant a reçu un calendrier établissant les actions devant être livrées à chaque date, sous réserve de l'emploi continu du participant, calendrier qui prévoyait que la dernière date de livraison serait la première des suivantes à survenir : • le 1er avril 2028; • la date à laquelle l'employé compte plus de 35 années de service ouvrant droit à pension aux termes du régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One; • la date à laquelle l'employé doit, en raison de son âge, cesser de cotiser à un tel régime en vertu des dispositions actuelles de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).	Chaque participant a reçu un calendrier établissant les actions devant être livrées à chaque date, sous réserve de l'emploi continu du participant, calendrier qui prévoyait que la dernière date de livraison serait la première des suivantes à survenir : • le 1er avril 2029; • la date à laquelle l'employé compte plus de 35 années de service ouvrant droit à pension aux termes du régime de retraite à prestations déterminées de Hydro One; • la date à laquelle l'employé doit, en raison de son âge, cesser de cotiser à un tel régime en vertu des dispositions actuelles de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).
Cessation d'emploi	La livraison d'actions ordinaires cesse si le participant n'a pas été un employé de façon continue depuis le 1er avril 2015.	La livraison d'actions ordinaires cesse si le participant n'a pas été un employé de façon continue depuis le 1er septembre 2015.
Cessibilité	Le droit de recevoir des actions ordinaires est incessible.	Le droit de recevoir des actions ordinaires est incessible.
Modifications	Le conseil peut modifier le régime à quelque moment que ce soit sous réserve du consentement du Power Workers' Union, étant entendu que toute modification qui porterait atteinte au droit d'un participant de recevoir des actions ordinaires est assujettie au consentement du participant. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes : a) une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime; b) une modification qui permet aux administrateurs externes de participer; c) une modification qui permet que des attributions fondées sur des titres de capitaux propres qui ne sont pas des actions ordinaires soient effectuées aux termes du régime; d) une modification touchant les dispositions de modification, sauf si elle a pour effet d'ajouter d'autres questions nécessitant l'approbation des actionnaires.	Le conseil peut modifier le régime à quelque moment que ce soit sous réserve du consentement de la Society of United Professionals, étant entendu que toute modification qui porterait atteinte au droit d'un participant de recevoir des actions ordinaires est assujettie au consentement du participant. L'approbation des actionnaires est requise à l'égard de l'une ou l'autre des modifications suivantes : a) une modification qui accroît le nombre d'actions ordinaires réservées aux fins d'émission aux termes du régime; b) une modification qui permet aux administrateurs externes de participer; c) une modification qui permet que des attributions fondées sur des titres de capitaux propres qui ne sont pas des actions ordinaires soient effectuées aux termes du régime; d) une modification touchant les dispositions de modification, sauf si elle a pour effet d'ajouter d'autres questions nécessitant l'approbation des actionnaires.

La description qui précède des régimes d'octroi d'actions n'est qu'un sommaire et est présentée entièrement sous réserve du texte de chaque régime d'octroi d'actions.

Information complémentaire

Assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants

Hydro One souscrit les types suivants d'assurance responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants : i) une assurance des administrateurs et des dirigeants traditionnelle (la *police traditionnelle*), dont le montant de garantie totalise 200 millions de dollars, y compris les frais de défense, et ii) une assurance de la responsabilité civile des administrateurs et des dirigeants applicable dans le cadre d'un appel public à l'épargne (la *police relative à l'appel public à l'épargne*), dont le montant de garantie totalise 200 millions de dollars, y compris les frais de défense. Suivant ces polices, Hydro One et ses filiales obtiennent le remboursement des paiements qu'elles effectuent aux termes des dispositions d'indemnisation pour le compte des administrateurs et des dirigeants relativement à des actes répréhensibles qu'ils ont réellement ou prétendument commis en leur capacité d'assurés, sous réserve des modalités et des exclusions des polices. Chaque police est assortie d'une franchise de 100 000 $ à l'égard des réclamations ouvrant droit à indemnisation. Les primes de ces polices pour 2017, exclusion faite des taxes, sont les suivantes: i) environ 349 809 $ pour la police traditionnelle, et ii) environ 133 063 $ (tranche annualisée de la prime totale sur la durée de vie de la police) pour la police relative à l'appel public à l'épargne.

Prêts aux administrateurs, aux dirigeants et aux employés

Aucun des administrateurs, des membres de la haute direction, des employés, des anciens administrateurs, des anciens membres de la haute direction ou des anciens employés, ni aucune personne qui a un lien avec l'un ou l'autre des administrateurs ou des membres de la haute direction de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales n'ont contracté de prêt en cours auprès de Hydro One ou de l'une ou l'autre de ses filiales, à l'exception des prêts de caractère courant, ni n'ont contracté de prêt faisant l'objet d'un cautionnement, d'une convention de soutien, d'une lettre de crédit ou d'un autre arrangement ou d'une autre entente similaire offert par Hydro One ou l'une ou l'autre de ses filiales.

Intérêt de personnes informées dans des opérations importantes

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après et ailleurs dans la présente circulaire, aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, ni aucun des actionnaires qui sont propriétaires véritables ou ont le contrôle (directement ou indirectement) de plus de 10 % de toute catégorie ou série d'actions ordinaires de Hydro One ni aucune des personnes qui ont un lien avec les personnes précitées, ni aucun des membres de leur groupe respectif n'ont, directement ou indirectement, d'intérêt important dans une opération conclue depuis le début du dernier exercice de la Société ayant précédé la date des présentes qui a eu une incidence importante sur la Société ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'elle ait un tel effet.

Relativement au premier appel public à l'épargne, le 5 novembre 2015, la Société a conclu les conventions suivantes : i) la convention de gouvernance avec la Province, et ii) la convention de droits d'inscription (la *convention de droits d'inscription*) avec la Province accordant à celle-ci certains droits à l'égard des ventes d'actions ordinaires appartenant à la Province.

Personnes intéressées par certains points à l'ordre du jour

Sauf pour ce qui est de l'élection des administrateurs de Hydro One et de ce qui est indiqué dans la présente circulaire, ni aucun des administrateurs ou des membres de la haute direction de la Société, aucune des personnes qui ont un lien avec l'une ou l'autre des personnes précitées ni aucun des membres de leur groupe respectif n'ont un intérêt important, directement ou indirectement, par voie de propriété véritable de titres ou autrement, dans des points à l'ordre du jour de l'assemblée.

Propositions et mises en candidature d'actionnaires

L'actionnaire qui a l'intention de soumettre une proposition à une assemblée annuelle des actionnaires de la Société doit remplir les exigences applicables prévues dans la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et dans les règlements administratifs de la Société. Pour qu'une proposition soit étudiée à l'assemblée annuelle de 2018 de la Société, elle doit parvenir à la secrétaire générale de Hydro One au plus tard le 16 mars 2019.

Les actionnaires qui souhaitent proposer des candidats aux postes d'administrateur doivent fournir dans les délais prescrits un avis écrit à la secrétaire générale de Hydro One Limited, au 483 Bay Street, South Tower, 8th Floor Reception, Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5, et y inclure les renseignements prévus dans les règlements administratifs de la Société. L'avis doit parvenir au moins 30 jours

(40 jours si la procédure de notification et d'accès est utilisée) avant la date de l'assemblée annuelle des actionnaires en 2018. Pour une explication détaillée de la marche à suivre, veuillez consulter les règlements administratifs de la Société sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com.

Autres questions

À l'heure actuelle, la direction n'a connaissance d'aucune question devant être soumise à l'assemblée à part celles qui sont indiquées dans l'avis de convocation joint à la présente circulaire.

Renseignements supplémentaires

On trouvera des renseignements supplémentaires au sujet de Hydro One sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur notre site Web, à www.HydroOne.com. Pour plus de renseignements sur la convention de gouvernance et la convention de droits d'inscription, veuillez consulter la notice annuelle de Hydro One, que l'on trouvera sous le profil de Hydro One sur SEDAR, à www.sedar.com. On trouvera des renseignements financiers additionnels dans les états financiers consolidés et les notes y afférentes ainsi que dans le rapport de gestion de Hydro One pour 2017. Les actionnaires peuvent obtenir des copies des états financiers et du rapport de gestion de Hydro One en en faisant la demande par écrit à l'adresse suivante :

483 Bay Street
a/s de la secrétaire générale de Hydro One Limited
8th Floor, South Tower
Toronto (Ontario)
M5G 2P5

Annexe A – Mandat du conseil de Hydro One Limited

Le conseil d'administration (le « **conseil** ») de Hydro One Limited (y compris ses filiales, la « **Société** ») est élu par les actionnaires et est responsable de la supervision des activités et des affaires internes de la Société. Le conseil cherche à s'acquitter de cette responsabilité en examinant la planification stratégique et la structure organisationnelle de la Société, en discutant de celles-ci et en les approuvant, de même qu'en supervisant la direction, le tout dans le but de préserver et de consolider l'entreprise de la Société et sa valeur sous-jacente.

Responsabilités

Même s'il conserve la responsabilité de surveillance des activités d'exploitation de la Société, le conseil délègue au chef de la direction et à la haute direction de la Société la responsabilité de la gestion des activités quotidiennes de celle-ci. Le conseil s'acquitte de sa responsabilité de surveillance directement et par l'intermédiaire de ses comités, soit le comité d'audit, le comité de gouvernance, le comité des ressources humaines et le comité de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des peuples autochtones. Outre ces comités ordinaires, le conseil peut nommer des comités spéciaux périodiquement pour traiter de questions précises.

Le conseil a pour rôles principaux de superviser à la fois le rendement de l'entreprise et la qualité, la profondeur et la continuité de la direction requise pour que les objectifs stratégiques de la Société soient atteints. Ses autres rôles principaux comprennent les suivants :

Culture d'intégrité

1. Soutenir une culture d'intégrité et de gérance responsable au sein de l'entreprise.
2. S'assurer, dans la mesure du possible, de l'intégrité du chef de la direction et des autres membres de la haute direction et s'assurer que ces personnes promeuvent une culture d'intégrité dans l'ensemble de la Société.

Structure du capital et structure financière

3. Approuver la structure du capital et la structure financière de la Société.
4. Approuver la déclaration des dividendes et leur versement.

Planification stratégique

5. Surveiller et examiner, remettre en question et approuver la mission et la vision de la Société de même que sa stratégie et ses objectifs, en tenant compte des occasions qui se présentent à la Société, des risques potentiels auxquels elle est exposée et de son degré de tolérance au risque.
6. Examiner, commenter et approuver le budget et les plans d'affaires, financiers et stratégiques que la direction propose afin de permettre à la Société d'atteindre ses objectifs.
7. Adopter des procédés de surveillance du rendement obtenu et des progrès réalisés par la Société par rapport à ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Gestion des risques

8. Superviser le système de gestion des risques d'entreprise de la Société en vue de repérer, de surveiller et de gérer de manière efficace les risques auxquels la Société est exposée afin qu'un équilibre approprié existe entre les risques pris et le potentiel de rendement et la viabilité à long terme de la Société.
9. Approuver les politiques et procédures visant à s'assurer que la Société exerce ses activités de manière responsable et en conformité avec les lois et les règlements applicables.

Affaires réglementaires

10. Superviser et examiner les principales affaires réglementaires se rapportant aux activités de la Société.

Nomination et encadrement des membres de la direction

11. Approuver la nomination du chef de la direction (et, au besoin, le destituer et le remplacer), approuver sa rémunération et approuver les plans de relève du chef de la direction.

12. Superviser le processus de nomination, de destitution et de remplacement de tous les autres membres de la haute direction, leur rémunération et les processus de planification de la relève de la Société.

13. Déléguer aux cadres supérieurs le pouvoir d'engager des dépenses et de conclure des opérations, sous réserve de certains plafonds au-delà desquels l'approbation du conseil est requise.

Gouvernance

14. Approuver la démarche de la Société en matière de gouvernance, compte tenu de la convention de gouvernance conclue entre la Société et la Province d'Ontario (en sa version modifiée ou remplacée à l'occasion, la « convention de gouvernance »), y compris le mandat du conseil, les mandats des comités, les nominations aux comités, les lignes directrices en matière de gouvernance, la description du poste de président du conseil et celle de président de comité, ainsi que la rémunération et la protection des administrateurs.

15. Superviser les structures et les méthodes devant permettre au conseil d'exercer un jugement indépendant.

16. Superviser la planification de la relève du conseil, l'orientation et les occasions de formation des administrateurs ainsi que l'évaluation régulière de l'efficacité du conseil dans son ensemble, de chaque comité, du président du conseil, de chaque président de comité et de chacun des administrateurs.

17. Déléguer aux comités du conseil la surveillance de certaines questions, mais, sous réserve du pouvoir du comité de gouvernance à l'égard de la gestion et de la surveillance du processus de sélection des candidats à l'élection du conseil prévu par la convention de gouvernance, le conseil conservant la responsabilité ultime des questions déléguées.

18. S'assurer de l'application de la politique du conseil en matière de confidentialité des renseignements exclusifs de la Société et des délibérations du conseil.

Communications et rapports

19. Surveiller et soutenir les activités liées aux relations avec les investisseurs et faire rapport chaque année aux actionnaires sur l'exercice de ses responsabilités de surveillance de l'année précédente.

20. Revoir les plans de communication avec les actionnaires, les employés, les clients, les analystes financiers, les gouvernements et les organismes de réglementation, les médias et d'autres parties prenantes, ainsi que les processus assurant la communication exacte, complète et en temps opportun des faits nouveaux ayant une incidence importante sur la Société.

21. Surveiller l'exactitude de la présentation et de la communication du rendement financier de la Société aux actionnaires, aux autres porteurs de titres et aux autorités de réglementation en temps opportun et régulièrement.

22. Évaluer les politiques et les méthodes de consultation des parties prenantes de la Société, y compris les systèmes de rétroaction à l'intention des actionnaires et d'autres parties prenantes.

Approuvé par le conseil le 13 février 2018.

Pour nous joindre

Investisseurs	Hydro One Investor Relations 483 Bay Street, South Tower, 7th Floor Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : investor.relations@HydroOne.com
Clients	Hydro One Networks Inc. P.O. Box 5700 Markham (Ontario) Canada L3R 1C8 Demandes relatives à la facturation et aux services : Tél. : 1-888-664-9376 Téléc. : 1-888-625-4401 (sans frais) ou 905 944-3251 Courriel : CustomerCommunications@HydroOne.com Signalement d'une situation d'urgence (24 heures) : Tél. : 1-800-434-1235
Actionnaires modifications du registre d'actions changements d'adresse information sur les dividendes perte de certificat d'actions transferts successoraux envois superflus	Société de fiducie Computershare du Canada 100 University Avenue, 8th floor Toronto (Ontario) Canada M5J 2Y1 Tél. : 1-800-564-6253 ou 514-982-7555 Téléc. : 1-888-453-0330 ou 416-263-9394 Courriel : service@computershare.com
Administrateurs indépendants	Président du conseil a/s de la secrétaire générale 483 Bay Street South Tower, 8th Floor Reception Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : CorporateSecretary@HydroOne.com
Questions relatives à la rémunération des membres de la haute direction	Président du comité des ressources humaines a/s de la secrétaire générale 483 Bay Street South Tower, 8th Floor Reception Toronto (Ontario) Canada M5G 2P5 Courriel : CorporateSecretary@HydroOne.com

Rappel au sujet des envois aux actionnaires

Nous annonçons nos résultats financiers par voie de communiqué, et nos états financiers ainsi que notre rapport de gestion sont affichés sur notre site Web (www.HydroOne.com).

Si vous êtes un actionnaire et que vous souhaitez recevoir des copies papier de nos états financiers intermédiaires et notre rapport de gestion connexe ainsi que de nos états financiers annuels et notre rapport de gestion connexe en 2017, vous devez cocher la case appropriée qui figure au bas de votre formulaire de procuration (actionnaires inscrits) ou de votre formulaire d'instructions de vote (actionnaires véritables).

Trouvez l'information dont vous avez besoin en ligne

Pour recevoir les dernières nouvelles destinées aux investisseurs de Hydro One, inscrivez-vous à la liste d'envoi de nos messages d'alerte par courriel à www.HydroOne.com/Investor-Relations.

hydroOne

www.HydroOne.com